



# Schéma régional de l'économie et de l'emploi durables actions 2013



**Hôtel de Région - 1 rue de la Loire - 44 966 Nantes cedex 9 - [www.paysdelaloire.fr](http://www.paysdelaloire.fr)**  
**Janvier 2014 - Direction des actions et de l'innovation économiques et de l'international /**  
**Direction de l'emploi et de la formation professionnelle**  
**Mise en page :** Le Square D. (44)  
**Impression :** Imprimerie Grenier (94). Imprimé sur du papier recyclé avec des encres végétales.

Le Schéma régional de l'économie et de l'emploi durables adopté en 2011 repose sur une stratégie qui pense simultanément le développement économique, l'innovation et la compétitivité des entreprises et également l'emploi, la formation et la sécurisation des parcours professionnels. Ce document présente les actions conduites par la Région en 2013 pour déployer cette stratégie. Il présente également un point d'étape sur le plan de lutte contre la crise et d'accompagnement des mutations.

Le retour d'expérience de la crise met en lumière l'enjeu déterminant de privilégier une approche intégrée au croisement des politiques de l'emploi et de la formation pour accompagner le développement économique des filières sur les territoires au plus près des bassins de vie. Cette action avant tout défensive et guidée par le souci de préserver l'outil industriel et les compétences trouve son prolongement sur le plan offensif quand il s'agit d'accompagner les phases de retournement des entreprises pour préparer le rebond.

De plus, avec 900 000 habitants supplémentaires en 2040, il est nécessaire de préserver les facteurs d'attractivité de notre région en accompagnant la mutation de l'industrie et en assurant le ressourcement technologique permanent pour un développement économique durable.

Dans cette perspective, la Région a mis en place de nouvelles méthodes de développement économique en installant une nouvelle gouvernance régionale avec la Conférence régionale de l'économie et de l'emploi durables (CREED), la Commission régionale d'innovation (CRI), le Comité régional d'orientation de la BPI (CRO BPI), le hub technique financier, le hub PME, le hub international, le Réseau de diffusion de l'innovation (RDI), le réseau des développeurs économiques.

Une approche plus territorialisée se met en place au croisement des filières et des territoires avec le programme « compétences 2020 », les plans Navale 2013 et Automobile 2014, le dispositif 500 projets pour les territoires. L'enjeu est de conduire une action différenciée pour contribuer à la « mise en capacité » des territoires et de leur laisser la liberté de donner du relief aux projets locaux pour encourager les dynamiques collectives porteuses de création de valeur, et donc d'emplois.

Le choix impérial de l'innovation, ainsi que la prise de risque reposent sur les PME. Plusieurs enjeux s'imposent : une approche ouverte de l'innovation, technologique et non technologique, une boîte à outils totalement intégrée avec bpifrance, la diffusion de l'innovation avec les développeurs économiques et le RDI, une politique de risque BPI sur le financement de l'innovation.

Il s'avère donc nécessaire de développer à la Région une expertise en matière d'ingénierie financière en privilégiant le dialogue avec la place financière et les PME pour optimiser avec les banques les effets de levier. Plusieurs outils sont disponibles : les P2RI, le Fonds Pays de la Loire trésorerie, le recours à l'épargne populaire pour le financement des crédits d'équipement des entreprises mais aussi pour investir en haut de bilan (IDEE, GO capital...).

Proximité, innovation, exportation, financement et stratégie de filières : il apparaît nécessaire de jouer collectivement, en plaçant l'entreprise et le salarié au cœur de l'action publique régionale, dans une logique nouvelle d'approche centrée sur l'utilisateur. L'essentiel est de détecter et de soutenir les gens qui inventent le monde de demain et qui sont capables de faire ensemble dans une logique de création de valeur libérée par la reconnaissance bienveillante du droit à l'échec et de l'expérimentation au plus près des territoires.

**Jacques AUXIETTE,**

Président de la Région des Pays de la Loire

**Christophe CLERGEAU,**

1<sup>er</sup> Vice-Président de la Région des Pays de la Loire, Président de la commission Développement et activités économiques, enseignement supérieur, recherche et innovation

**Jean Philippe MAGNEN,**

Vice-Président de la Région, en charge des politiques de l'emploi, de la formation professionnelle et des métiers de demain

# Sommaire

## Chiffres clés de l'économie régionale ..... p 07

## Partie 1 - Une stratégie collective et solidaire au service du développement des filières et des territoires ..... p 15

### *Renforcer les dynamiques collectives dans les filières et dans les territoires*

#### **Approfondir et élargir la dynamique de filières**

• Pays de la Loire, Région capitale des énergies marines renouvelables.....	p 16
• L'IRT Jules Verne : aller encore plus loin au service de l'excellence industrielle et de l'emploi régional .....	p 18
• Solaire en Pays de la Loire : une feuille de route pour la filière .....	p 20
• Un plan régional d'urgence en faveur de la filière du bâtiment .....	p 21
• PLAN Navale 2013 .....	p 22
• Les ambitions de la filière électronique .....	p 23
• Le potentiel structurant de l'économie numérique .....	p 24
• DINAMIC ENTREPRISES : un dispositif complet d'appui à la compétitivité des PME régionales .....	p 25
• Un plan d'innovation et de compétitivité pour l'industrie agroalimentaire .....	p 26
• La Région pérennise son appui à la pêche maritime .....	p 28
• Un soutien renouvelé à l'aquaculture .....	p 29
• Un soutien structurant à la filière équine .....	p 30
• Accompagnement du tourisme : la Région maintient l'effort .....	p 32
• L'artisanat et les métiers d'art, un vecteur de dynamisme économique .....	p 34
• « Compétences 2020 », aéronautique, navale, EMR et automobile en première ligne .....	p 35

#### **Soutenir la performance régionale et ancrer la valeur et l'emploi dans le territoire**

• Les Plateformes régionales d'innovation, vecteurs de la pandémie de l'innovation.....	p 36
• Aide à l'installation en agriculture .....	p 38
• Des efforts soutenus en faveur du développement de l'agriculture biologique .....	p 39
• Agir en faveur de la qualité de l'alimentation .....	p 40

#### **Appuyer les stratégies de proximité au service de l'économie régionale**

• Alimentation de proximité .....	p 41
• 500 projets pour le territoire : la Région soutient les dynamiques de territoire.....	p 42
• Agir pour les territoires 2013 .....	p 43
• Mobilisation pour les entreprises en difficulté .....	p 44

## *Une équipe Pays de la Loire qui, autour du Conseil régional, partage une stratégie, se répartit les rôles et est solidaire dans la mise en œuvre*

#### **Pour une stratégie régionale partagée en matière d'économie et d'emploi**

• Les Journées de la gouvernance de l'économie régionale .....	p 45
• L'agence régionale Pays de la Loire Territoires d'innovation : les nouvelles actions mises en place en 2013.....	p 46

#### **Un contrat de confiance avec les ligériens**

• La démarche régionale partagée sur la RSE : une opportunité saisie par les acteurs économiques ligériens .....	p 48
• Conditionnalité des aides : signature des premiers contrats de progrès .....	p 50

## **Partie 2 - Proposer aux entreprises un accompagnement individualisé pour les aider à innover dans une économie en mutation..... p 49**

### **Des outils et des parcours individualisés pour les entreprises afin de les aider à innover et se développer**

#### **Déclencher une pandémie de l'innovation**

- Un Parcours de l'innovation accessible à tous ..... p 52
- Vers la phase III des pôles de compétitivité ..... p 54
- L'enjeu majeur de la valorisation de la recherche et du transfert de technologie ..... p 55
- Une plateforme CEA Tech s'implante en Pays de la Loire ..... p 56
- L'innovation par le design se renforce en Pays de la Loire ..... p 58
- Compétitivité, préservation de l'environnement, défense de l'emploi : la Région soutient l'innovation agricole et agroalimentaire, du laboratoire jusqu'aux exploitations ..... p 59
- L'innovation : un axe stratégique pour une économie touristique en mutation ..... p 60
- Promotion touristique : réussir à émerger dans un environnement fortement concurrentiel ..... p 62

#### **Renforcer l'internationalisation de l'économie ligérienne**

- L'équipe Pays de la Loire à l'international ..... p 64
- Soutien régional à l'innovation et à l'internationalisation : cap sur la Silicon Valley ..... p 66

#### **Des outils financiers pour accompagner les entrepreneurs au service de l'emploi régional solidaire**

- « Pays de la Loire Financement », une boîte à outils au service des entreprises ..... p 67
- Renforcer les fonds propres des entreprises : une priorité régionale ..... p 68
- Favoriser l'accès au financement bancaire par le renforcement des dispositifs régionaux de garantie ..... p 69
- La Région renforce son soutien à la création / reprise d'entreprise ..... p 70
- L'économie sociale et solidaire en réponse aux besoins des territoires ..... p 72

## **Partie 3 - Aider les hommes et les femmes à réussir leur vie professionnelle p 73**

### **Vers un service public régional de la continuité professionnelle**

#### **Contribuer à la possibilité pour chacun de s'informer et de s'orienter tout au long de la vie**

- Du Service public de l'orientation au Service public régional de l'orientation ..... p 74

#### **Un effort accru en faveur de la formation et de l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi**

- Des nouveaux parcours de réussite pour les jeunes sans qualification ..... p 76
- Formations d'acquisition et de développement des compétences clés ..... p 77

#### **Un pacte scellé avec les partenaires sociaux en faveur de la continuité du parcours professionnel des salariés**

- Consolider les outils de la continuité professionnelle ..... p 78

### **Construire une offre de formation qui aide chacun à se projeter dans l'avenir**

#### **Une offre de formation au service des métiers d'aujourd'hui et de demain**

- Une nouvelle offre de formation professionnelle continue au service des métiers d'aujourd'hui et de demain ..... p 80
- Une offre de formations sanitaires et sociales originale étendue ..... p 82

#### **Une offre de formation dont l'organisation et le contenu doivent aider le stagiaire à se projeter dans l'avenir**

### **3. Contribuer à la qualité de l'emploi et au bien-être au travail**

#### **L'égalité des droits et la lutte contre les discriminations**

#### **Contribuer à l'amélioration des conditions de travail**

#### **Contribuer à une articulation bénéfique des différents temps sociaux du salarié**

- La Charte de confiance de l'hôtellerie restauration ..... p 83

## **Annexes p 85**



# Chiffres clés de l'économie régionale

## Les Pays de la Loire en bref

**Population 2012 : 3,6 millions**

**Superficie : 32 000 km<sup>2</sup>**

**PIB 2011 : 97,7 milliards d'euros,  
5<sup>e</sup> rang national**

**PIB 2011 par habitant :  
27 036 euros, 5<sup>e</sup> rang national**

**Nombre d'emplois : 1,5 million**

# Les entreprises

Les Pays de la Loire comptaient fin 2010, 278 073 entreprises et établissements<sup>1</sup> (235 800 hors agriculture et pêche), soit 5 % du total national.

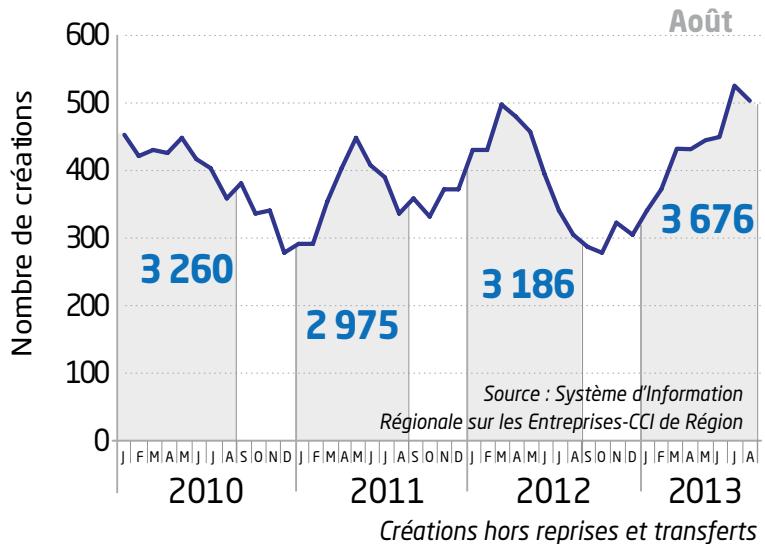
## Créations et radiations

En 2012, 22 844 entreprises et auto-entreprises ont été créées en Pays de la Loire soit 4,2 % du total des créations d'entreprises en France. Dans le même temps 2 849 défaillances ont été enregistrées, soit 4,6 % du total national. Rappelons qu'en 2010, 82 % des entreprises (auto-entrepreneurs compris) ont été créées sans l'embauche de salarié.

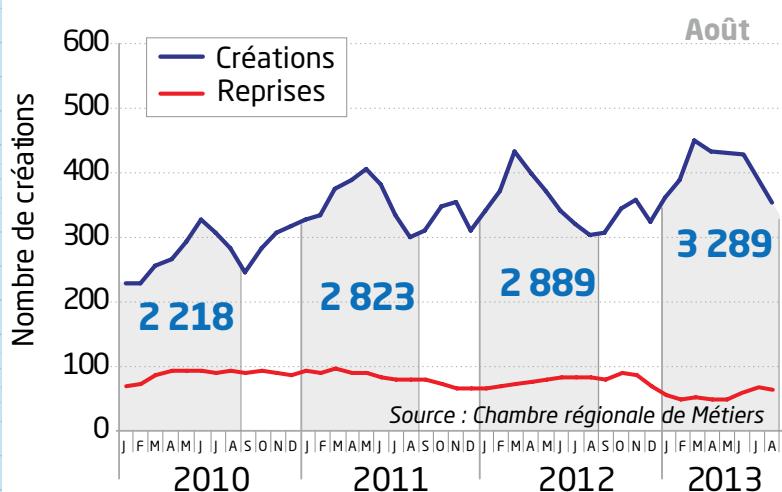
Après avoir fortement baissé en raison de la crise de 2008, le nombre des créations d'entreprises inscrites au registre du commerce remonte peu à peu et se situe mi-2013 aux alentours de 400 par mois. De même la création d'entreprises artisanales remonte depuis début 2010 pour retrouver le niveau d'avant la crise, soit environ 400 par mois également.

À la fin du deuxième trimestre 2013, le nombre de défaillances sur un an s'élevait à 3 084. Il a recommencé à augmenter depuis l'été 2011, après avoir connu une relative stabilisation depuis décembre 2009. Cette stabilisation avait succédé à une très forte hausse en raison de la crise de 2008. À cet égard la situation régionale apparaît moins favorable que la moyenne nationale.

Création d'entreprises au registre du commerce  
(moyenne mobile sur trois mois)



Création et reprises d'entreprises artisanales  
(moyenne mobile sur trois mois)

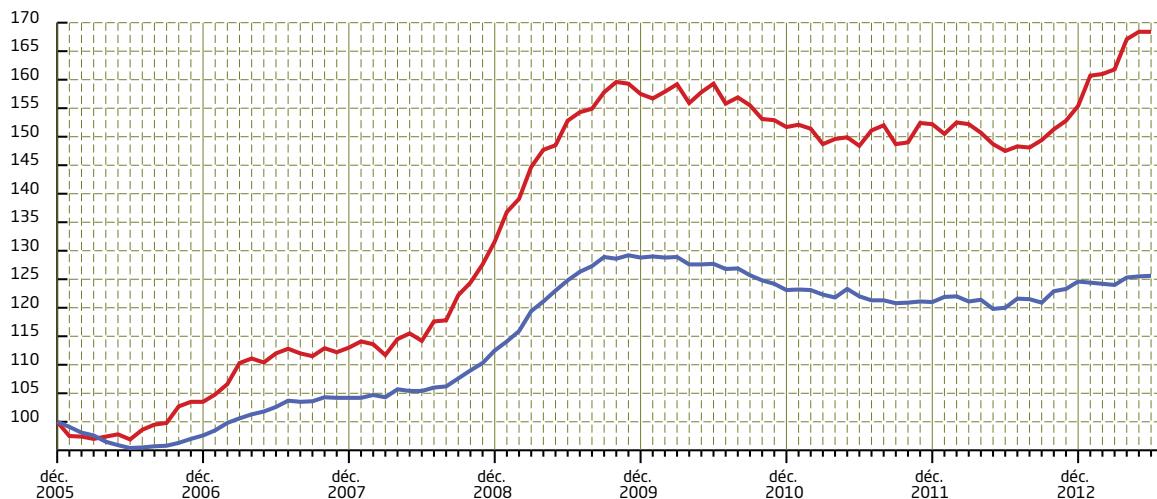


<sup>1</sup> Source Insee, Clap

## Défaillances d'entreprises

— Pays de la Loire — France métropolitaine

(en indice base 100 en décembre 2005)



Note : données mensuelles brutes au 10 septembre 2013, en date de jugement. Chaque point représente la moyenne des douze derniers mois.

Source : Fiben, Banque de France.

## Les secteurs d'activité

Avec 42 328 entités, l'agriculture et la pêche représentent 15 % des établissements mais n'emploient que 2 % de l'ensemble des salariés de la région. Avec 20 % des salariés régionaux, l'industrie occupe une place plus importante qu'au niveau national. C'est dans le commerce, transports et services divers que les établissements et les salariés sont les plus nombreux.

### Nombre d'établissements et de salariés par secteur au 31/12/2010

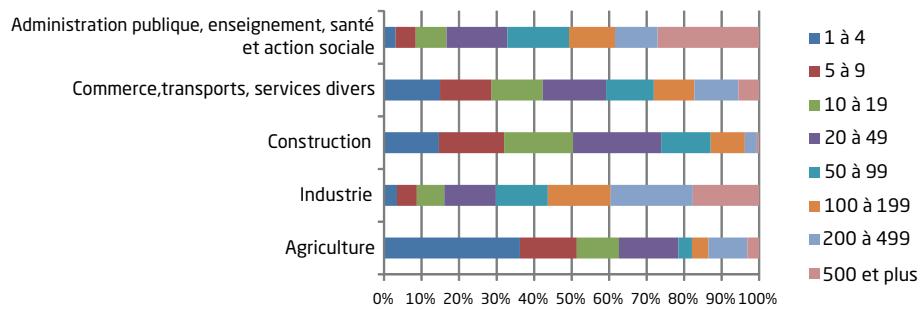
Secteurs	Établissements		Salariés	
	Effectifs	En %	Effectifs	En %
Agriculture, sylviculture et pêche	42 328	15 %	22 001	2 %
Industrie	17 751	6 %	244 792	20 %
Construction	25 823	9 %	97 243	8 %
Commerce, transports, services divers	153 418	55 %	506 050	41 %
Administration publique, enseignement, santé et action sociale	38 753	14 %	370 030	30 %
Ensemble	278 073	100 %	1 240 116	100 %

Source : Insee, Clap

## Les établissements par taille

Parmi les 278 073 établissements ligériens, 65 % n'emploient aucun salarié. La part des établissements sans salariés atteint 86 % dans le secteur agriculture et pêche. Notons que cette part est également élevée en industrie (49 %), car y sont classées des activités de fabrication de type artisanal comme la boulangerie. Néanmoins, dans le secteur marchand, c'est l'industrie qui compte le plus d'établissements de 500 salariés et plus (51), devant le secteur du commerce, transports, services divers (30). Les établissements de 200 salariés et plus, assez proches de la catégorie des ETI (entreprises de taille intermédiaire) regroupent 330 000 salariés, soit un quart de l'effectif salarié régional, et même 40 % des salariés de l'industrie.

Répartition des salariés selon la taille des établissements ligériens par secteur (NES 5) en 2010

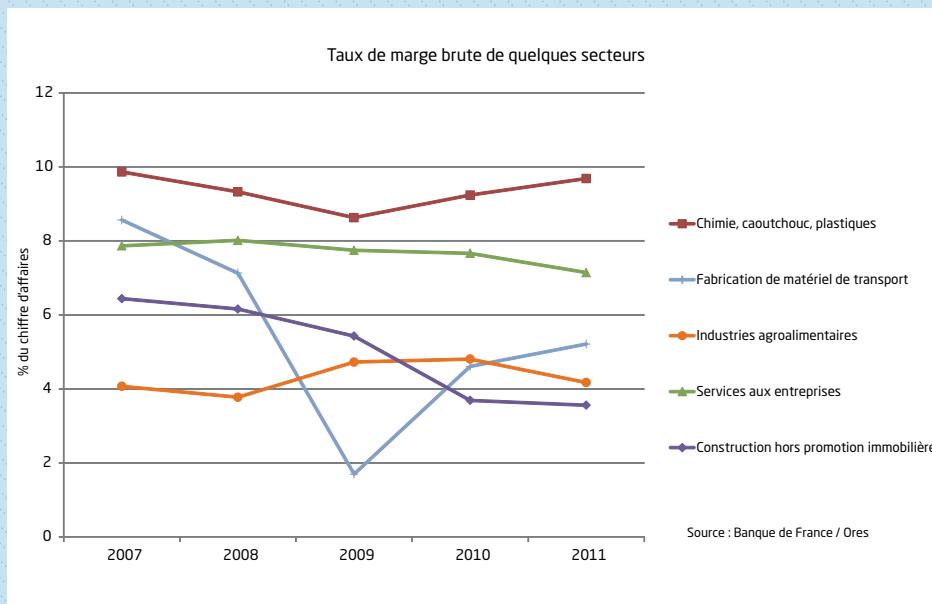


## Les entreprises de taille intermédiaire (ETI)

Si l'on considère le champ plus restreint des ETI au sens d'entreprises ayant leur siège dans la région, et non d'établissements<sup>2</sup>, la région compte environ 360 ETI ce qui représenterait 7 % des ETI en France. Parmi celles-ci, on distingue 275 sociétés qui atteignent les critères ETI avec une seule unité juridique et environ 80 ensembles de sociétés reliées par des liens financiers dont les effectifs et les comptes consolidés répondent aux critères des ETI.

Dans l'industrie, ETI et entreprises régionales semblent avoir des comportements et des résultats économiques assez homogènes. La taille des ETI facilite néanmoins l'accès aux marchés internationaux et permet de réaliser des investissements importants. Dans l'ensemble, les ETI industrielles ont une meilleure santé financière. Elles regroupent plus de 60 000 emplois. L'analyse des bilans montre que les ETI sont moins endettées.

## La marge brute des entreprises



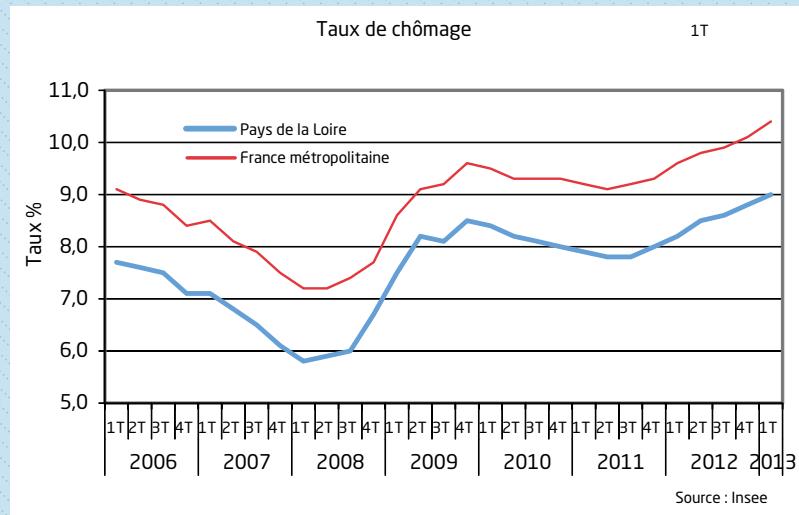
En 2011, seuls trois secteurs ont connu une hausse de leur taux de marge brute : chimie, caoutchouc et plastiques, fabrication de matériel de transport, ainsi que commerce de gros. Tous les autres secteurs ont connu une stagnation ou une baisse de cet indicateur financier. Les effets de la crise de 2008 apparaissent durablement négatifs pour le secteur de la fabrication de machines et équipements ; par contre, après avoir connu une forte baisse de la MBE entre 2007 et 2009, le secteur de la fabrication de matériel de transports affiche depuis 2010 une meilleure santé.

<sup>2</sup> Source Ores / Banque de France, Lettre de l'Ores, octobre 2011

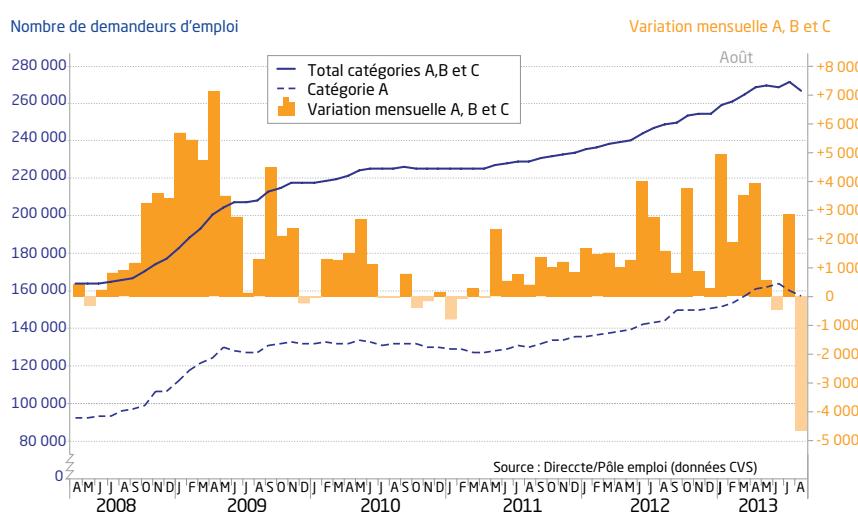
# L'emploi

## Taux de chômage

Évolution du taux de chômage en France et en Pays de la Loire. Selon l'enquête-emploi de l'Insee, le taux de chômage en Pays de la Loire dépasse le seuil des 8 % depuis le second trimestre 2009. Après une forte hausse suite à la crise économique et financière de 2007/2008, il a légèrement diminué au cours de l'année 2010 mais augmente de nouveau depuis la fin de l'année 2011. Au premier trimestre 2013, le taux de chômage s'élève à 9,1 % soit 1,3 point de moins que le taux national (10,4 %) : comparé aux autres régions françaises, les Pays de la Loire connaissent un des taux de chômage les plus faibles.



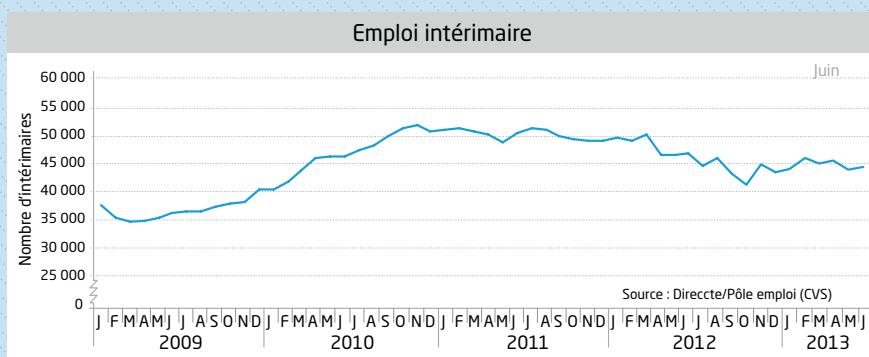
### Demandeurs d'emploi (catégories A, B et C)



Ce taux correspond aux personnes recherchant un emploi et disponibles immédiatement (enquête Insee), proche de la définition des demandeurs d'emploi de catégorie A.

Après avoir connu une hausse pratiquement ininterrompue du nombre de demandeurs d'emploi depuis 2009, la région connaît une très légère baisse depuis un mois. Il est encore trop tôt pour déterminer s'il s'agit d'une évolution durable. Fin août 2013, on dénombrait ainsi 267 500 chômeurs toutes catégories, dont 157 000 chômeurs de catégorie A.

## Intérim



Le nombre d'intérimaires en mission est un indicateur très sensible à la conjoncture. Son évolution montre, après les forts mouvements de 2008 et 2009, une certaine stabilité à compter de 2011 mais une tendance à la dégradation depuis mi 2012, en particulier dans l'industrie et le bâtiment. Du fait des baisses d'activité, l'intérim qui représente habituellement un moyen pour l'entrée des jeunes sur le marché du travail, joue moins ce rôle d'accès à un premier emploi.

# Quelques grands secteurs de l'économie ligérienne

## L'agriculture

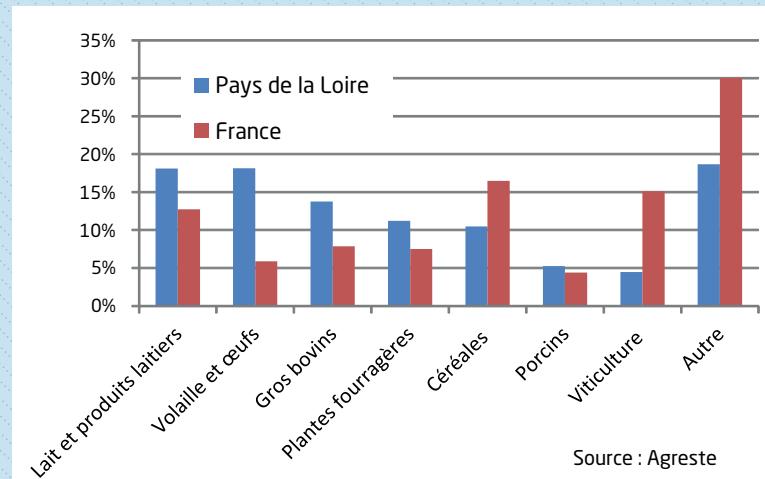
L'agriculture constitue un enjeu pour l'aménagement du territoire, l'activité des industries agroalimentaires et pour le commerce extérieur ligérien.

### Productions ligériennes

Deux tiers de la superficie régionale sont consacrés à l'agriculture, soit environ 22 000 kilomètres carrés. Entre 2006 et 2010, la surface des terres cultivées diminue légèrement, passant de 2,150 millions d'hectares à 2,100 millions d'hectares<sup>3</sup>. La région se distingue notamment par une forte production de lait et de viande. En 2011, la filière lait représentait 18 % de la valeur de la production agricole ligérienne, contre 12 % au niveau national. La région se distingue également par sa production de volailles et d'œufs.

### Évolution de l'agriculture biologique

L'agriculture biologique en Pays de la Loire représente plus de 5 % des terres cultivées sur le territoire régional. Les Pays de la Loire sont dans les régions de tête de l'agriculture biologique puisqu'avec 10,4 % des surfaces en agriculture biologique françaises, c'est la seconde région en termes de surface cultivée (et la 8<sup>e</sup> en part de surface cultivée en bio). Selon l'Observatoire régional de l'agriculture biologique (ORAB) des Pays de la Loire, le territoire compte, en 2011, 1 848 exploitations et 104 680 hectares respectant les principes de l'agriculture biologique (dont 24 % en conversion).

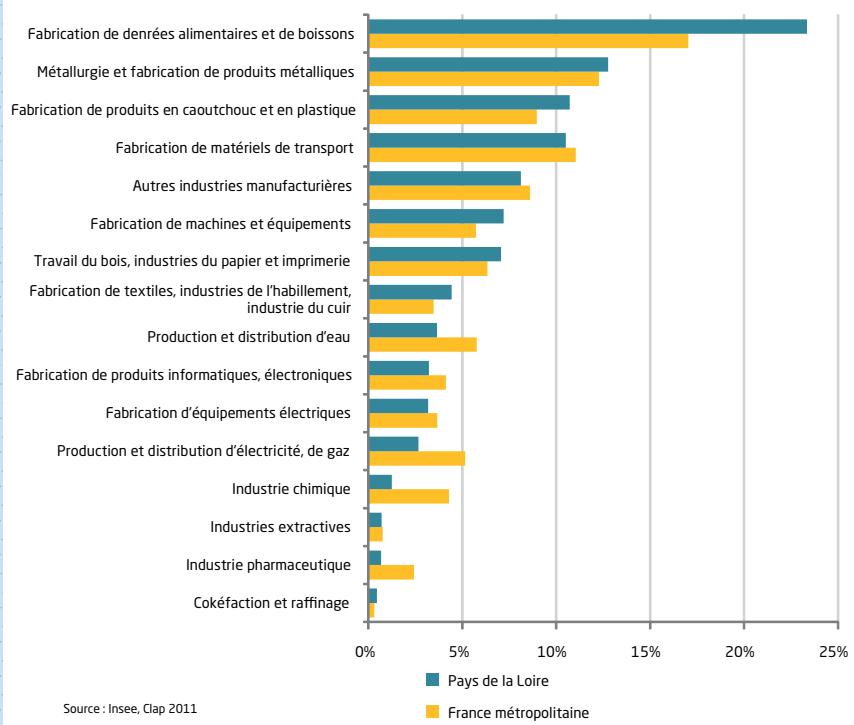


Répartition comparée de la valeur de chaque type de production agricole en % de la valeur totale de la production agricole, hors subvention, en 2011.

## L'industrie

D'après l'Insee, en 2011 on recensait 8 980 établissements industriels employeurs en Pays de la Loire, ce qui place la région en troisième position des régions de province derrière Rhône-Alpes et PACA mais devant l'Aquitaine et Midi-Pyrénées. Un peu plus de 11 % des établissements industriels emploient 50 salariés ou plus, contre 8 % en France de province.

Le secteur agroalimentaire est l'un des rares secteurs à ne pas perdre d'emplois entre 2008 et 2011 ; il renforce ainsi sa position de premier employeur de l'industrie (+1,7 point). Il en est de même de l'industrie du caoutchouc (+0,4 point) et de la métallurgie (+0,3 point), bien que ces secteurs aient perdu des emplois sur la période. En revanche, le poids de la fabrication de matériel de transport recule en trois ans (-0,4 point).



Source : Insee, Clap 2011

# Le bâtiment

En fin d'année 2012 le secteur comprend environ 110 000 actifs dont plus précisément 94 900 salariés. La place occupée par l'artisanat est importante puisqu'on dénombre 21 000 entreprises de ce type dans ce secteur.

Après avoir réduit ses effectifs salariés en 2009 (-2,8 %), le bâtiment a connu une stabilisation en 2010 suivi d'une légère hausse des effectifs en 2011 (+1,2 %). Cependant les effectifs salariés ont diminué de 1 % en 2012 et la situation récente est marquée par une forte baisse du nombre de logements autorisés.

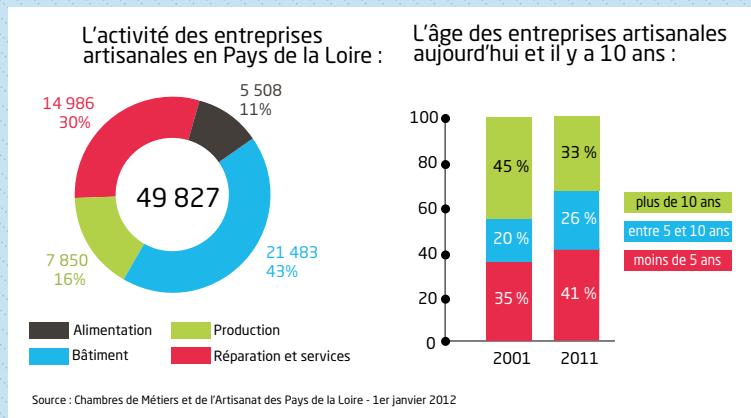
# L'artisanat

En 2012, on recense plus de 49 800 entreprises artisanales. L'artisanat occupe 153 050 salariés (8,5 % du total national et 12 % de l'emploi salarié de la région). Bien ancrées sur le territoire régional, près de 60 % des entreprises artisanales ont plus de cinq ans d'existence.

La distribution par secteur des entreprises artisanales ligériennes est très proche de celle observée au niveau national. Le secteur du bâtiment représente 43 % des entreprises (France : 40 %), le secteur de la réparation et des services regroupe 30 % des entreprises (France : 31 %), le secteur de la production 16 % (France : 17 %) et celui de l'alimentation 11 % (France : 11 %).

L'artisanat est confronté à un vieillissement des dirigeants d'entreprises dont plus d'un tiers est âgé de 50 ans et plus. Ce vieillissement est d'autant plus prononcé dans les zones rurales (Mayenne, nord Sarthe) ainsi que dans le secteur du bâtiment.

Selon la note de conjoncture de l'artisanat des Pays de la Loire de juillet 2013, les entreprises sont nombreuses à déclarer une baisse d'activité (37 % au premier semestre 2013 contre 32 % au second semestre 2012). Cette baisse d'activité touche tous les secteurs de l'artisanat et plus particulièrement celui des services et réparations. Deux secteurs se distinguent toutefois : le bâtiment avec 55 % des entreprises à avoir stabilisé leur activité et l'alimentation avec 19 % des entreprises qui ont connu une augmentation de leur activité.



# Le tourisme

La région compte 450 kilomètres de littoral, dont 210 kilomètres de plages. Concernant les aménagements, 2 500 kilomètres d'itinéraires cyclables sont sécurisés et les promeneurs ont accès à 21 600 kilomètres de sentiers de randonnée. En 2012, le nombre de nuitées touristiques dans la région est évalué à 80 millions. Les Français représentent 84 % des nuitées dans les hébergements marchands de la région.

Après une activité très en dessous des « normales saisonnières » en avant-saison et des prévisions pessimistes fin juin, près de 6 professionnels sur 10 ont finalement enregistré un niveau de fréquentation touristique cet été comparable à l'été dernier.

Fréquentation de la clientèle française cet été par rapport à l'été 2012			
Territoires	plutôt supérieure	stable	plutôt inférieure
Littoral	20 %	43 %	36 %
Urbain	22 %	41 %	37 %
Rural	18 %	47 %	35 %
Activités			
Meublé	14 %	54 %	32 %
Village de vacances	29 %	53 %	18 %
Camping	29 %	45 %	26 %
Hôtel	14 %	43 %	43 %
Chambre hôtes	21 %	41 %	38 %
Lieu de visite	25 %	34 %	41 %
Restaurant	23 %	29 %	48 %
Office de Tourisme	17 %	63 %	21 %
Total général	20 %	45 %	36 %

## Les 5 sites touristiques les plus fréquentés en Pays de la Loire en 2012

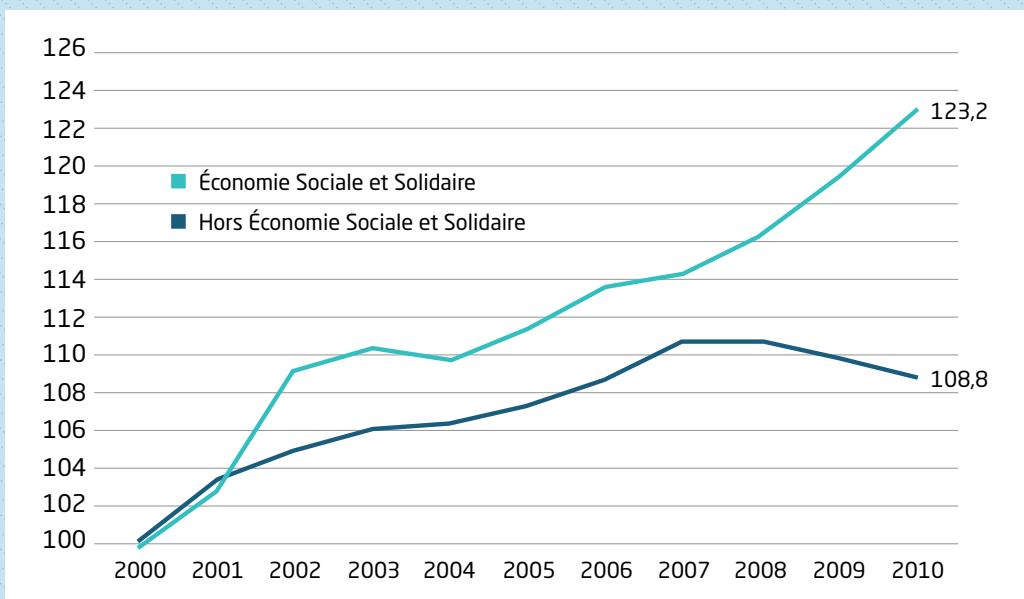
Site	Nombre de visiteurs payants
Puy du fou (Les Epesses 85)	1 600 000
Les machines de l'île (Nantes, 44)	505 244
Planète sauvage (Port Saint-Père, 44)	262 227
Terra botanica (Angers, 49)	259 887
Zoo de La Flèche (72)	249 472

Source ORT

## Sites de visites

Les 735 lieux de visite ligériens recensés ont attiré près de 14 millions de visiteurs en 2012. Les sites de visites en Pays de la Loire sont très diversifiés et ne se limitent pas aux musées et aux châteaux comme en témoigne le palmarès des visites ci-dessous. Jardins, sites historiques, parcs d'attractions mais aussi visites de sites industriels offrent une grande diversité aux touristes comme au public local.

# Économie sociale et solidaire



Source : ACOSS-URSSAF et MSA - traitement R&S, CRESS-Observatoire de l'ESS

Le champ de l'économie sociale et solidaire comprend les associations, coopératives, mutuelles, fondations et congrégations. Elle rassemble plus de 151 000 salariés dont 113 500 dans les associations et 27 500 dans les coopératives, soit au total 14,0 % de l'emploi salarié privé régional en 2012.

Les secteurs des services à la personne (associations), l'agriculture (coopératives), les activités financières et assurances (mutuelles), le commerce (coopératives) et la santé (mutuelles et associations) sont les plus représentés. Les activités industrielles, de construction et de transports sont peu investies par l'économie sociale.

L'économie sociale et solidaire est un secteur qui progresse comme en témoigne le graphique suivant : les effectifs salariés de l'économie sociale et solidaire ont augmenté plus rapidement que l'ensemble de l'économie jusqu'en 2008, et ont maintenu leur croissance de 2009 à 2010. On observe une rupture en 2011 : l'effet de la crise économique de 2008 commence à avoir un effet sur le financement des associations, avec un temps de latence par rapport au secteur commercial. En effet, les associations représentent les ¾ des emplois du secteur et la croissance de l'emploi y est la plus forte : 28 % de salariés en plus entre 2000 et 2011, alors que l'effectif salariés des coopératives s'accroît de 17 % sur la même période.

Les associations du secteur sanitaire et social qui représentent un tiers de l'effectif salarié de l'économie sociale et solidaire d'une part, les coopératives de crédit (Crédit mutuel et Crédit agricole principalement) qui représentent 8 % des effectifs et près de la moitié des effectifs des coopératives d'autre part, ont été les deux domaines les plus créateurs d'emploi.

## Démographie : un territoire attractif

La population ligérienne est estimée à 3,63 millions d'habitants en 2012. Ces habitants sont plutôt des urbains. Deux métropoles se distinguent : le territoire régional compte les villes de Nantes et Angers parmi les 25 premières aires urbaines de France. Comme sur tout le territoire national, le vieillissement de la population reste un enjeu démographique majeur pour les prochaines décennies, même si la région des Pays de la Loire a l'un des plus fort taux de fécondité de France métropolitaine en 2011 avec 2,09 enfants par femme.

Attractivité et forte natalité assurent le dynamisme de la démographie : la population ligérienne a augmenté de 0,6 % par an sur la période 1982-1999, et de 0,9 % par an sur la période 1999-2009. Le territoire ligérien est donc attractif et gagne régulièrement des habitants depuis 20 ans. L'Insee estime que la population des Pays de la Loire atteindra les 4,4 millions d'habitants en 2040.

# **Une stratégie collective et solidaire au service du développement des filières et des territoires**



# Pays de la Loire, Région capitale des énergies marines renouvelables

**Le développement de la filière des énergies marines renouvelables se poursuit en Pays de la Loire. De la conception à l'exploitation, les acteurs se mobilisent pour soutenir la montée en compétences de la filière qui connaît ses premières réalisations concrètes.**

## Présentation

Les atouts uniques des Pays de la Loire en font le territoire incontournable de développement des énergies marines renouvelables (EMR) en France et en Europe : une large façade maritime avec de grandes infrastructures portuaires, des écoles et laboratoires de pointe, ainsi qu'un réseau dense de PME-PMI et grandes industries qui disposent déjà du savoir-faire et des compétences pour développer les forces vives et soutenir la filière, de la conception à l'exploitation.

La structuration de cette filière est accélérée par la future installation du champ d'éoliennes au large de Guérande et prochainement du parc de l'Île d'Yeu et de Noirmoutier. Avec ces deux parcs, les Pays de la Loire représenteront le tiers de la production d'éolien en mer en France.

## Actions

La structuration de la filière des EMR a marqué une nouvelle étape avec l'entrée concrète de STX sur le marché : l'obtention d'une première commande de sous-station électrique pour un parc européen d'éolien offshore et la certification internationale de sa fondation jacket concrétisent la diversification vers les EMR engagée par le groupe depuis trois ans.

Le lancement de la construction des deux usines d'Alstom a également débuté en 2013. Les usines d'assemblage de nacelles et de générateurs seront opérationnelles en 2014 et emploieront à terme trois cents personnes à Montoir-de-Bretagne. La filière industrielle continue ainsi de se construire autour de son réseau de PME-PMI, regroupées autour de Néopolia, et de donneurs d'ordre.

Pour accompagner cette dynamique, la Région se mobilise également fortement sur la recherche et la formation. La Région investit dans des équipements de recherche et d'essais comme Technocampus Océan et SEM REV. Ce dernier, premier site d'essais en mer, est porté par l'École Centrale de Nantes. Il permettra de tester différentes technologies d'énergies marines renouvelables. La Région a également lancé une démarche d'approches intégrées Recherche-Formation-Innovation sur les EMR qui définira une ambition et une feuille de route stratégique collective sur la thématique.

Parallèlement, la Région a mis en place la cellule opérationnelle « naval, aéronautique, énergies marines renouvelables » de Compétences 2020, afin d'objectiver les besoins en compétences et en recrutements et ajuster les dispositifs de recrutement, formation et insertion.

Le développement de la filière des EMR se poursuit en Pays de la Loire et le lancement d'un second appel d'offres éolien offshore intégrant la zone de l'Île d'Yeu et de Noirmoutier soutient la dynamique. Avec le parc de Saint-Nazaire, la construction de ce deuxième champ permettra d'atteindre la taille critique à l'émergence de la filière de l'éolien en mer qui devrait à terme générer 3 500 emplois sur le territoire.

Le projet du parc éolien offshore de Saint-Nazaire a connu une étape importante avec la tenue du débat public du 20 mars au 20 juillet 2013. Fortement soutenu par les acteurs du territoire, ce projet a marqué l'entrée des Pays de la Loire sur le marché des EMR. Le parc de Saint-Nazaire sera mis en service en 2018 et devrait à terme alimenter 700 000 habitants en électricité.

La structuration de la filière des EMR en Pays de la Loire est un choix d'avenir ; pour accompagner cette dynamique, la Région a accordé, au titre de l'année 2013, près de 3 M€ d'aides à des projets d'entreprise.



Le bateau René Descartes lors de la pose du câble de 8 MW de la SEM-REV au large du Croisic, mai 2012.

## Chiffres clés

La Région investira près de **150 M€** d'ici 2020 sur cette filière stratégique pour le territoire.

### PLAN DES MUTATIONS

**Mesure 14 « Deux nouvelles plateformes technologiques pour les EMR »**

Plateforme phare de l'IRT Jules Verne, Technocampus Ocean, prend forme à Bouguenais. Les travaux ont débuté en 2013 pour une livraison en 2015.

### Mesure 15 « Renforcement des capacités du site d'essai en mer SEM-REV »

La Région a co-financé, à hauteur de 700 000 €, le hub de connexion de SEM REV dans le cadre de l'Institut d'Excellence des Énergies Décarbonées France Energies Marines.

# L'IRT Jules Verne : aller encore plus loin au service de l'excellence industrielle et de l'emploi régional

**L'ambition de l'Institut de recherche technologique (IRT) Jules Verne : intensifier la dynamique « Industrie-Recherche-Formation » pour permettre de véritables sauts technologiques, sources de compétitivité et de pérennité pour les entreprises et l'industrie française, notamment pour quatre filières stratégiques : aéronautique, navale, énergie, automobile.**

La première année d'activité de l'IRT Jules Verne est conforme à ses objectifs initiaux : en un an d'existence, l'IRT a lancé vingt-cinq projets représentant 38 M€ d'investissements. De deux emplois au démarrage, l'IRT est passé aujourd'hui à cinquante personnes et va continuer à embaucher. Son premier équipement industriel, ROBOFIN, a été livré. Les versements de l'Agence nationale de la recherche (au titre des Investissements d'Avenir) - à hauteur de 44 M€ - , complétés par ceux des industriels - pour 52 M€ - au titre des trois premières années de fonctionnement de cet IRT, ont permis le lancement de ces projets de R&D et chaires de recherche, faisant ainsi de l'IRT Jules Verne le premier IRT opérationnel en France.

## Présentation

Grâce à la mobilisation exemplaire des partenaires ligériens, industriels, académiques et institutionnels, l'IRT Jules Verne est le premier IRT créé : un décret du 5 mars 2012 a en effet acté la naissance de la Fondation de coopération scientifique (FCS) « IRT Jules Verne », structure de gouvernance opérationnelle de l'Institut et réceptacle des investissements publics et privés. Gérald Lignon, en charge de la direction de l'usine Airbus de Saint-Nazaire, en est le premier Président, pour un mandat de trois ans.

L'IRT Jules Verne, dédié aux technologies avancées de production composites, métalliques et structures hybrides, vise à devenir dans les dix ans un campus d'innovation technologique de dimension mondiale. Il s'appuie sur plusieurs plateformes d'innovation implantées sur différents sites en région : notamment à Bouguenais, sur la zone d'aménagement dite Croix Rouge d'une surface d'une quinzaine d'hectares, et ayant vocation à accueillir le campus principal de l'IRT Jules Verne, comprenant Technocampus EMC<sup>2</sup>, Technocampus

Océan, ainsi que d'autres bâtiments dédiés à la formation et la Maison Jules Verne, siège de la FCS ; mais aussi au Mans - au travers du Centre sur les technologies de l'acoustique, des vibrations et du contrôle non destructif, encore appelé IEA (Institut européen d'acoustique), et à Saint-Nazaire - avec le Centre industriel de la réalité virtuelle, l'Atelier du futur et le site d'essai Bord à quai.

## Actions

Parmi les projets labellisés par l'IRT : Fidac - sur la fiabilisation des assemblages collés, Sinus - sur la simulation numérique et l'optimisation des structures, Metafor - sur le formage avancé des alliages basse densité pour des applications dans l'aéronautique.

Outre la poursuite des projets de R&D et la labellisation de nouveaux projets, l'année 2013 a vu la concrétisation d'opérations telles que :

- l'installation sur le technocampus EMC<sup>2</sup> d'un premier démonstrateur ou robot sur rail, dans le cadre du projet ROBOFIN. Ce projet a pour objectif de développer des solutions robotisées pour les opérations de parachèvement (détourage, perçage et préparation de surfaces), sur des pièces composites et métalliques de grandes dimensions (25 m). Ces travaux sont menés conjointement par des industriels (Daher, DCNS, Europe Technologies, Loiretech, Multiplast, STX, Coriolis Composites) et l'Université de Nantes (via l'IRCCyN, laboratoire commun CNRS, Université de Nantes, Centrale Nantes, Mines de Nantes) et l'IRT Jules Verne ;
- la naissance d'une ligne pilote composite à grande cadence ; un équipement de recherche intégré par lequel entrent d'un côté les matériaux de base (fibres et polymères) et de l'autre sortent les pièces finies « net shape ». Ce projet s'inscrit dans un contexte où les défis technologiques imposent de



Livraison du robot ROBOFIN sur le site de Technocampus EMC<sup>2</sup> le 9 avril 2013

produire différemment (grande souplesse de formes, en pièces pleines et creuses) et vite (cycle de fabrication total net inférieur à deux minutes par exemple).

Un nouveau projet d'envergure a également été lancé : le projet de Centre national des formations par alternance sur les technologies avancées de production. Il vise à fédérer les formations à travers la constitution d'un réseau piloté par l'IRT Jules Verne et d'un centre de ressources qui sera localisé sur son site principal à Nantes. Ce projet fait l'objet d'un dossier de demande de financement auprès de l'État dans le cadre des Investissements d'Avenir.

## Acteurs

Huit nouveaux membres ont rejoint l'IRT en 2013. Désormais, l'IRT compte parmi ses membres de grandes entreprises et des PME, des organismes de formation et de recherche et des collectivités territoriales :

ACB, Aérolia, Airbus, Alstom, Bureau Veritas, CCIR Pays de la Loire, Constellium, Daher, DCNS, EADS, Europe Technologies, Faurecia, GIE Albatros, Pôle EMC<sup>2</sup>, PSA Peugeot-Citroën, Renault, Solvay, STX France, Veolia, Arts et Métiers Paristech, CEA, CEMCAT, CETIM, Clarté, CNRS, Ecole Centrale de Nantes, Ecole des Mines Nantes, ICAM Nantes, IFSTTAR, INRIA, PRES L'UNAM, Université de Bretagne Sud, Université de Nantes, Université du Maine, Région des Pays de la Loire, Le Mans Métropole, Nantes Métropole, Conseil général de la Sarthe, La Carene

## Chiffres clés

Sur 10 ans, l'IRT représente un engagement de plus de **350 M€ : 115 M€ de l'État** (dont 44 M€ engagés à ce jour), **120 M€ d'investissements des entreprises** (dont 52 M€ engagés à ce jour) et un **accompagnement des collectivités de plus de 100 M€**, portant notamment sur l'immobilier et les infrastructures.

Les collectivités territoriales, dont la Région des Pays de la Loire, se sont en effet fortement positionnées sur la dimension immobilière du projet. Elles soutiennent la maîtrise d'ouvrage d'un certain nombre de ses plateformes : Technocampus Océan, le Centre industriel de la réalité virtuelle et l'Atelier du futur. Plus précisément, les engagements directs de la Région sur l'IRT Jules Verne représentent : **35 M€ sur le volet immobilier** (hors Technocampus EMC<sup>2</sup>), et plus de **26 M€ sur le projet d'IRT Jules Verne** en tant que tel.

### PLAN DES MUTATIONS

#### Mesure 22 « Soutien à l'Institut de recherche technologique Jules Verne »

La mesure est mise en œuvre : plus d'un an après son lancement officiel, l'Institut de recherche technologique Jules Verne dresse un bilan conforme aux objectifs initiaux avec 25 projets déjà en cours représentant 38 M€ d'investissements, un démonstrateur industriel opérationnel et une équipe de près de 50 collaborateurs permanents.

# Solaire en Pays de la Loire : une feuille de route pour la filière

L'Agence régionale a commencé, dès 2011, un travail de soutien et d'animation au bénéfice de cette filière. Née en 2012, sous l'impulsion de la Région, l'association ATLansUN rassemble des acteurs du solaire photovoltaïque et thermique afin d'établir une stratégie de développement et définir les chantiers prioritaires. Elle a défini en 2013 la feuille de route collective de la filière.

## Présentation

Née en juillet 2012 suite à la dynamique enclenchée par le carrefour In'énergie en 2011, l'association ATLansUN représente la filière régionale du solaire. Elle regroupe des acteurs de tous les maillons de la chaîne de valeur, de la recherche à l'exploitation des parcs en passant par la production de cellules ou de modules et s'étoffe progressivement de nouveaux membres. Elle rassemble aujourd'hui une trentaine de membres. La filière solaire, constituée du photovoltaïque (production d'électricité) et du solaire thermique (production d'eau chaude sanitaire), est fortement dépendante du contexte réglementaire national, en particulier

du tarif d'achat de l'électricité. Les décisions gouvernementales (moratoire en 2010, révision trimestrielle à la baisse depuis mars 2011 amortie depuis janvier 2013 par la mise en place d'une bonification de 5 % des tarifs d'achat lorsque les cellules ou les panneaux sont « made in Europe », et de 10 % lorsque c'est le cas pour les deux) et la concurrence internationale rendent ainsi complexe la vision à long terme du secteur.

## Actions

Ce réseau a pour objectif l'amélioration de la compétitivité et de la performance, en se mobilisant sur le développement technologique, commercial et humain des acteurs. L'année 2013 a permis de lancer des réflexions collectives en vue de l'élaboration d'une feuille de route de la filière. Par ailleurs, l'association est partie prenante du projet Solar Decathlon Europe, compétition internationale ouverte aux universités et aux grandes écoles qui leur permet de se mesurer autour d'un défi « Concevoir et construire une maison solaire autonome en énergie ».

## Chiffres clés

La filière représente en Pays de la Loire de nombreuses entreprises de **80 à 500 personnes**, pour environ un millier d'emplois, et un chiffre d'affaires de **200 M€**. Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, on dénombrait **32 390 installations raccordées** dans les Pays de la Loire, d'une puissance totale de **258 MWc en progression de 32 %** en un an. Si la puissance des installations raccordées au réseau en Pays de la Loire a augmenté très rapidement depuis 2008 : de **10 MWc** en 2008 à **258 MWc** fin 2012, on observe un ralentissement depuis 2011 (\*).

\*D'après Ores Pays de la Loire et DREAL Pays de la Loire.



©Région des Pays de la Loire / PB Fourny

Lycée Tabarly (85).

# Un plan régional d'urgence en faveur de la filière du bâtiment

Dans un contexte de crise économique de la filière « bâtiment », la Région a décidé en 2013 de mobiliser l'ensemble de ses compétences autour de nouvelles propositions d'actions spécifiques pour les entreprises et les salariés du secteur, réunies au sein d'un plan régional d'urgence en faveur du secteur du bâtiment en Pays de la Loire.

Le secteur du bâtiment et des travaux publics, avec 7,5 M€ de chiffre d'affaires, 21 000 entreprises et plus de 110 000 salariés et intérimaires, est un acteur majeur de l'économie des Pays de la Loire. Il est un maillon indispensable de la transition énergétique du territoire. Après avoir connu une forte croissance au début des années 2000, le secteur du bâtiment a enregistré ces trois dernières années un ralentissement de son activité avec des perspectives pessimistes du fait de la baisse conjointe des autorisations de construire, des mises en chantiers et des ventes dans le neuf.

Dès 2009, le plan régional de lutte contre la crise avait prévu l'accélération de 260 M€ d'investissement, notamment dans les projets de maîtrise d'ouvrage régionale dans la réhabilitation et la construction de lycées.

En 2013, la Région a décidé d'élaborer avec les représentants de la filière un plan régional d'urgence en faveur du bâtiment, qui mobilise l'ensemble de ses compétences (économie, emploi, formation, marchés publics, logement...). Vote par l'Assemblée régionale les 27 et 28 juin 2013, il s'appuie sur sept leviers :

- 1 - Soutenir et financer les entreprises,
- 2 - Aider les entreprises à porter la transition énergétique et à innover socialement et techniquement,
- 3 - Consolider l'effort de formation face aux besoins de recrutements et de qualifications,
- 4 - Poursuivre l'effort d'investissement régional et faciliter l'accès à la commande publique régionale pour toutes les entreprises,
- 5 - Décupler l'aide à la rénovation énergétique pour les particuliers,
- 6 - Accentuer l'effort pour le logement social et le logement étudiant,
- 7 - Aider à la construction-rénovation énergétique des bâtiments professionnels de certains secteurs d'activité.

Pour la mise en œuvre de ce Plan, la Région collabore avec l'ensemble des acteurs de la filière : fédérations professionnelles du BTP, chambres consulaires, PRI du bâtiment et le Centre de ressources Novabuild...

Par ailleurs, la Région met en œuvre et finance des formations de niveau 5 et 4 dans l'ensemble des départements ainsi qu'un certain nombre de formations de niveau supérieur. Même si une certaine vigilance est de mise du fait du contexte économique, il est important de préserver un socle de formations dans ce secteur.



©Région des Pays de la Loire /  
Ouest Médias / Pierre Minier

## Chiffres clés

En 2013, **600 M€ d'équipements inscrits au budget primitif** dont deux tiers générant de l'activité pour le secteur BTP : soit **1 M€** par jour dépensés directement ou indirectement pour le BTP.

Le montant financier consacré aux **formations professionnelles** continues dans le secteur du bâtiment représente environ **11 M€** pour l'année 2013-2014.

### PLAN DES MUTATIONS

#### Mesure 13 « Un centre de ressources régional de la construction durable »

Le Centre de ressources Novabuild, créé en 2012 avec le soutien de la Région, a participé aux côtés des autres acteurs de la filière à l'élaboration du plan d'urgence et sera un des relais essentiels pour sa diffusion auprès des entreprises.

# PLAN Navale 2013

Navale 2013 s'est donné l'objectif d'apporter un soutien aux cotraitants de la filière navale confrontés à un important creux d'activité en 2013. Ce dispositif offensif et défensif combine une action individuelle, pilotée par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Nantes - Saint-Nazaire, et une action collective portée par le groupement Neopolia.

## Présentation

Si le marché « Oasis » gagné par le chantier nazaire STX France fin 2012 offre une charge salutaire pour les acteurs navals régionaux, la remontée d'activité n'est pas attendue par la sous-traitance avant 2014. Début 2013, de nombreux emplois industriels, représentant des compétences-clés pour la filière, étaient ainsi menacés à court terme. Ce constat a conduit la Région, aux côtés de l'Etat, à impulser la démarche « Navale 2013 » autour de deux axes forts :

- des entretiens individuels coordonnés par la CCI Nantes - Saint-Nazaire, destinés à identifier au plus près et traiter au mieux les besoins et difficultés des entreprises,
- un axe collectif conduit par le groupement Neopolia, visant à générer du chiffre d'affaires additionnel au profit des PME-PMI et à stimuler les démarches collaboratives telles que les réponses conjointes aux appels d'offres. Ce second volet, d'une durée de dix-huit mois, comprend de nombreuses actions, dont le recrutement d'une ressource commerciale dédiée, la mise en exergue des compétences des chantiers régionaux de « petite » construction navale, la prise en charge d'une partie du temps passé par les entreprises pour du devisage collectif, l'appui au financement de

projets complexes, la collaboration étroite avec les architectes navals « apporteurs d'affaires »...

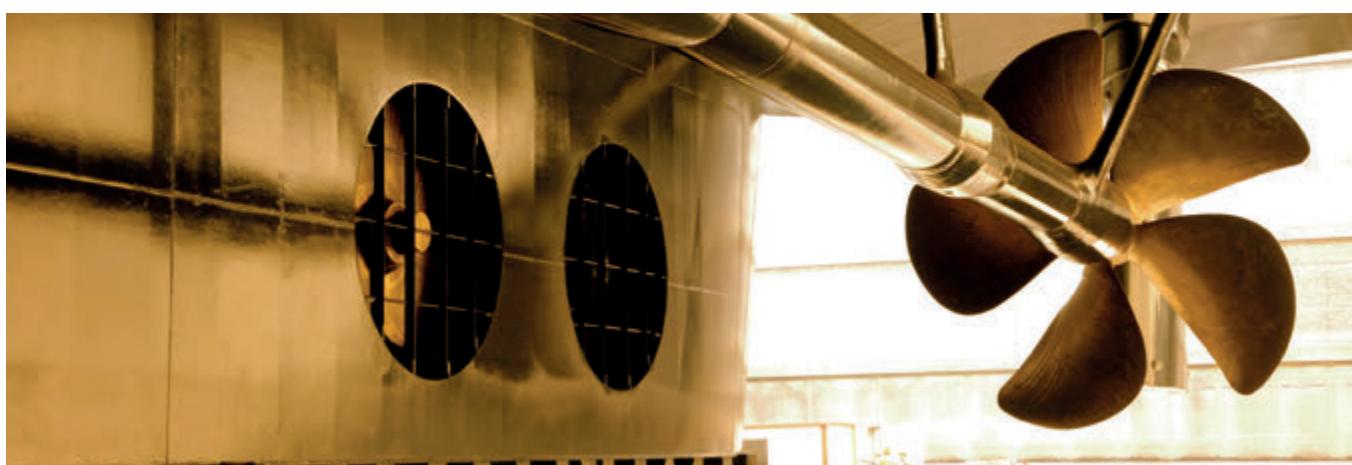
Un comité de pilotage et une cellule d'appui technique, auxquels la Région participe, ont été mis en place.

## Actions

Le volet « individuel » de Navale 2013 était quasiment achevé à l'été 2013 : 62 entreprises avaient fait l'objet d'un contact approfondi. L'action de Neopolia a de plus déjà permis de décrocher une commande d'un montant de 565 000 € au profit d'un chantier naval local. Par ailleurs, STX s'est particulièrement investi dans l'action, tant sur le suivi individuel des cotraitants que dans l'organisation de manifestations (symposium fournisseurs, journée Lean et Qualité/ Certification).

## Chiffres clés

La Région est le seul financeur public de Navale 2013. La Commission permanente du 11 février 2013 a ainsi octroyé des aides de **928 000 € à Neopolia** et de **67 100 € à la Chambre de Commerce et d'industrie de Nantes - Saint-Nazaire**.



# Les ambitions de la filière électronique

**La Région se mobilise pour conforter la compétitivité de la filière électronique, le développement de ses emplois et ses ambitions de pôle d'excellence à l'échelle européenne.**



© éolane-Photos : Nautilus/D Billaud

## Présentation

Les Pays de la Loire, première région de l'assemblage électronique en France, couvrent l'ensemble de la chaîne de la valeur, de la conception à la fabrication de cartes et sous-systèmes, avec près de 25 000 emplois sur le territoire. Cette filière stratégique compte 400 entreprises dont quelques entreprises de taille intermédiaire (ETI) clés dans le domaine de la fabrication de cartes et composants électroniques et de nombreuses PME. Le cluster LEA Valley (Loire électronique applications Valley), implanté à Angers, regroupe quatre-vingt-dix adhérents représentant 7 000 emplois.

## Actions

Plusieurs dispositifs de la « boîte à outils » régionale sont mobilisés en faveur du développement de la compétitivité de ces entreprises. Soutenant la dynamique de filières, la Région accompagne LEA Valley dans la mise en œuvre de son plan d'actions et de sa réflexion stratégique autour du « Campus de l'électronique ». Les contours de ce projet phare de la filière ont été dévoilés en 2013. Son ambition est de créer un pôle d'excellence industrielle à l'échelle européenne dans le domaine de l'électronique professionnelle. Afin d'appuyer

cette démarche collective, une étude triangle recherche / formation / innovation a démarré en novembre 2013.

La Région accompagne également les entreprises dans leurs projets structurants pour le territoire (ré-industrialisation), dans la définition de leur stratégie, leur développement (FRAC, Objectif performance, DINAMIC) et l'accès aux marchés internationaux (Prim' Export - Init'Export).

Le Fonds Pays de la Loire Territoires d'innovation est également mobilisable à toutes les étapes des projets d'innovation des entreprises de la filière. Enfin, la Région soutient les structures ou plateformes régionales d'innovation de la filière.

## Acteurs

bpifrance Pays de la Loire, État, Angers Loire Métropole

## Chiffres clés

En 2013, la Région a mobilisé près de **3 M€ d'aides au bénéfice de la filière électronique, 56 projets de R&D, développement et d'appui à l'internationalisation et 18 interventions du Fonds Pays de la Loire Territoires d'innovation.**

# Le potentiel structurant de l'économie numérique

**Particulièrement convaincue du potentiel de l'économie numérique pour le développement économique du territoire des Pays de la Loire, la Région soutient avec volontarisme cette filière, en mobilisant l'ensemble de sa boîte à outils.**

## Présentation

La filière numérique ligérienne représente environ 26 000 emplois, dans plus de 3 000 établissements, positionnant les Pays de la Loire au rang de sixième région française.

Le secteur numérique dispose d'un potentiel d'innovation important : le territoire compte de nombreux centres d'excellence notamment académiques et foisonne d'initiatives.

Le numérique est un outil transversal au service du développement de la compétitivité de l'économie ligérienne engendrant l'émergence de nouveaux usages au sein des organisations et de la société. Pour répondre aux défis de la digitalisation de l'économie et de la société, la Région se mobilise fortement pour soutenir les opérateurs et entreprises de la filière.

## Actions

En 2013, la Région des Pays de la Loire a mobilisé un large panel d'aides directes et indirectes en vue d'accompagner la filière, au côté des partenaires. Parmi ces nombreuses actions, quelques-unes ont un potentiel structurant remarquable.

### Le soutien aux démarches collectives des entreprises

En cohérence avec les objectifs du SREED, la Région a accompagné la structuration de la filière numérique en appuyant l'Alliance Ouest Numérique. Dans cette optique, elle accompagne également en phase amont les projets collectifs des acteurs sur des thématiques technologiques données, comme les études de faisabilité liées à la mise en place d'un cloud régional. La Région a par ailleurs renouvelé son aide à la Cantine numérique (deuxième structure de ce type créée en France) afin de renforcer notamment les croisements de filières, de métiers et de savoir-faire de l'innovation numérique.

### La mise en place d'une stratégie intégrée

Pour renforcer la structuration collective des acteurs du secteur, la Région a lancée en 2013 une étude triangle recherche / formation / innovation sur le numérique.

### Les besoins en compétences de la filière

Dans une logique d'anticipation des besoins, la Région a engagée en 2013 un dialogue sectoriel autour de l'économie numérique.

### L'ancre dans les territoires

La Région souhaite aider à ancrer les filières et l'innovation dans les territoires. Elle soutient ainsi le pôle interrégional de compétitivité Images et Réseaux, ainsi que les projets d'innovation collaboratifs.

### Innovation et développement

La Région aide les entreprises à innover et à se développer. Elle mobilise ainsi le Fonds Pays de la Loire Territoires d'Innovation à toutes les étapes des projets d'innovation des entreprises de la filière. Par ailleurs, le Fonds régional d'aide aux conseil et Objectif performance ont été mobilisés pour accompagner douze dossiers présentés par des entreprises de la filière. L'ensemble des outils régionaux au service de l'internationalisation et du développement a été également régulièrement sollicité.

### Projets d'excellence et plateformes mutualisées

La Région intervient en soutien des projets d'excellence et des plateformes mutualisées, notamment autour des technologies de réalité virtuelle, favorisant le développement des services des entreprises et les usages des filières utilisatrices. En 2013, elle a ainsi poursuivi les travaux et études œuvrant à la mise en place du Centre industriel de la réalité virtuelle de Saint-Nazaire, de l'une de plateformes technologiques de l'IRT Jules Verne ainsi que de la Cité de la réalité virtuelle de Laval.

## Chiffres clés

Avec **26 000 emplois répartis** dans plus de **3 000 établissements**, la filière pèse de plus en plus lourd dans l'économie régionale, et son rayonnement va grandissant avec la démultiplication de projets innovants que la Région accompagne et soutient avec tous ses dispositifs d'aide, dont **17 dossiers accompagnés par le Fonds Pays de la Loire Territoires d'Innovation, 12 dossiers par le FRAC et 22 Objectif performance** pour un montant de **892 400 €** en 2013.

# DINAMIC ENTREPRISES : un dispositif complet d'appui à la compétitivité des PME régionales

2013 est la dernière année de mise en œuvre de Dinamic Entreprises dans le cadre du contrat de projets État-Région 2007-2013. Rénové et élargi en 2012 à de nouveaux secteurs et structures d'entreprises, il constitue désormais un outil très complet d'amélioration de la compétitivité des entreprises.

## Présentation

Inscrit dans le cadre du Contrat de projets État-Région 2007-2013, DINAMIC Entreprises est un dispositif d'appui individualisé à la compétitivité des PME-PMI régionales, dans un cadre collectif. Mixant conseils et formations dédiées, il accompagne les entreprises dans leurs analyses et plans d'actions sur neuf à douze mois sur un des leviers fondamentaux de leur développement, à savoir la performance interne, la diversification commerciale ou l'innovation. Lancé en janvier 2007, il est dans sa septième année de mise en œuvre.

## Actions

Le dispositif a fait l'objet de nombreuses adaptations depuis sa création ; en 2009, deux nouvelles applications ont été mises en place : l'application « relance » pour des entreprises en situation financière délicate du fait de la crise et l'application « collaborative » pour favoriser la création de business clusters. Depuis 2012, il s'adresse à une cible d'entreprises beaucoup plus large, tant sur un plan sectoriel que structurel, intègre une prise en considération de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et de l'innovation par le design.

2013 a vu le lancement de quatre groupes DINAMIC collaboratifs au niveau de la filière aéronautique, sous l'égide des donneurs d'ordre, pour accompagner l'élévation des capacités de production des sous-traitants en maintenant le niveau de qualité attendu, avec l'objectif d'améliorer la relation donneurs d'ordre / sous-traitants. Les premiers parcours « Qualité par étape » ont aussi été lancés en lien avec le Mouvement français qualité et management (MFQM) pour accompagner les démarches de certification ISO 9001 des PME. Enfin, le premier groupe « tourisme » a été accompagné.

## Acteurs

DINAMIC est financé par l'État, la Région et l'Union européenne et mis en œuvre par les CCI et Vendée Expansion.

## Chiffres clés

**Budget prévisionnel de 30 M€**, financé à hauteur de **8,7 M€ par la Région, 8,7 M€ par l'État et 12 M€ par l'Europe** (FEDER).

La Région a voté **631 210 €** pour accompagner **150 entreprises** en 2013-2014.

En 7 ans, **842 PME ont été soutenues** dans le cadre de **1014 parcours DINAMIC**, dont **113** en 2013.

### PLAN DES MUTATIONS

#### Mesure 1

#### « Un dispositif DINAMIC rénové »

**DINAMIC est désormais ouvert à de nouvelles filières et simplifié pour la cible des micro-entreprises (42 parcours TPE en 2013). Responsabilité sociétale des entreprises et sensibilisation au design sont désormais intégrés.**

# Un plan d'innovation et de compétitivité pour l'industrie agroalimentaire

**L'agroalimentaire représentant un secteur majeur de l'économie régionale, la Région accentue son accompagnement des efforts de modernisation et de gain de compétitivité menés par les entreprises, à la fois par le soutien à l'investissement et l'essor de la recherche et développement.**

## Présentation

L'industrie agroalimentaire des Pays de la Loire est le premier secteur industriel de la région et tient le deuxième rang national pour les effectifs, le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée. Elle figure à ce titre parmi les priorités de l'intervention de la Région en matière de soutien aux acteurs de production industrielle. Elle mobilise des moyens importants en faveur de l'investissement, d'actions collectives spécifiques, d'actions de communication et de promotion. L'offre régionale est caractérisée par la qualité et la diversité, associées pour s'adapter au marché et répondre aux attentes des consommateurs. L'agroalimentaire ligérien souhaite relever le défi de la compétitivité, en améliorant continuellement sa productivité et en innovant pour s'adapter aux nouvelles habitudes alimentaires et se positionner sur des productions à forte valeur ajoutée, intégrant de plus en plus les dimensions du développement durable. De plus, l'agroalimentaire régional bénéficie d'un environnement scientifique et technique de premier plan, propice à l'innovation. Une dynamique que la Région veut contribuer à renforcer, notamment avec la création de la PRI Cap Aliment.

## Actions

Grâce à la forte implication des industriels de l'agroalimentaire dans les démarches collectives de réflexion, initiées par le Conseil régional en 2012 et 2013 (Réflexion stratégique sur l'alimentation et l'agroalimentaire et Rencontres régionales pour l'avenir de l'agroalimentaire en Pays de la Loire), au côté des autres acteurs régionaux, une stratégie de différentiation régionale se dessine. Elle se base sur le lien entre l'amont et l'aval et sur la montée en puissance des thématiques de qualité, sécurité sanitaire et nutritionnelle, bien-être et lien social. Elle favorisera la compétitivité des entreprises et la création de valeur, par l'innovation.

Vingt-deux projets structurants ont été identifiés pour les cinq

prochaines années, dans cinq domaines jugés prioritaires : innovation, performance industrielle des filières, financement, marchés et internationalisation, ressources humaines - GPEC. Le projet d'une structure semblable à un Institut de recherche et de technologie (IRT), ciblé sur les technologies et process agroalimentaires, à cinq ans est en cours de définition. Divers dispositifs régionaux d'aide sont mobilisés en faveur de la modernisation et de la compétitivité des entreprises agroalimentaires des Pays de la Loire :

- L'aide régionale à l'investissement des industries agroalimentaires (ARIAA) est une subvention relative aux investissements productifs : bâtiments, équipements et matériels, à partir 150 000 € (100 000 € pour les micro-entreprises) avec un taux d'intervention de 5 à 10 %, doublé pour les projets s'insérant dans les priorités régionales « qualité » et/ou « proximité ».
- Via DINAMIC agroalimentaire, la Région accompagne les PME-PMI régionales auxquelles la mondialisation impose des efforts d'adaptation considérables, pour relever les défis auxquels elles sont confrontées. Il consolide leurs fondamentaux, par un accompagnement dans la durée (sur neuf à douze mois) et la mise à disposition des outils et méthodologies les plus efficaces, afin de répondre au mieux à leurs besoins.
- Le Fonds régional d'aide au conseil agroalimentaire intervient pour soutenir l'effort de réflexion des PME-PMI, à des moments particuliers de leur fonctionnement ou de leur développement, à travers le recours au conseil externe pour les entreprises, sur quatre thèmes prioritaires : analyse stratégique, intelligence économique, développement durable et design. L'aide régionale peut atteindre 30 000 €. La Région soutient également les entreprises dans leurs projets de création d'emplois (à partir de vingt emplois créés sur trois ans) et leurs projets de recherche et développement, à travers du Fonds d'intervention territorial.

# Chiffres clés

L'industrie agroalimentaire en Pays de la Loire représente **24 % des effectifs industriels** avec **49 000 salariés** en 2010, dans plus de **1 053 établissements**, soit un chiffre d'affaires de **13 M€** et **2,3 M€** de valeur ajoutée.

En 2013, la Région a soutenu la compétitivité agroalimentaire, pour plus du **3,4 M€** :

- **9 dossiers d'aide à l'investissement** (ARIAA), pour plus de **1,4 M€** (contre 14 dossiers ARIAA en 2012, pour un montant d'aide de **1,9 M€**),
- **2 dossiers d'aide à la création d'emploi**, pour **550 000 €**
- **7 projets labélisés par le pôle VALORIAL**, pour près de **1,18 M€**
- **3 actions collectives agroalimentaires**, pour **335 000 €**



# La Région pérennise son appui à la pêche maritime

**La Région continue d'affirmer son soutien à la pêche maritime qui, malgré les difficultés rencontrées, reste vecteur d'emploi et d'aménagement durable du territoire. Elle a choisi de pérenniser ses aides à l'installation des jeunes pêcheurs et à la modernisation ou à l'adaptation des entreprises.**

## Présentation

Secteur historique en Pays de la Loire, comptant 1 218 marins-pêcheurs et 387 navires, l'avenir du secteur de la pêche maritime, confronté à des difficultés structurelles et conjoncturelles, passe par une adaptation des entreprises permettant de maintenir leur compétitivité. Ainsi, la Région maintient et développe des aides à la modernisation de la flottille mais aussi à la formation et à l'installation des jeunes pêcheurs.

## Actions

Les aides régionales visent à soutenir la modernisation de l'ensemble des flottilles ligériennes dans leur diversité et à faciliter leur adaptation en termes de pratiques, de propulsion, de sélectivité des engins, de traitement et de conservation des produits, de sécurité et de conditions de vie à bord. La pêche régionale se fait ainsi respectueuse des contraintes environnementales et se donne les moyens de sa compétitivité. La Région favorise également la transmission des entreprises de pêche et l'installation de jeunes pêcheurs via les aides à la formation et les aides à la première acquisition du navire.

Par ailleurs, la Région a renouvelé son engagement d'accompagnement des investissements d'aménagement des criées et équipements à terre. L'objectif est de poursuivre l'amélioration des conditions sanitaires, d'hygiène, de traçabilité et de qualité des produits. Le taux de participation régionale est de 10 % à 20 % des investissements, celui de l'État de 20 % à 25 %, et le Fonds européen pour la pêche (FEP) de 20 %.

## Acteurs

Les aides régionales à la modernisation de la flottille se plient aux règles du FEP, limitées de 10 % à 20 % du projet (sur 40 à 60 % d'aides maximum), avec comme autres partenaires financiers le FEP et les Départements.

La Région soutient l'action des structures professionnelles que sont le Comité régional des pêches et des élevages marins (COREPEM), le Syndicat mixte de développement de l'aquaculture et de la pêche (SMIDAP) et l'Association du Grand Littoral Atlantique (AGLIA).

## Chiffres clés

En 2013, les aides régionales à la modernisation de la flottille ont représenté **251 535 € pour 25 dossiers**. Les aides à l'installation ont concerné 8 professionnels pour **121 971 € d'aides régionales**.

Dans la filière de la pêche maritime, 4 stagiaires sont engagés dans une formation du Programme régional de formation qualifiante, représentant un effort financier de **7 600 €** pour la Région.

Enfin, les programmes d'aménagement des criées et d'investissements à terre ont mobilisé une aide régionale de **649 743 €** pour 5 dossiers.

# Un soutien renouvelé à l'aquaculture

La Région accompagne avec volontarisme les secteurs de l'aquaculture régionale par le soutien à la recherche, mais aussi par la modernisation des établissements et le soutien à la commercialisation et à la valorisation des produits.

## Présentation

Les entreprises aquacoles, et plus particulièrement les entreprises conchyliocoles, se doivent d'assurer leur pérennité par un développement technologique et en s'adaptant aux contraintes du marché. La Région a donc poursuivi et intensifié son aide à l'investissement productif aquacole. Dans le même temps, elle a renouvelé ses aides à la commercialisation et à la valorisation des produits de la mer, ainsi qu'à l'installation des salicultrices.

## Actions

La Région soutient les investissements pour la modernisation des entreprises aquacoles. Ils sont une nécessité, pour suivre l'évolution de la réglementation et des nouvelles exigences sanitaires ou environnementales, mais aussi pour limiter le risque d'interdiction temporaire de commercialisation, mieux valoriser les produits et améliorer les conditions de travail des salariés. La Région aide ces investissements dans le cadre du Fonds européen pour la pêche (20 % pour la Région, FEP à 15 % et Départements à 5 %). Les entreprises aquacoles d'eau douce bénéficient de surcroît d'une aide spécifique, prenant en compte le double objectif de préservation des espaces naturels que sont les étangs et de maintien de la pisciculture extensive comme meilleur mode de gestion durable de ce type d'écosystème.

En outre, la Région accompagne les objectifs ambitieux de la filière en termes de commercialisation : rééquilibrage entre l'amont et l'aval, promotion des produits, nouveaux débouchés, amélioration de la qualité des produits et de leur traçabilité, nouveaux signes officiels de qualité et étiquetages écologiques, valorisation des co-produits...

La Région soutient les démarches régionales collectives, à l'exemple de la certification de conformité produit « Belle de sélection », promue par l'Organisation des producteurs conchyliocoles des Pays de la Loire.

Enfin, elle aide l'installation des salicultrices, afin de redynamiser la production de sel artisanal dans la presqu'île de Guérande, l'île de Noirmoutier et la baie de Bourgneuf. L'aide

régionale forfaitaire s'élève à 6 000 €, en complément de la dotation « jeunes agriculteurs » de l'Etat. La Région soutient également la qualité et la promotion des sels, aux côtés des professionnels engagés dans la filière des sels d'origine.

## Acteurs

La Région accompagne les efforts de modernisation et d'adaptation de la filière aquaculture, notamment à travers l'aide aux structures professionnelles que sont le Comité régional de la conchyliculture (CRC), l'Organisation des producteurs des Pays de la Loire, le Syndicat mixte de développement de l'aquaculture et de la pêche (SMIDAP) et l'Association du Grand Littoral Atlantique (AGLIA).

## Chiffres clés

En 2013, les aides régionales à l'investissement ont profité à **71 entreprises d'aquaculture marine ou continentale** pour **1,2 M€**.

En parallèle, **28 piscicultures en étangs** ont été aidées pour un montant de **74 658 €**, ainsi que **9 salicultrices** pour un montant de **54 000 €**.



©Région des Pays de la Loire / PB Fourmy

# Un soutien structurant à la filière équine

**La Région intervient en soutien de la filière équine à la fois au niveau de l'élevage, des courses, de la promotion, de la recherche, du tourisme et du sport de haut niveau. De plus, une forte dimension internationale a été donnée à cette action, notamment dans le développement des échanges avec la Chine.**

## Présentation

La filière ligérienne du cheval représente environ trois mille emplois, quatre cents centres équestres, quarante-neuf hippodromes et cinquante mille chevaux. Les Pays de la Loire sont à ce titre une grande région équine : la première en France pour les courses et la deuxième pour l'élevage. Un rapport d'orientation de la filière équine, voté en 2007 et revisité en 2009 donne le cadre des actions régionales en faveur du développement de l'élevage, des courses, du tourisme équestre et des actions à l'international. Un comité de concertation, rassemblant les acteurs régionaux de cette filière et présidé par un conseiller régional, a été instauré fin 2012 afin d'assurer la coordination des actions.

## Actions

- Développement économique : la Région a accompagné pour un montant de 29 489 € en 2013 plusieurs projets utilisant le cheval au service d'une activité économique de production, à l'exemple de la création d'une coopérative de matériel agricole utilisant exclusivement le cheval pour des travaux de production de vin à forte valeur ajoutée.
- Courses : la Région a permis l'installation de huit jeunes entraîneurs de chevaux de course et de sport, ainsi que la modernisation de deux hippodromes.
- Recherche : la Région finance le Centre international de soins du cheval d'Oniris (CISCO), présenté dans le cadre des plateformes régionales d'innovation. Le CISCO permettra d'élargir l'offre en matière de soins vétérinaires en direction de la filière équine, en proposant des prestations de haut niveau dans le domaine des urgences, de l'orthopédie et de la reproduction. Une aide complémentaire de 86 559 € a été accordée au CISCO en 2013.

• International : depuis fin 2012, la Région finance le travail d'un représentant permanent de la filière en Chine afin de développer les flux d'affaires entre les Pays de la Loire et la Chine, principalement avec la province du Shandong. Dans cette logique, la Région a renouvelé sa présence au Salon du cheval de Pékin (octobre 2013), plus grand événement équin en Chine, pour y valoriser l'excellence de la filière face aux acteurs chinois.

## Formation

La filière équestre est suffisamment importante dans la région pour qu'une commande spécifique de formation soit réalisée dans le département de la Mayenne.

C'est ainsi que quatre formations qualifiantes sont mises en œuvre en 2013/2014 par le CFPPA de Laval dans le cadre de l'objectif « Je me qualifie » :

- BP responsable d'exploitation hippique (une session en 2013 et une session en 2014).
- BP JEPS mention équitation ou tourisme équestre (une session en 2013 et une session en 2014).

## Chiffres clés

Plus de **425 000 € d'aides régionales** ont été apportées à la filière équine en 2013 entre les actions de développement économique, **l'aide à l'installation de jeunes entraîneurs** pour **48 000 €**, **les équipements** pour **116 000 €** (modernisation de deux hippodromes et création d'un centre équestre), **le soutien à 4 manifestations** pour **18 500 €**, **l'international** pour **67 088 €**, **la génétique** pour **45 000 €**, et **l'animation et la promotion** pour **16 000 €**.



©Région des Pays de la Loire / Ouest Médias

# Accompagnement du tourisme : la Région maintient l'effort

Vélo, nautisme, œnologie et hébergements touristiques figurent parmi les filières touristiques accompagnées en priorité par la Région tant pour leur attractivité que pour les retombées économiques qu'elles génèrent. La Région, en 2013, a maintenu un effort important pour accompagner les projets de développement de ces secteurs.



© Région des Pays de la Loire / Ouest Médias, La Loire à Vélo

# Présentation

## Filière vélo

L'itinéraire de La Loire à Vélo, ainsi que l'ensemble des itinéraires cyclables aménagés, ont connu en 2012 et 2013 des fréquentations record, validant le bien-fondé de cette politique de développement touristique qui profite par ailleurs pleinement aux populations locales.

Pour poursuivre le développement économique de cette filière, et dans un contexte de concurrence grandissante entre les territoires nationaux et internationaux sur le tourisme à vélo, la Région a proposé en 2013 de nouvelles actions par l'extension de son soutien à la modernisation de son offre, le développement de services le long des itinéraires, et la promotion de l'offre régionale par l'action de l'Agence régionale Pays de la Loire Territoires d'Innovation.

Parmi les actions emblématiques du soutien régional pour cette filière figuraient l'extension de la période d'ouverture des wagons « La Loire à Vélo » et la mise en œuvre, avec la SNCF, d'un dispositif d'embarquement, de transport et de débarquement des vélos sur la desserte ferroviaire Interloire du 15 juin au 15 septembre 2013.

L'ensemble du service à bord et d'exploitation des wagons vélos nécessaires à la réalisation de l'opération s'est élevée à 227 539 € TTC et la Région Pays de la Loire a apporté sa contribution au fonctionnement à hauteur de 50 % de ce coût, soit 113 770 €.

## Filière œnotourisme

En 2013, la Région a travaillé avec l'ensemble de ses partenaires à la définition d'un plan d'actions pour l'œnotourisme dont de premières actions ont déjà pu être mises en œuvre (actions de développement, de communication, d'événementiel et de promotion de la filière).

L'Agence régionale a lancé, en complément, un programme spécifique de promotion et d'animation de cette filière. Au titre de l'appel à projets « caves touristiques », six établissements ont été accompagnés pour un montant de 104 924 €. Par ailleurs, deux manifestations œnotouristiques d'envergure nationale ont bénéficié d'une aide régionale pour un montant global de 75 000 €, et une aide de 100 000 € a été accordée à Interloire.

## Soutien au développement et à la promotion de la filière nautique

À travers une action collective de formation et de sensibilisation aux techniques du e-tourisme et un soutien individualisé des centres nautiques à travers un appel à projets « innovation et modernisation pour les centres nautiques », la Région a apporté un soutien particulier à cette filière. 2013 a également été l'occasion d'une réflexion avec l'ensemble des acteurs de la filière pour dégager des pistes de développement potentielles de cette filière.

Dans le cadre de l'accompagnement au développement et à la modernisation des centres nautiques, trois projets ont fait l'objet d'une aide régionale de 61 332 € et la ligue de voile a reçu 19 800 € pour son programme d'actions web marketing.

## Soutien aux hébergements touristiques

Les hébergements touristiques constituent le cœur de l'économie touristique et des emplois de cette filière. Hôtels, campings et villages-vacances sont contraints par ailleurs à des investissements permanents pour maintenir leur niveau de qualité et leur attractivité.

La Région a maintenu en 2013 son effort d'accompagnement de l'ensemble des filières de l'hôtellerie, de l'hôtellerie de plein air et des hébergements de tourisme social et associatif.

# Formation

Au vu de l'importance de la filière tourisme, un grand nombre de formations qualifiantes sont organisées sur le territoire régional. Elles se répartissent dans plusieurs domaines :

- Hôtellerie / Restauration / Métiers de bouche : soixante sessions sur 2013/2014
- Accueil touristique : quatre sessions
- Animation : quinze sessions dans la filière animation culturelle et sportive (BPJEPS)

# Chiffres clés

En 2013, la Région a soutenu **15 projets d'aménagements cyclables** pour un montant global de **2 334 534 €** et **5 projets « accueil vélo »** pour un montant de **10 188 €**.

Par ailleurs, **27 projets hôteliers** ont été accompagnés pour un soutien régional de **2 114 826 €**, ainsi que **13 projets de développement de l'hôtellerie de plein air** pour un montant de **704 978 €**.

Au titre du tourisme social et associatif, ce sont **5 centres de vacances** qui ont été accompagnés dans leurs projets de rénovation pour un montant d'aide de **1 918 290 €**.

# L'artisanat et les métiers d'art, un vecteur de dynamisme économique

**L'artisanat occupe une place importante dans l'économie régionale et reste, dans un contexte économique encore difficile, un des rares secteurs d'activité à faire jouer l'ascenseur social.**

**Dépositaire de savoir-faire traditionnels, l'artisanat sait aussi innover pour s'adapter aux goûts de sa clientèle.**

Fortes d'une vision commune, la Région et la Chambre régionale des Métiers et de l'Artisanat (CRMA) ont décidé de poursuivre leur partenariat afin de permettre aux filières artisanales de faire face aux enjeux auxquels elles sont confrontées : la modernisation des très petites entreprises (TPE) et leur adaptation à leur environnement économique et financier.

Ce partenariat s'articule autour de trois axes majeurs :

- l'observation économique du secteur,
- la réalisation de diagnostics / conseils individuels pour sensibiliser les entreprises aux démarches collectives, sensibiliser les entreprises du bâtiment à la maîtrise de l'énergie et détecter les entreprises potentiellement ou déjà innovantes,
- l'amplification des actions collectives autour des dix filières identifiées (le nautisme, le travail des métaux, la mécanique automobile et agricole, l'imprimerie / sérigraphie / infographie, la viande, la farine, les taxis, les salons de coiffure et d'esthétique, la fleuristerie, le bâtiment).

Conformément aux orientations de la Région, 630 entreprises ont pu bénéficier d'un diagnostic ou d'une sensibilisation à la maîtrise de l'énergie. Des actions collectives ont été développées notamment autour de cinq ateliers collaboratifs regroupant une quarantaine d'entreprises dont l'objectif est de permettre aux chefs d'entreprise de se connaître pour mieux travailler en réseau et aider à l'éclosion de groupements d'entreprises ou alliances. Ainsi, le réseau consulaire, en lien avec les organisations professionnelles, a poursuivi l'accompagnement d'un réseau dans la filière du travail des métaux, a participé à la création, sur l'agglomération de Laval, d'une plateforme de régulation du transport des malades ou bien encore au regroupement d'artisans alimentaires sur les itinéraires touristiques. Ces ateliers collaboratifs répondent parfaitement aux objectifs de la Région compte tenu du caractère opérationnel fort pour les entreprises (mise en place d'une offre commune entre plusieurs entreprises complémentaires, création d'un réseau d'entreprise pour améliorer leur visibilité).

Le dispositif CAPEA (cycle d'appui à la performance des entreprises artisanales) alliant le conseil individuel et la formation collective pour aider l'entreprise à structurer ou optimiser son management et son développement) aura concerné en 2013 plus de quatre-vingt entreprises à travers onze groupes répartis sur l'ensemble du territoire régional.

En parallèle, la Région a poursuivi son action spécifique en faveur de la filière métiers d'art, à travers le financement de



©Région des Pays de la Loire / PB Fourny

*Réalisation d'élèves du centre de formation d'apprentis de la chambre des métiers de Loire-Atlantique préparant le brevet technique des métiers supérieurs en ébénisterie*

la « Mission métiers d'art Pays de la Loire » ayant pour rôle le conseil, l'animation, l'observation et la mise en valeur des compétences régionales. Ses axes de travail sont au nombre de quatre : soutenir les professionnels dans leur commercialisation, participer au développement des territoires, accompagner le capital savoir-faire et favoriser la mutualisation, informer et communiquer.

Une étude réalisée début 2013 a confirmé l'intérêt, pour les professionnels, de maintenir cette action, jugée dynamique et dont la notoriété est forte à l'échelle nationale. Afin d'optimiser leur intervention, la Région et la CRMA ont souhaité, avec l'ensemble du réseau consulaire, une plus grande coordination des actions sur ce secteur qui représente pas moins de 1 500 entreprises et 5 000 emplois directs.

Enfin, la Région a poursuivi son soutien à la réalisation de diagnostics stratégiques par les entreprises artisanales à travers le fonds régional d'aide au conseil (FRAC artisanat-commerce) et la mise en place d'une action collective, appelée ECONUM, portée par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) et destinée à accompagner les entreprises dans l'usage des outils numériques.

## Chiffres clés

Pour l'ensemble de ces actions, la Région a consacré **1,9 M€ au soutien à l'artisanat en 2013 et à l'accompagnement de plus de 750 entreprises**.

L'artisanat représente **50 000 établissements en Pays de la Loire**, pour environ **200 000** actifs.

# « Compétences 2020 », aéronautique, navale, EMR et automobile en première ligne

La Région a lancé, avec l'État et les partenaires sociaux, le programme Compétences 2020. Ce dispositif de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), rattaché au Plan régional de continuité professionnelle, veut répondre aux besoins en compétences des entreprises des filières économiques stratégiques des Pays de la Loire.

## Présentation

Dans le prolongement des démarches Cap Compétences et 6 000 Compétences, Compétences 2020 accompagne le volet orientation / formation / insertion / emploi des filières économiques stratégiques de la Région. Malgré un taux de chômage élevé, certaines filières, notamment industrielles, peinent à recruter. Répondre aux besoins en compétences de ces entreprises est l'objectif premier de ce programme, avec la volonté d'introduire au sein de ces entreprises, prioritairement les PME, de nouvelles pratiques de gestion des compétences (anticipation des évolutions, mutualisation entre PME...). Compétences 2020 doit permettre, grâce à la mise en réseaux, d'anticiper les reconversions ou le reclassement des salariés, en facilitant, par exemple, l'accueil de salariés ou de demandeurs d'emplois issus d'autres secteurs. Enfin, il ambitionne de favoriser l'accès à l'emploi durable et à la qualification d'un public large et diversifié, salariés ou demandeurs d'emploi, jeunes, seniors, y compris ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi ou les publics traditionnellement peu présents au sein des métiers de l'industrie comme les femmes.

## Actions

Compétences 2020 s'appuie sur des cellules opérationnelles par filières, qui définissent les besoins de recrutement des entreprises, croisent ces informations avec les compétences disponibles sur le territoire, mobilisent ou proposent des évolutions des outils (recrutement, insertion, accompagnement des mobilités externes, formation), facilitent les mobilités de salariés à l'échelle d'un bassin d'emploi entre filières en mutation et en développement.

La première cellule, « navale, aéronautique et des énergies marines renouvelables », a été installée le 31 janvier 2013. Elle s'est organisée autour de quatre groupes de travail portant sur la formation, l'insertion, la mobilité et le recrutement. Son premier chantier a été de satisfaire les besoins en recrutements d'Airbus et de ses sous-traitants et évaluer et définir les possibilités de formation initiale ou continue.

La seconde cellule, liée à la filière automobile, a été lancée, en Sarthe, en juillet 2013. Son travail s'amorce autour de deux axes : « identification des besoins en recrutement » et « transfert des compétences entre les filières ».

## Acteurs

Compétences 2020 est copiloté avec l'État et les partenaires sociaux dans le cadre de la commission « continuité professionnelle » du Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP).

La cellule opérationnelle « aéronautique, navale, EMR » est composée des représentants des entreprises donneuses d'ordre des filières concernées (Airbus, STX, Alstom, EDF-EN auxquels sera associée DCNS), de Néopolia, des OPCA (Adefim 44, Defi, FAF.TT), de l'Observatoire régional des compétences industrielles (ORCI), de la direction territoriale de Pôle Emploi, des Missions locales nantaises et nazairiennes, de Nantes Métropole et de la CARENE, du Conseil général de Loire-Atlantique, de l'espace régional de Saint-Nazaire et des services de l'État (UT-Direcccte 44 et Rectorat -DAFPIC).

## Chiffres clés

Le budget pour deux ans de la démarche « Compétences 2020 » s'élève à **250 000 €, financés par la Région (25 %), l'État (25 %) et le Fonds social européen (50 %)**.

### PLAN DES MUTATIONS

#### Mesure 16

#### « Une nouvelle démarche de GPEC »

La réalisation de la mesure démarre avec les filières « aéronautique, navale, EMR » et « automobile ».

# Les Plateformes régionales d'innovation, vecteurs de la pandémie de l'innovation

Les Plateformes régionales d'innovation (PRI) sont un des éléments majeurs de la stratégie de développement de l'innovation que déploie la Région. Mises en place depuis 2009, elles sont conçues comme des projets structurants de convergence entre l'économie, la recherche et la formation. Aujourd'hui, 57 PRI font vivre l'innovation sous toutes ses formes, dans toutes les filières, et sur tout le territoire régional.

## Présentation

Crées dans le cadre du Plan régional contre la crise, les PRI constituent un dispositif innovant, ayant pour objectif de consolider durablement l'économie sur un territoire, en réunissant un groupe d'entreprises et une ou plusieurs structures de formation ou de recherche autour de compétences et de savoir-faire. Dans ce cadre, les plateformes offrent des espaces de mutualisation et de partage de ressources et de moyens technologiques aux entreprises, quelle que soit leur taille. Leur succès démontre combien elles offrent une réponse concrète et adaptée aux attentes des entreprises et à leurs besoins en matière d'innovation.

Sur le plan de l'innovation, les PRI agissent en proposant des lieux d'incubation, d'expérimentation et de réalisation de projets. L'appui opérationnel des PRI se traduit par la mise à disposition de moyens opérationnels pertinents en proximité pour les professionnels.

## Actions

On peut distinguer plusieurs types de PRI sur le territoire ligérien, dont :

- les PRI à rayonnement national ou international, comme Technocampus Océan ou le Cyclotron Arronax, en Loire-Atlantique ;
- les PRI de filière ou territoriales, comme la PRI Nov'alim en Mayenne ou Ligepack en Sarthe, ou encore la PRI Rosieristes de Doué en Maine-et-Loire ou la PRI Prox'innov en Vendée.

Les PRI s'adressent à tous les champs de l'économie régionale et maillent l'ensemble du territoire. Par exemple, deux projets nouveaux ont été soutenus en 2013 au titre de la politique des PRI : il s'agit de la PRI monde souterrain et de la PRI Innovation et designs d'expériences de visites en Maine-et-Loire.

## Acteurs

Les Plateformes régionales d'innovation naissent des projets portés par les entreprises, les territoires ou les structures de formation et de recherche. La Région accompagne le montage des projets et apporte un appui financier au moment-clé des études de faisabilité ou du passage à la phase opérationnelle.

## Chiffres clés

La Région a consacré depuis la mise en œuvre du dispositif **221,9 M€ au soutien aux projets des PRI** dont **4,7 M€** en 2013. **57 PRI ont été soutenues par la Région depuis le lancement du dispositif.**

### PLAN DES MUTATIONS

#### Mesure 24 « Un nouveau fonds régional d'appui à l'émergence des PRI »

**La qualité des réflexions préalables au lancement des projets de PRI est un facteur de succès. Le fonds régional d'amorçage des PRI, créé en 2012, a financé 4 études en amont du montage des projets. Il a été doté de 919 600 €.**



# Aide à l'installation en agriculture

Depuis plus de 10 ans, le nombre d'exploitations agricoles diminue régulièrement, au détriment de la dynamique de la filière, de l'économie, de l'emploi et de l'aménagement du territoire. En lien avec les organisations agricoles, la Région se mobilise pour accompagner le renouvellement des chefs d'exploitation.

## Présentation

Dans le contexte de départs massifs à la retraite, de l'image dégradée des métiers de l'agriculture et de crises répétitives des filières agricoles, les actions de la Région s'attachent à assurer le renouvellement des générations. Les instruments européens de régulation des marchés agricoles constituent certes la condition du maintien des agricultures du continent. La Région entend cependant utiliser toutes ses marges de manœuvre pour favoriser l'ancrage de la production agricole et sa reconnaissance par les consommateurs ligériens. Il s'agit d'inciter l'installation des jeunes agriculteurs, y compris ceux non issus du milieu agricole, en conduisant des actions de communication vers le grand public, en proposant des parcours d'accompagnement à l'installation ou en soutenant l'effort d'investissement initial des jeunes agriculteurs.

## Actions

En complément des dispositifs nationaux de soutien direct aux jeunes agriculteurs (dotations jeunes agriculteurs -DJA, prêts bonifiés, allègements de cotisations), la Région a identifié, en lien avec les organisations agricoles (Chambre régionale d'agriculture, Coordination agro-biologique -CAB, Association pour le développement de l'emploi agricole et rural -ARDEAR...), des leviers d'actions pertinents et complémentaires pour maintenir une dynamique d'installation :

- stages de parrainage,
- complément DJA pour l'installation en agriculture biologique, saliculture et entraînement de chevaux de course,
- aide à l'acquisition de parts sociales dans les coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma) pour les jeunes agriculteurs,
- action de la Chambre régionale d'agriculture sur la transmission et la reprise.

De plus, les Assises de l'installation, conduites dans la perspective de la loi d'avenir sur l'agriculture sous l'égide de l'État et de la Région, ont été l'occasion de recueillir les contributions de l'ensemble des acteurs sur l'évaluation des dispositifs d'aide à l'installation et sur leurs axes d'amélioration.

## Formation

L'Agriculture constitue un des secteurs les plus importants de la commande de formation professionnelle continue. 21 sessions de responsable d'exploitation agricole sont organisées sur la région autour des différentes spécialités (élevage, maraîchage, saliculture, agriculture biodynamique, etc.).



## Chiffres clés

En 2013, la Région a accompagné :

- **142 stages de parrainage**, d'une durée moyenne de 9.5 mois.
- **25 installations en bio** à travers une aide globale de **150 000 €**, soit **259 installations** et **1 782 000 €** d'aide depuis 2007.
- **131 dossiers d'acquisition** de parts sociales dans les Cuma pour les jeunes agriculteurs, pour un montant global de subvention de **108 869 €**.

# Des efforts soutenus en faveur du développement de l'agriculture biologique

Les Pays de la Loire figurent parmi les Régions françaises leaders en termes d'agriculture biologique. La Région soutient le renforcement de ces filières, en complétant les aides existantes aux producteurs, apportées en amont, par un soutien renforcé à l'aval des filières et à leur structuration.

## Présentation

Les Pays de la Loire occupent le deuxième rang national en termes de surfaces cultivées (SAU) consacrées au bio, avec plus de 105 000 hectares. Ces surfaces se sont constamment accrues, grâce aux aides à la conversion et à la certification des exploitations, de même que les capacités de production dans les filières régionales fortes : viande bovine, lait, porc, volailles de chair... Sous la précédente mandature, les aides régionales étaient centrées sur l'amont agricole. Le soutien à la production bio reposait sur un accompagnement en faveur de l'installation (dotation complémentaire aux jeunes agriculteurs), de la conversion (mesures agroenvironnementales de conversion), de la certification, de la recherche expérimentation et du soutien aux organisations professionnelles.

## Actions

Dès 2011, la Région a engagé une politique plus forte et plus mobilisatrice, avec l'ambition de doubler la SAU bio à l'horizon 2016 (soit un accroissement de 78 000 hectares), en élargissant le soutien régional vers l'aval de la filière, en ciblant davantage les efforts sur certaines filières (fruits, légumes, céréales), dont le niveau de production est insuffisant, et en accompagnant la structuration de l'interprofession. Fin 2012, le « Pass Bio », dispositif de conseil individuel technique et financier auprès des agriculteurs en conversion, a été mis en place. En 2013, la Région a favorisé les échanges entre les acteurs de la filière en organisant, avec l'État, les assises nationales de la bio : « ambition bio 2017 ».

## Acteurs

L'Interprofession de l'agriculture biologique (Interbio), la Coordination agro-biologique (CAB) et la Chambre régionale d'agriculture (CRA) sont mobilisées sur ce sujet, ainsi que de nombreux partenaires, tels que le Syndicat des transformateurs bio et COOP de France Ouest.



Ferme biologique Arcenciel (53)

©Région des Pays de la Loire /  
PB Fourmy

## Chiffres clés

En 2013 la Région a soutenu l'agriculture biologique pour un montant de plus de **1,48 M€**, dont :

- **1 M€ en faveur de l'interprofession bio**, ainsi que pour les autres structures d'animation bio.
- **150 000 €** pour l'installation en agriculture biologique de **25 agriculteurs**.
- **315 000 €** pour **5 projets de recherche expérimentale sur des filières bio**.
- **15 000 €** pour le soutien à **2 projets bio**, déposés suite à l'appel à projet « circuit court ».

### PLAN DES MUTATIONS

#### MESURE 12 « De nouvelles aides pour développer l'agriculture bio »

Une maximisation de l'accompagnement régional, en termes de soutien à l'investissement agroalimentaire (ARIAA) des projets ayant trait au bio, a été mise en place. En effet, pour les projets bio, le taux maximal de soutien du dispositif ARIAА a été doublé. De plus, le dispositif d'aide au conseil de la Région (FRAC), est désormais ouvert aux acteurs de la filière.

# Agir en faveur de la qualité de l'alimentation

La qualité des produits est l'un des atouts maîtres de la filière agroalimentaire des Pays de la Loire. Des dispositifs de soutien ciblés permettent à la Région de favoriser le maintien des efforts menés par les acteurs de la filière dans ce domaine et le développement de nouveaux projets.

## Présentation

La Région est au premier rang national pour les produits de qualité certifiée. Ainsi, elle répond aux attentes des consommateurs en matière de qualité alimentaire, et à celles des citoyens sensibles au développement d'une agriculture durable, ancrée sur le territoire. Au-delà du lien entre industrie agroalimentaire et bassin de production agricole, le développement d'une industrie agroalimentaire à haute valeur ajoutée et le positionnement stratégique autour de l'aliment (« de la fourchette à la fourche ») sont désormais des enjeux incontournables.



## Actions

La Région accompagne le développement de l'offre de qualité liégueraine, en renforçant ses aides aux projets intégrant cette dimension. Le taux d'intervention de l'Aide régionale à l'investissement des industries agroalimentaires (ARIAA) est dorénavant doublé (de 5 à 10 %) pour ces projets, et le Fonds régional d'aide au conseil (FRAC) les prend en compte spécifiquement. La Région mène également un programme de modernisation de la filière avicole des Pays de la Loire. Ce « plan avicole qualité », incite à la construction de bâtiments neufs, sous signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), pour des animaux nourris sans OGM (volailles de chair et poules pondeuses).

## Acteurs

Les liens entre industriels et recherche / enseignement se renforcent grâce à l'action de la Région et à l'accompagnement du Pôle agronomique Ouest, des pôles de compétitivité et clusters (Valorial, Végépolys), des établissements d'enseignement (ESA, Oniris, Agrocampus Ouest Angers, universités), des laboratoires de recherche (Inra, Ifremer, Idac, Ponan) et des centres d'innovation et de transfert technologique (Ponan'tech, CTCPA).

## Chiffres clés

En 2013, la Région a soutenu la qualité pour un montant de plus de **557 000 €** :

- **53 projets de construction de bâtiments neufs**, au titre du « plan avicole qualité », pour plus de **460 000 €**,
- **un programme d'accompagnement stratégique**, spécifique à l'IGP mâche, pour **75 000 €**,
- **la promotion de la qualité** lors du Salon international de l'agriculture de Paris (SIA), pour **22 000 €**.

La qualité en Pays de la Loire, en quelques chiffres :

- **138 labels rouges, 39 appellations d'origine contrôlées** (AOC), **12 indications géographique protégée** (IGP) et **2 appellations d'origine protégée** (AOP)
- plus de **1 100** exploitations et **60 000** hectares en agriculture bio (2,5 % de la surface agricole)

**PLAN DES MUTATIONS**  
**MESURE 12**  
**« De nouvelles aides pour développer l'agriculture bio »**

# Alimentation de proximité

Lancé en juillet 2012, l'appel à projets « circuits alimentaires de proximité et de qualité » a permis de détecter dix-huit projets sur le territoire régional. À l'issue de la procédure d'instruction des dossiers, cinq projets ont été accompagnés à ce jour. Parallèlement, quelques projets supplémentaires font encore l'objet d'échanges avec les porteurs en vue d'un éventuel soutien régional. Engagée en 2010 et marquée en 2011 par le lancement de la Charte des circuits alimentaires de proximité et de qualité, cette politique monte progressivement en puissance.

## Présentation

Depuis 2010, la Région s'est engagée dans une politique volontariste de développement des circuits alimentaires de proximité sur son territoire. Les objectifs de cette politique sont multiples et visent tout d'abord à renforcer l'ancrage de la production agricole sur le territoire ligérien, en s'appuyant sur le potentiel économique et la variété qualitative des filières agricole et halieutique du territoire.

La Région a pris l'initiative dès 2011 d'élaborer une Charte régionale des circuits alimentaires de proximité et de qualité. En parallèle, un appel à manifestations d'intérêt a été lancé en juillet 2011 et un appel à projets en juillet 2012. Cela a permis d'appuyer d'ores et déjà de nombreuses initiatives issues d'opérateurs économiques et territoriaux pour développer les circuits de proximité.

Ouvert de juillet à octobre 2012, l'appel à projets a permis de recueillir dix-huit projets, issus du territoire régional. A la suite d'une instruction menée par les services de la Région, d'un comité d'experts, constitué pour l'occasion puis soumis à un comité de pilotage composé d'élus régionaux, sept projets ont été évalués positivement. Des échanges complémentaires avec les services de la Région permettront de finaliser les caractéristiques du projet et les maquettes financières correspondantes. Parmi les onze projets non retenus pour cette première édition de l'appel à projets, certains présentent des atouts qui seront consolidés dans la perspective d'une soumission à un prochain appel à projets.

## Chiffres clés

5 dossiers, représentant une aide régionale totale de **99 351 €** ont été accompagnés lors de la Commission permanente du 8 juillet 2013.



### PLAN DES MUTATIONS

#### Mesure 11 « premiers projets à l'appui des circuits alimentaires de proximité »

Les premiers projets opérationnels concrétisent les initiatives d'acteurs économiques et de territoires qui se mobilisent pour mettre en œuvre une offre et une organisation adaptées aux besoins de la restauration collective.

# 500 projets pour le territoire : la Région soutient les dynamiques de territoire

« En Pays de la Loire, les petits projets font les grands succès, soutenons-les ! » : c'est la devise du dispositif « 500 projets de développement économique pour les territoires » lancé en 2013 par la Région. Son objectif est de soutenir des projets collectifs du secteur de l'artisanat, du commerce, de l'économie sociale et solidaire, de l'agriculture ou du tourisme.

## Présentation

La Région souhaite donner toutes leurs chances aux projets collaboratifs portés par les TPE / PME de l'industrie, du commerce, des services, de l'artisanat, du tourisme, de l'agriculture, de la pêche et de l'économie sociale et solidaire. Il s'agit d'encourager leur concrétisation dans tous les territoires de la région, avec une aide financière correspondant à 50 % maximum du coût du projet et plafonnée à 25 000 €.

Initié fin 2012, ce dispositif vise à accompagner un nombre significatif d'entreprises dont les projets d'investissement collectifs participent au développement économique et à la dynamique territoriale.

## Actions

« 500 projets pour les territoires » s'adresse aux dirigeants de PME, TPE ou associations intervenant sur le secteur marchand sur le territoire des Pays de la Loire, qu'elles soit industrielles, de services, artisanales, touristiques, commerciales, agricoles ou d'économie sociale et solidaire. Ce dispositif soutient les projets de développement qui se traduisent par un investissement collectif d'un montant de 4 000 € à 50 000 €, réalisé par deux ou plusieurs entreprises.

Les projets mis en œuvre grâce à l'investissement aidé présentent un caractère novateur pour le territoire, ou pour la filière et pour les acteurs concernés. Ils contribuent également directement à la création de valeur pour les entreprises partenaires du collectif, et au développement de l'activité ou de l'emploi sur le territoire.

Plus de soixante projets ont été soutenus et autant d'initiatives collaboratives : mutualisation d'équipement pour développer un nouveau marché, développement commercial renforcé par des investissements partagés dans des outils de communication...

## Acteurs

La mise en œuvre du dispositif est confiée au réseau de près de cinq cents développeurs économiques identifiés en région en lien avec les six espaces régionaux installés dans les départements. Avec ce dispositif, les développeurs économiques disposent d'un nouvel outil de financement. En contact direct au quotidien avec les PME, les clubs d'entreprises ou les associations de commerçants et d'artisans, ils sont les plus à même de repérer les projets et les mettre en relief du point de vue de la création de valeur et d'emploi.

Le suivi du respect de l'esprit du dispositif est également effectué au plus près des territoires par les espaces régionaux et l'Agence régionale Pays de la Loire Territoires d'innovation dans le cadre d'une relation directe et de proximité avec les développeurs locaux.



## Chiffres clés

En 2013, le dispositif « 500 projets de développement économique pour les territoires » a permis d'accompagner **64 projets collaboratifs**, soutenus par la Région pour un montant total de subventions de **1 112 402 €**, soit un montant moyen d'intervention de **17 381 €**.

# Agir pour les territoires 2013

**La Région propose un soutien spécifique aux territoires qui traversent des difficultés structurelles ou conjoncturelles, en les aidant à co-construire une stratégie territoriale.**  
**Quatre territoires ont été concernés en 2013 : Grand Saumurois, Sud Vendée, Sud Sarthe et Haute-Mayenne.**

## Présentation

La démarche « Agir pour les territoires » consiste à accompagner concrètement le développement économique de territoires régionaux en difficulté, sous la coordination technique et opérationnelle de l'Agence régionale Pays de la Loire Territoires d'innovation. Un comité de pilotage est chaque fois composé du vice-président du Conseil régional Jean-Pierre Le Scornet, des présidents des Communautés de communes locales et, le cas échéant, de l'État, du Conseil général et des conseillers régionaux élus des territoires concernés. Sont consultés : les entreprises (dont les exploitations agricoles), les développeurs économiques, les partenaires sociaux, les Conseils de développement, les acteurs de la formation et de l'emploi... La réflexion s'organise à l'occasion des réunions de comités techniques ou de rencontres sous la forme d'ateliers thématiques, d'entretiens individuels, d'une séance de travail « dîner-débat » réunissant une vingtaine d'acteurs majeurs du territoire, de réunions de groupes d'experts.

Initiée en 2012 dans le Grand Saumurois, la démarche a été lancée début 2013 dans le Sud Vendée, mi-mars en Sud Sarthe et fin mai en Haute-Mayenne.

### Agir pour le Grand Saumurois

Initiée en juin 2012, la démarche a permis d'élaborer un plan de vingt-quatre actions, validé par les élus du territoire en mars 2013. Au cours du second semestre 2013, diverses réunions de travail ont permis de déclencher la mise en œuvre d'actions jugées prioritaires en mobilisant les différentes boîtes à outils financières.

### Agir pour le Sud Vendée

Après l'état des lieux et les rencontres d'acteurs au cours de l'hiver, un plan d'actions a été élaboré, présenté aux élus du territoire en juillet, et transmis aux huit intercommunalités concernées.

### Agir pour le Sud Sarthe

La démarche a été lancée au printemps (état des lieux, rencontres d'acteurs), le plan d'actions et ses fiches ont été présentés en décembre 2013 aux partenaires et acteurs du territoire.

### Agir pour la Haute-Mayenne

La démarche a été lancée au printemps (état des lieux, rencontres d'acteurs), le plan d'actions et ses fiches ont été présentés en décembre 2013 aux partenaires et acteurs du territoire.

## Chiffres clés

En 2013, **trois nouveaux territoires** ont bénéficié du soutien du dispositif « Agir pour : Sud Vendée, Sud Sarthe et Haute Mayenne ».

En 2013, **82 réunions** et **62 entretiens en face-à-face avec les chefs d'entreprises** ont eu lieu dans les territoires.

# Mobilisation pour les entreprises en difficulté

**En résonance avec la nomination par l'État de Commissaires au redressement productif, la Région des Pays de la Loire s'est dotée dès septembre 2012 d'un délégué régional aux entreprises en difficulté. Dans ce cadre, les services régionaux ont rapidement été amenés à appréhender près de cent cinquante situations d'entreprises, dont une vingtaine a fait l'objet d'une mobilisation soutenue.**

## Présentation

Dans un contexte économique difficile et en écho à l'initiative de l'État, la Région a décidé de mettre en place dès septembre 2012 une mission pour les entreprises en difficulté, animée par un délégué régional. Sa mission est d'organiser avec le maximum d'efficacité les réponses à apporter aux entreprises en difficulté. Interlocuteur privilégié du Commissaire au redressement productif et des entreprises en difficulté, la mission veille à la bonne articulation des interventions de l'État et de la Région ainsi qu'à l'adaptation des moyens de la Région. L'objectif est évidemment la préservation de l'emploi et le maintien de l'outil de production sur les territoires.

## Actions

Au cours de l'année 2013, la mission pour les entreprises en difficulté a organisé son activité autour des axes suivants :

- une collaboration étroite avec les services de l'État, en particulier via la cellule d'instruction et d'orientation animée par le Commissaire au redressement productif,
- la prise en compte d'une acceptation large de l'entreprise en difficulté, des signaux d'alerte jusqu'aux sorties de procédures collectives,
- la mobilisation volontariste des outils régionaux existants : prêt régional de redéploiement industriel (P2RI), fonds régional de garantie... en les adaptant au mieux à chaque situation,
- le développement d'une capacité d'écoute, d'analyse et de proposition dans des délais contraints pour mieux asseoir la politique régionale de prise de risque,
- l'organisation, en lien avec les préfets de départements, d'une veille et d'une détection précoce des alertes sur les territoires,

- la mobilisation des têtes de réseaux « filières » et plus largement de toute l'équipe « développement économique Pays de la Loire » (chambres consulaires, agences de développement...) sur cette thématique.

En environ douze mois d'activité, les services régionaux ont été amenés à suivre collectivement la situation de près de cent cinquante entreprises, dont plus de soixante dans le cadre du Plan Navale 2013. Une vingtaine de dossiers font par ailleurs l'objet d'une mobilisation au long cours.

## Chiffres clés

Sur un an, la mission pour les entreprises en difficulté est intervenue sur la situation de plus de 150 entreprises. Plus de **15 M€** ont été mobilisés au titre du prêt régional de redéploiement industriel et des garanties de trésorerie (**50 dossiers P2RI représentant un financement régional de 11 M€**). Le fonds régional de garantie a été activé en soutien de **157 entreprises**, souvent des TPE, pour **4,6 M€**. La Région a en outre activé son dispositif capital SCOP (mobilisant **500 000 €**) au profit de trois sociétés, permettant à d'anciens salariés de reprendre leur outil de travail.

# Les Journées de la gouvernance de l'économie régionale

Les partenaires de la Région en matière de développement économique, d'emploi et de formation sont associés au suivi du Schéma régional de l'économie et de l'emploi durables (SREED) à travers la Conférence régionale de l'économie et de l'emploi durables et son Bureau ainsi que plusieurs commissions thématiques. Désormais, des Journées de la gouvernance de l'économie régionale rythment les travaux de ces instances.

## Présentation

Le SREED, adopté le 21 octobre 2011 par le Conseil régional, plaide pour une stratégie partagée en matière d'économie et d'emploi, construite et pilotée en associant tous les acteurs, ainsi que pour une mise en œuvre opérationnelle et coordonnée, inspirée par l'esprit d'équipe. C'est tout le sens de la gouvernance imaginée autour de la Conférence régionale annuelle de l'économie et de l'emploi durables (CREED).

C'est aussi dans ce cadre qu'a été installé en 2012 le Bureau de la CREED, lieu privilégié d'échange et de réflexions collectives autour des réalités sectorielles et territoriales en matière d'économie et d'emploi. Des instances thématiques de gouvernance autour de l'innovation et de l'international ont également été créées.

La Région a souhaité organiser les travaux de l'ensemble des instances qui agissent en matière d'économie et d'emploi lors de « Journées de la gouvernance de l'économie régionale ». Elles sont l'occasion de réunir, le même jour et dans un même lieu, le Bureau de la Conférence régionale de l'économie et de l'emploi durables, la Commission régionale de l'innovation, le Hub international stratégique ainsi que le Comité régional d'orientation de la Banque publique d'investissement. La première de ces journées s'est tenue le 10 octobre 2013 à l'Hôtel de Région.

## Actions

Les travaux du Bureau de la Conférence, qui s'inscrivent désormais dans le cadre des Journées de la Gouvernance de l'économie régionale, ont porté sur la mise en place d'un guichet régional pour les PME, la mise en place d'un réseau des développeurs économiques, la présentation du dispositif « 500 projets de développement économique pour les territoires » et du programme « Navale 2013 », la nouvelle offre

européenne de formation, l'analyse des filières régionales dans le cadre de la Stratégie régionale d'innovation - Spécialisations intelligentes (SRI-SI) et l'accompagnement des entreprises ligériennes en difficulté.

## Acteurs

Quatre instances sont réunies lors des Journées de la gouvernance de l'économie régionale qui réunissent cent quarante membres : le Bureau de la CREED, la Commission régionale de l'innovation, le Hub international stratégique ainsi que le Comité régional d'orientation de la Banque publique d'investissement.

## Chiffres clés

**142 acteurs de l'économie et de l'emploi** se réunissent trois fois par an dans le cadre des Journées de la gouvernance de l'économie régionale.

### PLAN DES MUTATIONS

#### Mesure 45 : Une conférence régionale de l'économie et de l'emploi durables

La gouvernance globale des stratégies et actions régionales dans les champs de l'économie, de l'emploi et de la formation se poursuit avec la tenue de la Conférence régionale annuelle le 7 février 2013 et la programmation de Journées de la gouvernance de l'économie régionale trois fois par an.

# L'agence régionale Pays de la Loire Territoires d'innovation : les nouvelles actions mises en place en 2013

**La Région des Pays de la Loire s'est dotée d'une agence régionale de développement économique. Ses missions : accroître la compétitivité des Pays de la Loire en stimulant l'innovation, dans les entreprises et les territoires, et offrir plus de visibilité à l'action économique régionale.**

## Présentation

L'Agence régionale regroupe trois entités : la Société publique régionale (en charge du développement et de la promotion économique et touristique), la Société d'économie mixte régionale (en charge de l'observation et des projets immobiliers), et le Groupement d'intérêt économique (structure de portage des services communs aux deux sociétés). Depuis janvier 2012, elle s'est vu confier de nouvelles missions et un nouveau positionnement auprès des entreprises et des territoires, qui se traduisent par un nouveau nom : l'Agence régionale - Pays de la Loire Territoires d'innovation. Cette nouvelle appellation confirme son rôle de développeur pour l'économie et son ancrage dans les territoires et l'inscrit fortement dans la stratégie d'innovation portée par la Région.

L'Agence travaille ainsi à détecter et accompagner le lancement des Plateformes régionales d'innovation et contribue à la création ou au développement de grappes d'entreprises, de clusters, de pôles de compétitivité, mais aussi de filières nouvelles et émergentes. Le développement international des entreprises, le renforcement des réseaux de développement économique sur l'ensemble du territoire régional et l'accompagnement de la stratégie touristique régionale figurent également parmi les axes principaux de l'action de l'Agence.

## Actions

L'Agence régionale a engagé en 2013 la mise en œuvre de l'internationalisation de l'économie régionale, suite à l'arrêt des activités d'Ouest Atlantique.

Cette action, dans la continuité du travail mené dans le cadre du hub technique depuis fin 2011, s'est adossée sur la mobilisation de réseaux de partenaires : les pôles et clusters, les développeurs économiques.

Le hub technique à l'international est le regroupement des agglomérations et Conseils généraux et de leurs outils de développement pour établir les bases d'une internationalisation de l'économie, autour de deux axes stratégiques : l'attractivité du territoire et l'export.

Dans le cadre de ce hub, qui s'est réuni quatre fois en 2013, en complément de deux réunions du hub stratégique politique, une série de travaux structurants ont été menés :

- un cadrage des filières et pays cibles à l'international,
- le calage des process de travail avec les territoires, partenaires pôles et clusters,
- la prise en main des relations avec l'AFII, qui chaque semaine diffuse des dossiers internationaux en région,
- l'instruction de projets internationaux potentiellement investisseurs en région ou à la recherche de partenariats.

Pour mener à bien cette démarche, l'Agence régionale a par ailleurs engagé une action de dynamisation des réseaux. Celui des pôles et clusters a notamment été activé afin qu'il contribue à développer les investissements étrangers en région. Il a été réuni à deux reprises pour conforter le rôle de ces acteurs à l'international.

D'autre part, toujours en lien avec les territoires, le réseau des développeurs économiques fait l'objet d'un travail de structuration à l'échelle régionale, en cohérence avec les espaces régionaux et l'action « 500 projets de développement économique pour les territoires ».

Une convention avec l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII) a été signée.



## Acteurs

Afin de traduire la dynamique d'Agence régionale, la Région a proposé aux Conseils généraux d'entrer au capital de celle-ci et de participer ainsi aux décisions stratégiques de la Région relatives à l'action de son outil opérationnel de développement économique.

## Chiffres clés

**2 000 professionnels et territoires** contribuant à l'Observatoire du tourisme.

**22 filières stratégiques** accompagnées par l'Agence régionale (pôles de compétitivité et clusters).

**18 M € investis dans les PRI.**

**36 projets de PRI accompagnés.**

### PLAN DES MUTATIONS

#### Mesure 40

**« Une nouvelle agence régionale de développement et d'innovation »**

L'Agence régionale - Pays de la Loire Territoires d'innovation, élément déterminant de la stratégie régionale d'accompagnement des mutations économiques, est opérationnelle depuis janvier 2012. Elle poursuit en 2013 son action sur le développement international et l'ingénierie d'accompagnement des têtes de réseaux, des territoires et des grands projets structurants.

# La démarche régionale partagée sur la RSE : une opportunité saisie par les acteurs économiques ligériens

**La démarche lancée par la Région sur la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) a fortement mobilisé les acteurs du développement économique des Pays de la Loire.**

**Leur implication et la richesse des échanges ont permis de faire aboutir la démarche sur un référentiel régional effectivement partagé.**

## Présentation

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) consiste pour les entreprises à intégrer volontairement des préoccupations sociales et environnementales dans leurs activités économiques et leurs relations avec leur environnement. Une démarche complète suppose que l'entreprise intègre la RSE à sa stratégie, à ses modes de management et de fonctionnement, de la conception jusqu'à la fin de vie de ses produits et services.

Dans le cadre de son Schéma régional de l'économie et de l'emploi durables (SREED), la Région des Pays de la Loire s'est engagée à amplifier les démarches de RSE en fédérant une équipe « Pays de la Loire RSE » et en accompagnant les entreprises dans cette démarche. Afin d'améliorer la visibilité et l'efficacité de son action, elle a engagé une démarche régionale partagée. Elle souhaite ainsi fédérer le plus grand nombre d'acteurs économiques autour de deux axes : l'élaboration d'un référentiel partagé pour la RSE et l'organisation d'une manifestation d'envergure avec l'ensemble des parties prenantes.

Pour la mise en œuvre de la démarche, la Région s'est appuyée sur l'école de management Audencia Nantes, en partenariat avec le Comité 21 et son antenne régionale. Le Comité 21 est un réseau d'acteurs engagé dans la mise en œuvre opérationnelle du développement durable. Il a pour mission de créer les conditions d'échange et de partenariat entre ses adhérents issus de tous secteurs afin qu'ils s'approprient et mettent en œuvre, ensemble, le développement durable à l'échelle d'un territoire.

## Actions

Répondant à une forte attente, la démarche régionale lancée en juin 2012 a mobilisé environ deux cents participants, représentatifs de l'ensemble des acteurs économiques régionaux, volontaires pour en partager la dynamique.

### Dimensions transversale et progressive

Le référentiel régional se caractérise d'abord par sa dimension transversale. Structuré en cinq parties équilibrées, il couvre des actions dans l'ensemble des domaines de la RSE : responsabilité sociale, environnementale, économique, territoriale et de gouvernance. La démarche de l'entreprise responsable ne doit en effet pas se limiter à un domaine, mais les prendre en compte tous.

Le référentiel régional se caractérise également par sa dimension progressive, dans la mesure où il distingue les actions prioritaires - devant constituer le socle de l'engagement de l'entreprise - des actions avancées enrichissant sa démarche. À chaque action sont associés des indicateurs de mesure et des modes de preuve.

### Une diffusion large

Depuis son lancement en octobre 2013, le référentiel régional partagé pour la RSE est librement mis à la disposition de toutes les parties prenantes du territoire et au-delà. Il est diffusé notamment via le blog de la démarche régionale partagée pour la RSE ([www.paysdelaloire-rse.fr](http://www.paysdelaloire-rse.fr)). Il peut donc être utilisé par des entreprises situées en Pays de la Loire pour structurer leur démarche RSE et leur rapport annuel, ou par toute organisation souhaitant accompagner ou évaluer les démarches RSE des entreprises situées en Pays de la Loire. Pour faciliter son appropriation par les parties prenantes, un mode d'emploi adapté y est associé : une version pour les entreprises et une autre pour tout type d'organisations (collectivités, syndicats professionnels...). Un outil d'auto-évaluation va prochainement leur permettre de situer leur engagement dans la RSE.

### Soutien et valorisation

Un encouragement financier vient compléter les moyens mis en œuvre pour appuyer la démarche : le fonds d'investissement « Pays de la Loire RSE » vient d'être créé par France Active, la Région, le Département de Loire-Atlantique et



Nantes Métropole pour financer les projets de développement d'entreprises responsables.

Afin de valoriser les initiatives sur la RSE en Pays de la Loire, un calendrier régional est également accessible à partir du blog de la démarche régionale partagée pour la RSE ([www.paysdelaloire-rse.fr](http://www.paysdelaloire-rse.fr)).

## Acteurs

Les travaux collaboratifs, mobilisant deux cents acteurs, ont été conjointement pilotés par l'école de management Audencia Nantes et le Comité 21 Pays de la Loire, avec la participation des organisateurs des Trophées du développement durable (CGPME, EDF, École des Mines, ESAIP, BPA...).

Cette démarche a permis de concevoir un événement fédérateur sur la RSE : la Journée de la RSE et du développement durable, dont la première édition est programmée pour le 27 février 2014.

## Chiffres clés

**200 acteurs économiques régionaux** mobilisés dans cette démarche RSE partagée.

# Conditionnalité des aides : signature des premiers contrats de progrès

Le contrat de progrès est un outil de renforcement de la politique de conditionnalité des aides régionales à destination des entreprises. Ce dispositif incitatif mise sur la capacité d'initiative de l'entreprise en définissant, au-delà de l'objectif général visant la préservation et le développement de l'emploi sur le territoire régional, des actions à réaliser concourant à sa responsabilité sociale et environnementale.

## Présentation

Une entreprise de plus de vingt salariés, bénéficiant d'une aide régionale économique ou relative à la formation professionnelle continue d'un montant supérieur à 100 000 € ou d'un montant cumulé sur trois années supérieur à 200 000 €, est tenue de prendre auprès de la collectivité des engagements contractualisés dans le cadre d'un contrat de progrès. Pour ce faire, elle se fixe des objectifs relatifs à plusieurs thématiques, cohérentes avec son engagement général en faveur d'un développement durable et qu'elle choisit parmi les thématiques jugées prioritaires par le Conseil régional :

- le développement quantitatif et qualitatif de l'emploi et de la formation ;
- la promotion de l'égalité des droits et la lutte contre les discriminations ;
- la responsabilité à l'égard des acteurs de l'environnement économique et territorial ;
- la préservation des ressources et la maîtrise de l'impact environnemental dans les domaines des ressources naturelles, de l'énergie, de l'eau, des déchets, de la biodiversité et de l'air, et le développement des énergies renouvelables.

L'entreprise retient au moins deux thématiques parmi les quatre ci-dessus. Les engagements de l'entreprise dans ce cadre et leur mise en œuvre font l'objet d'un dialogue avec les institutions représentatives du personnel.

## Actions

Au 16 décembre 2013, 34 entreprises sont concernées par les contrats de progrès : 11 en Loire-Atlantique, 8 en Maine-et-Loire, 6 en Mayenne, 7 en Sarthe et 2 en Vendée. Les domaines d'activités sont variés ; ils concernent le négoce et la distribution, l'agroalimentaire, les services pour les entreprises touristiques, l'aéronautique, les biothérapies, les énergies renouvelables et les mécaniques de précision. Les



Signature du premier contrat de progrès avec la fromagerie Vaubernier-Bons Mayennais, octobre 2013.

© Région des Pays de la Loire / Ouest Médias / Pierre Minier

dispositifs mobilisés par la Région sont essentiellement : le fonds d'intervention territorial et le fonds d'appui à l'innovation, aux filières et à l'énergie pour les aides économiques, la continuité professionnelle pour la formation.

## Chiffres clés

**34 entreprises** sont concernées par les **contrats de progrès** dont **8** ont déjà signé, **15** sont en négociation avec les délégués régionaux au territoire et **11** vont faire l'objet d'une négociation prochaine.

### PLAN DES MUTATIONS

#### Mesure 48

#### « Un renforcement du dispositif de conditionnalité des aides »

Le Conseil régional poursuit le renforcement de sa politique de conditionnalité avec la mise en œuvre effective des contrats de progrès.

# Proposer aux entreprises un accompagnement individualisé pour les aider à innover dans une économie en mutation



# Un Parcours de l'innovation accessible à tous

Parce que l'innovation sous toutes ses formes : technologique, commerciale, sociale... est l'une des clés du développement du tissu économique et de l'emploi en Pays de la Loire, la Région poursuit sa stratégie originale et ambitieuse d'impulsion et de diffusion de l'innovation.

## Présentation

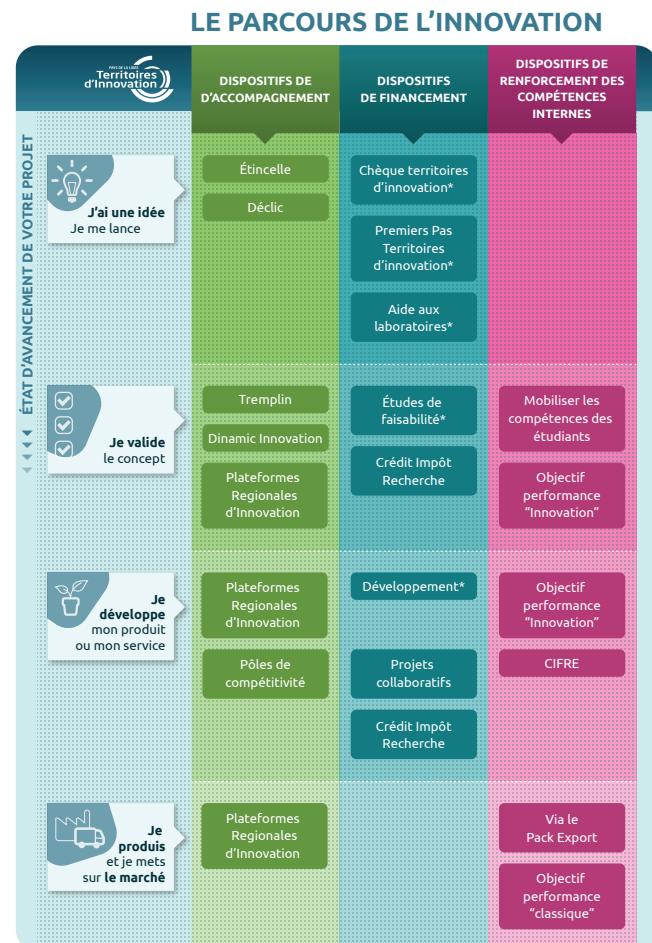
La Région des Pays de la Loire a placé l'innovation au cœur de sa stratégie économique, accompagnant toutes les initiatives créatrices de valeur et d'emplois ancrées dans les territoires. Soucieuse d'accompagner plus de projets, la Région soutient et prend en compte la diversité des formes d'innovations - produit, service, procédé, usage, modèle économique, management, organisation, mise sur le marché - pour multiplier par cinq le nombre d'entreprises innovantes. Entre 2011 et 2016, l'objectif régional est de soutenir 10 000 entreprises/projets en déployant un effort financier sans précédent sous la signature « Pays de la Loire Territoires d'innovation ».

Dès 2011, était proposé un Parcours de l'innovation, jalonné de solutions d'accompagnement adaptées à chaque entreprise. Il permet de guider les premiers pas d'une entreprise vers l'innovation - accès aux Premiers pas Territoires d'innovation et Chèques Territoires d'innovation, aux démarches de type Déclic ou Tremplin innovation de la CCI des Pays de la Loire, aide au recrutement... - et d'accompagner les projets des entreprises primo-innovantes : soutien aux projets communs avec l'enseignement supérieur, embauche d'apprentis de niveau licence ou master, recrutement de cadres grâce au dispositif Objectif performance innovation.

## Actions

Le fonds Pays de la Loire Territoires d'innovation s'adresse à tout porteur de projet innovant en région, à chacune des étapes de son parcours, l'innovation étant comprise au sens large (le fonds peut soutenir des projets portés par des SCOP, des personnes physiques, ou encore des projets présentant une innovation non technologique - organisationnelle, sociale, de design, de services...). Il est en effet conçu comme une boîte à outils permettant des interventions sous forme de subvention, avance remboursable ou prêt à taux zéro à chacune des phases du projet.

La Région a confié à l'Agence régionale le déploiement du portail régional de l'innovation, [www.territoires-innovation](http://www.territoires-innovation).



[paysdelaloire.fr](http://paysdelaloire.fr). Cet outil opérationnel présente l'ensemble des dispositifs d'aides et les acteurs qui accompagnent les porteurs de projet en région. Des témoignages de chefs d'entreprise illustrent, par l'exemple, que l'innovation est à la portée de tous et peut prendre de multiples formes. Un annuaire des organismes de recherche avec leurs domaines d'expertise est également mis à disposition. Une nouvelle version du portail a été mise en ligne mi-2013. L'objectif : renforcer l'accessibilité des primo-innovants aux informations utiles.

**Quelques chiffres : 53 dispositifs dédiés à l'innovation présentés ; 241 experts et 175 organismes ressources identifiés (chambres consulaires, technopoles, centre techniques, pôles de compétitivité ...) et 300 fiches de présentation des compétences des équipes de recherche en région.**

Une autre évolution majeure du site est l'intégration de l'extranet du Réseau de diffusion de l'innovation (RDI). L'objectif est d'apporter aux membres du réseau une base de données actualisée sur les entreprises régionales accompagnées et propose des espaces collaboratifs. Le but est de focaliser l'intervention des membres sur les entreprises primo-innovantes et rendre plus efficaces leurs visites, par l'apport d'informations en amont des rencontres. Cette étape concrétise le rôle fédérateur du portail et de la Région dans le domaine de l'innovation.

Fin 2012, la moyenne de la fréquentation du portail [www.territoires-innovation.paysdelaloire.fr](http://www.territoires-innovation.paysdelaloire.fr) sur l'année était de 5 627 visites par mois. En 2013, le site a trouvé son public : la fréquentation naturelle, sans campagne d'achat de mots clés, est maintenue et les rubriques sont plus consultées (fin novembre, progression de 12,7 % du nombre de pages vues par visite).

Le RDI, soutenu par la Région, a mis en place cette année un nouveau support pour ses membres, « Etincelle Innovation » dont l'objectif est d'indiquer le bon point d'entrée (outil, interlocuteur, dispositif, aide) à l'entreprise prête à s'engager dans un parcours de l'innovation. Cet outil est aussi un moyen de partager une vision élargie de l'innovation et de porter un message commun en Pays de la Loire.

Par ailleurs, la Région soutient l'innovation en matière de progrès social et de développement durable, notamment dans l'économie sociale et solidaire où entreprendre est souvent synonyme d'innovation en matière de marchés, de modes de financement, de pratiques sociales... Ces projets peuvent être accompagnés via le fonds Pays de la Loire Territoires d'innovation. En 2013, ont été soutenus par exemple : un projet de plate-forme collaborative dans les domaines de l'audiovisuel, des arts visuels et du spectacle réunissant créatifs ou techniciens et entreprises en recherche de prestations - ce projet a bénéficié d'une étude de faisabilité pour de nouveaux usages interactifs ; un projet de réseau social pour les demandeurs d'emploi, leur permettant d'échanger des compétences autour des loisirs, la formation et l'entreprenariat, un des buts étant de valoriser la période d'inactivité auprès de futurs employeurs - ce projet a été soutenu au travers d'une étude amont sur le business model ; dans le domaine de la culture et son accessibilité, un projet de logiciel web de gestion de bases de données de musées ou culturelles, accessibles aux publics en situation d'empêchement ou de handicap - une étude a été financée via le fonds sous forme de diagnostic et d'appui techniques et ergonomiques.

## Acteurs

Le fonds Pays de la Loire Territoires d'innovation a été créé en partenariat avec la Région et bpifrance Pays de la Loire (ex-Oséo).

L'équipe régionale de l'innovation réunit les partenaires, acteurs et professionnels de l'innovation. Elle inclut notamment le réseau régional de diffusion de l'innovation (RDI), qui rassemble près de 200 membres représentant les différentes institutions et jouant un rôle d'appui à l'innovation en proximité avec les entrepreneurs.

## Chiffres clés

Les Pays de la Loire :

• **3<sup>e</sup> région française\*** en nombre de salariés (30 200) dans les secteurs innovants

\*hors île-de-France

• **8<sup>e</sup> pour la part de salariés** des secteurs innovants dans l'emploi total

• **5<sup>e</sup> pour le dépôt de brevets** (466 en 2011)

• **7<sup>e</sup> pour les emplois** de conception-recherche

• **3<sup>e</sup> région française** en termes de budget consacré à la recherche et technologie (81,6 M€ en 2011) derrière les régions Ile de France et Aquitaine. 5,6 % du budget total de la Région (3<sup>e</sup> Région française derrière Aquitaine et Languedoc Roussillon).

En 2013, 44 entreprises ont bénéficié d'une aide au titre du dispositif Objectif performance dont 26 pour recruter un cadre innovation.

### PLAN DES MUTATIONS

#### Mesure 21 « Vers un fonds régional de maturation des projets »

**Un volet du fonds Pays de la Loire Territoires d'innovation prévoit le soutien à la maturation des projets.**

#### Mesure 27 « Crédit d'un Objectif performance innovation »

**Le dispositif Objectif performance, mis en œuvre par la Région avec le concours de la CCIR des Pays de la Loire a été élargi vers l'innovation.**

#### Mesure 28 « Ouverture du portail régional de l'innovation »

**Le portail régional de l'innovation, accessible à l'adresse [www.territoires-innovation.paysdelaloire.fr](http://www.territoires-innovation.paysdelaloire.fr), présente l'ensemble des acteurs, des ressources et des outils d'accompagnement de l'innovation en Pays de la Loire.**

# Vers la phase III des pôles de compétitivité

Les Pays de la Loire sont concernés par neuf pôles de compétitivité, très actifs dans le montage de projets de recherche et développement collaboratifs entre des entreprises (PME et grands groupes) et des laboratoires de recherche. Les pôles de compétitivité ont défini en 2013 leur nouvelle feuille de route (la troisième depuis 2005), pour la période 2013-2018.

## Présentation

Lancée en 2005 au plan national, la politique des pôles de compétitivité vise à favoriser la R&D collaborative entre PME, grands groupes et laboratoires publics et à maintenir ainsi la compétitivité industrielle française. Après plusieurs étapes et évaluations, cette politique a entamé cette année sa troisième phase de programmation.

Alors qu'il existe soixante-et-onze pôles en France, neuf pôles de compétitivité sont actifs en Pays de la Loire : Atlanpole Biothérapies (biotechnologies, santé), Elastopôle (chimie, matériaux), EMC<sup>2</sup> (matériaux, microtechnique, mécanique), iD4CAR (transports), Images & Réseaux (technologies de l'information et de la communication, Valorial (agriculture, agroalimentaire), Végépolys (agriculture, agroalimentaire), S2E2 (énergie) et Pôle Mer Bretagne Atlantique. Ils sont totalement intégrés depuis 2005 dans la politique industrielle de la Région, fondée sur l'appui aux filières.

## Actions

La phase III des pôles de compétitivité sera marquée par une plus forte proximité des projets avec le marché mais aussi par une extension territoriale de la plupart des pôles ligériens, nombre d'entre eux devenant à cette occasion interrégionaux. Ainsi, si iD4CAR, Images et réseaux et Valorial étaient déjà interrégionaux, le pôle Mer Bretagne a demandé son élargissement aux Pays de la Loire et devient le Pôle Mer Bretagne Atlantique de pôle S2E2 (axé sur les technologies de l'énergie électrique et des smart grids au service de la gestion de l'énergie), basé aujourd'hui en région Centre demande son élargissement.

Les pôles EMC<sup>2</sup>, Atlanpole Biothérapies et Végépolys ont pour leur part demandé leur extension à la Bretagne.

Pré-validés par le Ministère de l'économie et des finances, les nouveaux contrats de performance sont en cours de signature. L'État et la Région des Pays de la Loire se sont engagés à maintenir leur soutien financier ; il importe maintenant que les pôles réussissent à trouver de nouvelles ressources privées afin de financer leur développement.

## Chiffres clés

En 2013, la Région a mobilisé environ **15 M€ au bénéfice des pôles de compétitivité** et en particulier des projets qui en sont issus, dans le cadre du fonds unique interministériel (FUI) ou via des appels à projets lancés par chaque pôle vers les PME. Les Pays de la Loire se hissent ainsi parmi les Régions françaises les plus volontaristes en termes de financement des pôles de compétitivité.



Contrat Performance Végépolys, octobre 2013.

# L'enjeu majeur de la valorisation de la recherche et du transfert de technologie

Adopté le 27 juin 2013, le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation 2014-2020 vient compléter le Schéma régional de l'économie et de l'emploi durables dans la définition des orientations régionales en matière de soutien à la valorisation économique des compétences académiques. Discutées dans le cadre de la Commission régionale de l'innovation, des orientations collectives et des perspectives opérationnelles sont désormais retenues.

## Présentation

La valorisation de la recherche est un moteur majeur de l'innovation en Pays de la Loire, et donc une priorité du Schéma régional de l'économie et de l'emploi durables (SREED) et du Schéma régional de la recherche (SRR). Cet enjeu d'avenir pour le territoire repose notamment sur la mobilisation par les entreprises des compétences académiques. L'activité des pôles de compétitivité, des centres de ressources technologiques et de la plupart des Plateformes régionales d'innovation (PRI) repose ainsi sur des savoir-faire et connaissances issus des laboratoires de la région. Le lien entre les compétences académiques et les attentes des entreprises est un enjeu majeur, où de nombreux acteurs sont positionnés : technopoles, pôles, clusters, centres de ressources technologiques, PRI, agences de développement, etc., alors que de nouveaux acteurs majeurs émergent : Institut de recherche technologique Jules Verne, Société d'accélération du transfert de technologie (SATT), Ouest Valorisation... La diffusion de compétences participant à l'innovation dans l'entreprise reste identifiée comme encore à développer, dans une économie ligérienne où la R&D prend une part croissante. La Région se mobilise ainsi pour faire croître le nombre d'entreprises engagées dans un processus d'innovation ; elle a lancé le Parcours de l'innovation et mis en place une instance de gouvernance : la Commission régionale de l'innovation (CRI).

## Actions

L'objectif central est de renforcer le dispositif de valorisation de la recherche. Alors que la répartition des attributions de chacun apparaît peu lisible, il est en particulier convenu que :



- ©Thinkstock / Wavebreak Media
- les établissements assument leur rôle de pilotes, dans la mobilisation des acteurs comme dans l'orientation des projets,
  - la détection de l'ensemble des compétences et projets des équipes académiques relève d'une organisation collective, clarifiée à l'échelle de chaque site,
  - une approche par filière, une animation régionale et le développement d'outils partagés (système d'information et de suivi, base des compétences sur le portail régional...) sont nécessaires,
  - le financement de la maturation relèvera d'un dispositif coordonné entre la Société d'accélération du transfert de technologie (SATT) et le fonds Pays de la Loire Territoires d'innovation (FTI).

Une vision partagée des principes rappelés ci-dessus permet désormais la mise en œuvre de dispositifs organisationnels clairs à l'échelle de chaque site. Ainsi, l'Université de Nantes a par exemple identifié neuf enseignants chercheurs « référents filières » qui seront appuyés par des chargés de mission « supports ». Dans le même esprit, la répartition des

*Suite >>>*

>>>

rôles est déjà calée au Mans entre l'Université, la SATT, le Centre de transfert technologique de la mode (CTTM) et l'incubateur Emergence, et le site angevin s'organise en mobilisant les compétences de l'Université d'Angers, de la SATT, de la technopole et du Centre hospitalier universitaire.

Les moyens financiers de la Région et du FEDER seront prochainement mobilisés pour accompagner le déploiement de ces dispositifs humains d'accompagnement de la valorisation.

Par ailleurs, les modalités de financement de la maturation de projets prometteurs sont également arrêtées : les fonds dont dispose la SATT Ouest Valorisation (créeée dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir à cette fin) sont mobilisés en priorité, le FTI laboratoires étant activé dans le cadre de projets plus amont, d'intérêt pour le territoire. Au regard des compétences réelles et reconnues des services de la SATT en matière de première analyse du potentiel des projets et d'accompagnement des chercheurs, il est convenu avec Ouest Valorisation qu'une instruction unique des projets soit assurée par les services de la SATT et que le financement des projets pertinents soit prioritairement réalisé par la SATT, sauf en cas d'intérêt particulier pour le territoire ou de prise de risque jugée excessive au regard du modèle économique de la SATT. Le budget annuel consacré par la Région à la maturation de projets innovants dans les laboratoires s'élève à 500 000 €.

## Acteurs

La Commission régionale de l'innovation, créée à l'automne 2011, est composée de représentants des filières, des entreprises, des établissements de formation professionnelle et des acteurs de l'innovation technologique, sociale et culturelle. Un de ses groupes de travail se consacre à la valorisation de la recherche.

Dotée de 70 M€ par l'État, la SATT Ouest Valorisation a été labellisée en décembre 2011. Basée à Rennes et à Nantes, cette SAS interrégionale a six actionnaires : les deux Pôles de recherche et d'enseignement supérieur - Université européenne de Bretagne ; L'Université Nantes Angers Le Mans - le CNRS, l'Inserm, l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et la Caisse des dépôts et consignations. Pour renforcer la professionnalisation de la valorisation de la recherche et les compétences des sites universitaires, au plus près des laboratoires et des entreprises, Ouest Valorisation apportera une valeur ajoutée supplémentaire aux établissements universitaires et aux acteurs de la valorisation de la recherche, améliorant le service rendu aux chercheurs et aux entreprises.

## Chiffres clés

**13 projets** ont été financés depuis 2012, pour un montant total de **850 000 €**.

# Une plateforme CEA Tech s'implante en Pays de la Loire

**Une plateforme de transfert technologique du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) est en cours d'implantation en Pays de la Loire. Avec une centaine de chercheurs à terme, elle amènera des compétences nouvelles dans des disciplines spécifiques au bénéfice du tissu régional.**

## Présentation

Le CEA crée en régions des plateformes de transfert technologique d'une centaine de chercheurs. Il ne s'agit pas de dupliquer les plateformes existantes de Saclay et Grenoble, mais d'installer des plateformes applicatives destinées à la diffusion des technologies au plus près des entreprises.

De nombreux échanges ont eu lieu en 2012 entre les représentants du CEA et les acteurs ligériens, qui ont manifesté un fort intérêt pour une implantation du CEA, considérant que les compétences du CEA sont complémentaires de celles des organismes déjà présents et que le tissu industriel des Pays de la Loire pourrait en tirer un avantage substantiel.

Le CEA Tech Pays de la Loire répondra aux besoins spécifiques des industriels ligériens, en termes d'intégration de technologies génériques, avec des méthodes et moyens éprouvés de développement de la recherche partenariale et de création de valeur.

Certains axes applicatifs seront développés à Nantes :

- technologies de l'énergie : photovoltaïque, hydrogène, énergies marines renouvelables, batteries, biomasse,
- technologies de productions industrielles avancées : robotique, réalité virtuelle, capteurs, contrôle non destructif, outils logiciels de conception et d'analyse de données,
- technologies innovantes « matériels et logiciels » pour l'électronique professionnelle.

Ces orientations thématiques ne sont pas figées et pourront évoluer afin de répondre aux besoins des entreprises (navale, aéronautique, énergie, automobile, électronique, agroalimentaire), en articulation avec les acteurs académiques et de la recherche régionale et les activités des autres sites du CEA.

## Actions

La convention-cadre pour l'implantation du CEA Tech Pays de la Loire a été signée le 20 mars 2013. Elle définit de grands axes stratégiques et les moyens à mettre en œuvre, ainsi que les modalités du soutien de la Région.

Depuis janvier 2013, une équipe « levain » CEA est installée dans les locaux du Technocampus EMC<sup>2</sup> (à terme dans un bâtiment pouvant regrouper trois cents chercheurs). Cette équipe, en charge de l'animation et de l'offre de services à l'innovation et l'accompagnement de projets, est financée à hauteur de 50 % par la Région, soit 650 000 €.

Il conviendra de se doter d'équipements de recherche en nombre et qualité suffisante pour définir des plateaux techniques spécifiques aux activités industrielles de la région et de niveau international : plateformes, lignes pilotes ou démonstrateurs. D'ores et déjà plusieurs projets ont émergés de plateaux techniques, dont un sur l'énergie et un autre sur la robotique. Les industriels sont fortement mobilisés autour de projets innovants qui donneront lieu à des partenariats de R&D impliquant les académiques au travers de sujets de thèses, dont une dizaine de sujets sont d'ores et déjà identifiés.

## Acteurs

Entre une recherche académique bien dimensionnée et de très grande qualité et un aval industriel puissant, l'implantation du CEA Tech contribuera à développer la recherche technologique, maillon essentiel dans la chaîne de l'innovation.

Tous les types d'entreprises sont concernés : PME, ETI, start-ups, établissements locaux des grands groupes, entreprises souhaitant s'implanter, et dans la plupart des secteurs (technologies génériques matérielles - matériaux avancés, nanotechnologies, nanoélectronique... - et immatérielles - technologies logicielles pour l'embarqué...).

Le CEA Tech Pays de la Loire collaborera avec de nombreux établissements académiques régionaux, délibérément associés à son effort de ressourcement technologique, avec lesquels des projets pourront être co-construits dans le cadre d'appels d'offres européens. Le CEA souhaite enfin apporter sa contribution à l'emploi des doctorants et post-doc en entreprise.

Le CEA Tech Pays de la Loire sera également en relation avec les plateformes de Grenoble, Chambéry ou Saclay.



Exposition Labels VIA 2013, Design Tour, Nantes.

## Chiffres clés

**650 000 € pour le financement pour la Région de l'équipe** en charge de l'animation de l'offre de services à l'innovation et l'accompagnement.

# L'innovation par le design se renforce en Pays de la Loire

La dynamique d'innovation et de créativité qu'a impulsée la Région donne une place particulière à l'innovation par le design. La mise en place d'une plateforme régionale d'innovation (PRI) Design au sein du Quartier de la Création à Nantes en constitue une étape importante.

## Présentation

Le Schéma régional de l'économie et de l'emploi durables a fixé trois objectifs pour stimuler l'innovation par le design :

- encourager l'appropriation du design par le plus grand nombre d'acteurs économiques, au premier rang desquels les entreprises et les filières,
- favoriser, à travers le design, l'émergence de différentes formes d'innovation,
- contribuer à la structuration collective et à la visibilité de la filière design en région.

## Actions

En 2013, la PRI Design, pilier central du parcours « design pour tous », a officiellement été créée et installée dans ses locaux sur l'île de Nantes avec l'appui de la Région. Elle est organisée en trois pôles :

- un pôle animation/promotion et accompagnement des acteurs,
- un pôle ressources techniques,
- un pôle incubation/expérimentations et labs.

La PRI Design accompagne actuellement la mise en place d'une action collective portée par Laval Mayenne Technopole (projets en réflexion en Sarthe, Maine-et-Loire et Vendée). Elle a organisé en juillet un séminaire sur le Design Thinking, animé par IDEO (consultants spécialisés en innovation et en design), participé à différentes manifestations, dont l'ID Summit et le Design Tour en Septembre-Octobre 2013 et s'est dotée d'un support d'exposition itinérante réalisé, au niveau régional, par l'Institut français du Design. Elle a été officiellement inaugurée le 2 décembre 2013.

La Région a poursuivi l'intégration du design dans ses dispositifs (Dinamic, Fonds Territoires d'innovation) et a revu sa manière d'appréhender l'aménagement des internats de lycées, à travers une démarche design qui s'est notamment concrétisée par l'achat de mobilier design au niveau de la résidence d'hébergement du lycée de Clisson inauguré en septembre 2013.

## Acteurs

L'association comprend trois collèges (entreprises, partenaires économiques, académiques). Elle entretient un partenariat privilégié avec des acteurs experts, s'agissant des équipements du pôle ressources techniques : Clarté pour la réalité virtuelle, l'Université de Nantes pour le Eye Tracking et Ping pour le FabLab.

## Chiffres clés

La Région des Pays de la Loire a soutenu via le FRAC Design 9 dossiers pour un montant d'aide de **62 960 €**. Par ailleurs, 1 projet a fait l'objet d'une subvention de **92 150 € dans le cadre des actions collectives Design**.

En 2013, **963 750 €** ont été consacrés à la création de la PRI Design (y compris le budget de l'Agence régionale dédié).

### PLAN DES MUTATIONS

#### Mesure 23

#### « Un appui déterminant au projet de Quartier de la Création »

L'engagement régional s'est poursuivi en 2013 avec l'installation de la PRI Design au cœur du Quartier de la Création mais aussi par le soutien aux actions de ce cluster relatives à l'animation économique, à l'enseignement supérieur, à la valorisation et au transfert.

# Compétitivité, préservation de l'environnement, défense de l'emploi : la Région soutient l'innovation agricole et agroalimentaire, du laboratoire jusqu'aux exploitations

La Région a souhaité que l'innovation soit réellement intégrée au développement économique durable. Dans le cadre des projets qu'elle accompagne, des dispositifs régionaux mis en place, des projets structurants à venir, l'innovation est un critère essentiel de sélection.

## Présentation

La Région accompagne l'innovation dans les filières agricole et agroalimentaire à tous les niveaux, dans une logique de développement durable et d'accroissement de la compétitivité, de développement d'industries agroalimentaires à haute valeur ajoutée et d'un positionnement stratégique autour de l'aliment (« de la fourchette à la fourche »). Outre les aides à la modernisation des exploitations et la formation des salariés, la Région appuie les pôles de compétitivité Végépolys (végétal spécialisé) et Valorial (agroalimentaire), ainsi que le Pôle agro-nomique Ouest (PAO).

## Actions

Intégrant les besoins des agriculteurs et de la société, la Région accompagne l'expérimentation et la recherche appliquée rapidement transférables. La Région a donné un nouvel élan aux initiatives en organisant un appel à projets ouvert, afin de soutenir les meilleures démarches collectives à la fois écologiques et performantes, dans les domaines du contrôle des maladies, de l'agrobiologie, de la réduction des gaz à effet de serre et plus généralement de l'agronomie comprise comme le meilleur parti à tirer de l'écosystème sol-climat-culture, dans un contexte d'économie d'intrants.

La Région favorise par ailleurs le transfert de technologie entre centres de recherche et acteurs de la filière, notamment à travers le soutien à la recherche collaborative ou la mise en œuvre de Plateformes régionales d'innovation (PRI). En 2012 a ainsi été créée la PRI Cap Aliment. Très attendue par les industriels, Cap Aliment permettra de mieux faire connaître

aux PME les moyens de R&D mis à leur disposition, avec un centre de transfert opérationnel début 2015 sur le site de la Géraudière, à Nantes.

Enfin, en partenariat avec la Région Bretagne, un colloque européen sur l'autonomie protéique a été organisé en juin à Nantes. Il a rassemblé plus de cent-quarante personnes issues de six pays européens, et de positionner la région sur cette thématique majeure pour l'élevage de l'Ouest dans le cadre du prochain partenariat européen pour l'innovation.

## Chiffres clés

La Région des Pays de la Loire est la seconde région agricole de France : son agriculture représente **60 316 ETP** (Équivalent Temps Plein, chiffres 2010), soit plus de 4 % des emplois de la région, et compte **34 344 exploitations agricoles**.

En 2013, **49 projets de R&D** ont été soutenus pour un montant de **848 613 €**.

# L'innovation : un axe stratégique pour une économie touristique en mutation

La Région, dans le cadre du SREED, a décidé d'élargir le bénéfice de ses actions d'innovation pour le tourisme. Les filières du tourisme ont ainsi pu se rassembler pour développer des projets de Plateformes régionales d'innovation. Un projet spécifique de création d'un « LAB Hébergements touristiques » est également en cours d'étude de faisabilité. Cette étude est portée par l'Agence régionale Pays de la Loire Territoires d'innovation.

## Présentation

### Plateforme régionale d'innovation Station de demain, Saint-Jean-de-Monts - territoire d'innovation

Le projet de PRI présenté par la SEML Saint Jean Activités vise à un « laboratoire d'innovation marketing » autour d'une plateforme numérique web 3.0 sémantique qui aura pour objectif d'analyser les comportements des « communautés » de clients de la station, leurs besoins et attentes afin d'adapter l'offre des professionnels.

Le programme d'actions 2013 de cette PRI s'articule autour de :

- la conception de la plateforme numérique avec une mise en œuvre des premières briques de la plateforme : portail de veille, site internet dédié, appli mobile, etc.,
- la mise en œuvre des programmes R&D (numérique / cartographie des communautés d'intérêt / analyse d'opinions / réseaux sociaux, seniors, résidentialisation, jeunes...),
- l'analyse des profils clientèles sur une année (2 500 enquêtes),
- l'élaboration des scenarii de développement pour la station : produits et services innovants à développer.

Le budget pour la mise en œuvre de cette PRI sur 2013 est de 500 000 € dont 400 000 € de dépenses pour le volet R&D (développement de la plateforme numérique et mise en œuvre des programmes de recherche).

### La Plateforme régionale d'innovation IDEV « Innovation et designs d'expériences de visites »

Le projet de PRI IDEV, lancé initialement par l'Abbaye royale de Fontevraud, se fonde sur deux enjeux principaux :

- la mise en relation des entreprises, des structures de formation, des collectivités territoriales,

- le développement et le renforcement de nouveaux axes de recherche, l'amélioration de la compétitivité et l'ouverture à de nouveaux marchés.

Au-delà de sa vocation de mutualisation de moyens et de mise en relation des acteurs, la PRI IDEV aura pour objectifs, par le biais de la recherche :

- de « designer » de nouveaux usages du numérique au service de nouvelles expériences de visite,
- de créer les conditions pour la création de nouvelles offres de visite capables de faire « partager » une visite, de faire vivre une expérience, de procurer des sensations, et de faire partager des émotions aux visiteurs en s'appuyant sur de nouveaux outils numériques,
- de susciter et d'adapter les recherches technologiques aux nouveaux usages et pratiques de visites,
- de s'inscrire dans une démarche d'innovation avec des champs d'actions très spécifiques au regard de ce qui existe aujourd'hui dans le domaine de la médiation par l'innovation numérique.

La PRI sera gérée par la SOPRAF pendant sa période d'incubation estimée à deux à trois ans. Elle sera localisée dans l'Abbaye de Fontevraud, afin de bénéficier de l'organisation des moyens de cette structure et de limiter ses frais de fonctionnement. Une structuration juridique différenciée devra être imaginée après son lancement.

### La Plateforme régionale d'innovation « Monde souterrain »

Le troglodytisme dans le Grand Saumurois est un phénomène de très grande envergure, puisque 30 à 40 % de la surface foncière de ce territoire est sous-cavée et est utilisé depuis des siècles comme habitat et comme espace d'activité économique : extraction du tuffeau et du falun, vinification, culture du champignon... Une perte d'usage importante de ces cavités pose des problèmes de plus en plus aigus de sécurité

et de maîtrise foncière. Début 2012, la Région des Pays de la Loire a confié à la SOPRAF la réalisation d'une étude d'opportunité sur le développement du troglodytisme en saumurois. Cette étude a notamment identifié que seule une stratégie de réemploi peut permettre à la fois de contribuer au développement du territoire et à la création d'emplois, tout en permettant de solutionner les questions de sécurité.

Pour engager une dynamique de développement sur cette filière, la Région a décidé de poursuivre des études et d'engager des actions autour de trois axes prioritaires : la création d'un « complexe touristique Monde souterrain », le développement d'une « cloud valley » européenne, la valorisation du potentiel énergétique.

### Les Ateliers innovation tourisme : un projet de LAB Hébergements touristiques

L'idée de la création d'un « LAB Hébergements touristiques » est issue des « Ateliers Innovation Tourisme » mis en place par l'Agence régionale en 2011 et 2012 pour favoriser l'émergence de projets touristiques innovants.

Le projet de « LAB Hébergements touristiques » consiste à créer un Living LAB (laboratoire d'innovations et d'expérimentations) centré sur les interactions entre les usagers et les espaces de vie des hébergements touristiques avec pour objectifs de tester des innovations industrielles et de services dans des hébergements touristiques en exploitation par de vrais clients, de créer les conditions pour faire émerger et développer des projets multi-sectoriels innovants, de disposer d'une veille prospective sur les usages et les tendances dans l'hébergement touristique.

En 2013, la Région a confié à l'Agence régionale la réalisation d'une étude de faisabilité économique sur la création d'un LAB Hébergements touristiques. Le projet mobilise aujourd'hui un collectif d'une vingtaine d'acteurs régionaux (industriels, hébergeurs, pôles de compétences).

## Chiffres clés

En 2013, **3 PRI ont été financées** (PRI Station de demain : **250 000 €**, PRI IDEV : **180 000 €** et PRI Monde souterrain : **180 000 €**).

### PLAN DES MUTATIONS

#### Mesure 10

##### « Des plateformes régionales d'innovation pour le tourisme »

**Trois PRI dans le champ du tourisme sont en cours de développement et doivent aboutir en 2014 à de nouvelles actions innovantes. Par ailleurs, un projet de LAB Hébergements touristiques, soutenu par un collectif d'une vingtaine d'acteurs régionaux, a été accompagné en 2013 par l'Agence régionale.**



© Région des Pays de la Loire / Ouest Médias / Jean-Sébastien Evarard

# Promotion touristique : réussir à émerger dans un environnement fortement concurrentiel

**La nouvelle stratégie de promotion touristique se fonde sur les marques touristiques porteuses, les territoires et les thématiques différenciantes.**

## Présentation

Le Schéma régional de l'économie et de l'emploi durables a acté une nouvelle stratégie de communication en matière touristique qui ne fait pas des Pays de la Loire une marque touristique en tant que telle mais s'appuie sur un portefeuille de marques attractives et à forte notoriété : des marques de destinations (Val de Loire, Nantes, Vendée...) ou de produits (La Loire à Vélo, Châteaux de la Loire, Vins de Loire...) et des événements médiatiques (Vendée Globe, 24 Heures du Mans...).

Dans un secteur éminemment concurrentiel, il convient de concentrer les efforts pour émerger et être visible. L'Agence régionale Pays de la Loire Territoires d'innovation a priorisé les bassins émetteurs majeurs et focalisé la promotion sur des thématiques porteuses.

## Actions

### Promotion de la destination des Pays de la Loire

La première clientèle accueillie en Pays de la Loire est française, issue du Grand Ouest (45 %) et d'Île de France (26 %). L'enjeu est de fidéliser et de poursuivre la conquête de nouveaux clients pour des vacances d'été ou des courts séjours tout au long de l'année. Pour cela plusieurs actions sont menées : co-édition d'un supplément tourisme avec les éditions Ouest France (500 000 exemplaires), campagne web adossée au site [enpaysdelaloire.com](http://enpaysdelaloire.com) pour gagner en notoriété, présence sur les réseaux sociaux, sortie d'un Guide Lonely Planet « Pays de la Loire », accueils de journalistes... La clientèle étrangère pèse, elle, 16 %, avec 2,6 millions de nuitées, dont 41 % britanniques, 30 % néerlandaises, 8 % belges, 7 % allemandes et 3 % espagnoles. La clientèle britannique enregistre depuis plusieurs années une baisse. L'Agence régionale a engagé pour trois ans un ambitieux programme de (re)conquête, dont une partie est menée avec Atout France, Brittany Ferries, Bretagne, Normandie et les Comités départementaux du tourisme (CDT) : campagne de communication à Londres, présence sur le web et sur les réseaux sociaux, sensibilisation

des journalistes... les Pays de la Loire ont enregistré pour la deuxième saison des évolutions positives de la fréquentation britannique.

Les autres bassins émetteurs de proximité (Espagne, Pays-Bas et Allemagne) sont aussi prospectés. La prospection se concentre sur les journalistes de ces pays. Par ailleurs, un travail avec l'aéroport Nantes Atlantique et un nouveau site [www.paysdelaloire.es](http://www.paysdelaloire.es) a été mis en ligne.

A la demande des territoires, une première expérience a été menée, en 2013, à destination de la clientèle canadienne, en particulier québécoise. Cette clientèle à fort pouvoir d'achat, très francophile, représente un potentiel pour la diversification des clientèles étrangères. Les premiers journalistes accueillis en juin 2013 ont manifesté un fort intérêt pour la destination : plages, vélo, Loire, châteaux, art de vivre, ligne directe Nantes-Montréal....

### Promotion des thématiques et produits phares

Le vélo a été à l'honneur toute l'année, avec la poursuite des programmes interrégionaux de promotion de la Loire à Vélo et la Vélodyssée, mais aussi une promotion régionale de l'ensemble du domaine cyclable : un site internet dédié : [velo.enpaysdelaloire.com](http://velo.enpaysdelaloire.com), une carte promotionnelle et une présence sur les événements vélos en région, notamment les fêtes du vélo et la semaine fédérale de la fédération française de cyclotourisme.

Les Châteaux de la Loire font l'objet d'un programme mutualisé avec la Région Centre, Atout France et les vingt-et-un grands sites eux-mêmes. Neuf clientèles à l'international sont ciblées : les marchés lointains (Asie, Amérique, Russie) et les marchés européens de proximité (Grande-Bretagne, Allemagne, Italie, Espagne), pour des actions web et de relations presse. À noter, l'entrée de deux nouveaux châteaux des Pays de la Loire dans le réseau : Brézé et Brissac.

Concernant le nautisme, la promotion des balades et randonnées nautiques et l'offre fluviale visent à inciter les clientèles loisirs ligériennes et les touristes en séjour à pratiquer.

Par ailleurs, le Val de Loire, de Saint-Nazaire à Cuffy, fait l'objet d'un vaste programme mutualisé avec la Région Centre et



La Loire à Vélo.

© Région des Pays de la Loire / Ouest Médias

l'État, dont la première étape a consisté en 2013 à définir le code de marque (logo, valeurs, positionnement marketing...). Enfin, les Comités départementaux du tourisme et l'Agence régionale ont poursuivi la construction du système d'information touristique régional, baptisé e-SPRIT. Il permet aux professionnels de disposer d'une information qualifiée et mise à jour pour alimenter leurs supports, développer la relation client et le e-marketing.

## Chiffres clés

En 2013, plus de **2 millions** d'internautes se sont connectés sur les **sites web tourisme régionaux** ; **111 journalistes** ont été accueillis pour découvrir et visiter les Pays de la Loire ; **150 millions de lecteurs, auditeurs et téléspectateurs** ont été touchés par les actions presse.

Par ailleurs **1 000 000 de sets de tables La Loire à Vélo** ont été distribués gratuitement chez **300 hébergeurs et restaurateurs** le long de la Loire et **30 000 cartes « 2 500 km de bonheur cyclable »** distribuées dans **3 évènements vélo en région**.

# L'équipe Pays de la Loire à l'international

Le Conseil régional souhaite constituer une véritable équipe Pays de la Loire à l'international. C'est dans cet esprit qu'il a adopté un Plan régional d'internationalisation des entreprises et mis en place une instance de gouvernance de l'internationalisation de l'économie régionale : le Hub international.

© Région des Pays de la Loire



Ville de Qingdao (Chine).

# Présentation

Après l'innovation, l'accès aux marchés internationaux est, pour le Conseil régional, le second levier à actionner pour renforcer les entreprises ligériennes et développer l'emploi sur son territoire. Déjà en pointe sur l'internationalisation des entreprises, le Conseil régional a souhaité donner une plus grande efficacité et une plus grande cohérence à sa politique à travers deux mesures :

- le lancement d'une instance de gouvernance pour l'internationalisation de l'économie régionale : le Hub international,
- l'adoption d'un Plan régional d'internationalisation des entreprises.

## Actions

Conformément aux engagements du Schéma régional de l'économie et de l'emploi durables, le Conseil régional a souhaité créer une véritable équipe Pays de la Loire à l'international en regroupant dans une instance de gouvernance - le Hub international - tous les acteurs impliqués dans l'internationalisation de l'économie ligérienne. Lors de la séance inaugurale, le 18 mars 2013, il a été décidé que le Hub serait divisé en deux volets : un volet stratégique, piloté par la Région, et chargé de définir des orientations partagées sur l'internationalisation de l'économie ; et un volet technique, confié à l'Agence régionale, chargé de les mettre en œuvre. D'un point de vue pratique, le Hub international clarifie la répartition des rôles en fixant des points d'entrée pour chaque type d'acteur : les chambres consulaires pour les entreprises et l'Agence régionale pour les territoires, pôles et filières. Deux autres réunions du Hub international stratégique ont été organisées en 2013. La première, en juin, a abouti à l'adoption d'une liste de filières prioritaires et de pays cibles à l'international. Lors de la seconde, en octobre, les membres du Hub stratégique se sont accordés sur un plan d'action pour 2014 avec comme objectif assumé de coordonner les efforts de tous les acteurs, d'améliorer l'efficacité des actions menées et enfin de renforcer l'internationalisation du territoire.

Dans la foulée de la première réunion du Hub international, le Conseil régional a adopté le 8 avril 2013 son Plan régional d'internationalisation des entreprises (PRIE). Ce plan vise à renforcer l'action de la Région en matière de soutien à l'export. Il fixe des objectifs et des actions associées et organise sur le territoire le dispositif d'appui à l'export, en associant l'ensemble des acteurs concernés. En adoptant ce plan, les Pays de Loire figurent parmi les toutes premières Régions à honorer l'engagement pris par les Présidents de Région auprès de la Ministre du Commerce extérieur Nicole Bricq dans le cadre du nouveau partenariat État / Région pour redresser le commerce extérieur de la France.

Ce plan s'inscrit pleinement dans la continuité du SREED. Il reprend ainsi la stratégie d'internationalisation des entreprises définie dans ce cadre : appuyer la pérennisation du développement export des entreprises déjà exportatrices ainsi que l'éclosion à l'international des savoir-faire non encore

exportés. Il fixe par ailleurs à l'horizon 2015 des objectifs ambitieux tant quantitatifs (+500 entreprises exportatrices ; +40 % de VIE cofinancés) que qualitatifs (accroissement du chiffre d'affaires export des entreprises déjà présentes à l'international) ; l'objectif final étant de rééquilibrer la balance commerciale ligérienne hors énergie.

La Région compte atteindre ces objectifs grâce à la nouvelle gouvernance mise en place dans le cadre du Hub international et la montée en puissance de « Via le Pack export », ensemble de onze dispositifs de soutien à l'export couvrant l'ensemble des besoins des entreprises en fonction de leur niveau de développement à l'international.

## Acteurs

La politique régionale d'internationalisation de l'économie repose sur l'idée d'une équipe Pays de la Loire partageant une stratégie d'ensemble et soudée dans sa mise en œuvre. Le Hub international rassemble les Départements, les grandes agglomérations, les chambres consulaires ainsi que l'État et ses Agences.

## Chiffres clés

En 2013, le budget de la politique d'internationalisation de l'économie régionale (export et attractivité) s'est élevé à **7,9 M€**. Au total, ce sont **619 aides à l'export** qui ont été accordées et plus de **400 entreprises soutenues**.

### PLAN DES MUTATIONS

#### Mesure 2 « Un nouveau parcours de l'export »

**Le parcours de l'export est entièrement opérationnel depuis 2012. Intitulé Via le Pack export, il comprend 11 dispositifs d'appui individuels et collectifs : Conseil export, Init export, Junior export, Senior export, Pim export, Étude export, Filière export, Dinamic (volet commerce international), Objectif Performance, V.I.E, Prospect export. Il sera complété par un nouveau dispositif destiné à faciliter le financement des entreprises souhaitant se lancer à l'export : Prêt Pays de la Loire export. Ce nouvel outil sera créé au cours de l'année 2014 en lien avec BPI.**

# Soutien régional à l'innovation et à l'internationalisation : cap sur la Silicon Valley

Le Schéma régional de l'économie et de l'emploi durables affiche l'objectif d'initier une « pandémie de l'innovation » en Pays de la Loire. Dans ce cadre, la Région souhaite bâtir dans la durée un partenariat avec la Silicon Valley, haut lieu mondial de l'innovation.

## Présentation

Le partenariat de la Région avec la Silicon Valley se situe à la croisée des politiques régionales de soutien à l'innovation et à l'internationalisation de l'économie. San Francisco est une ville qui incarne l'innovation au sens large (d'usages, technologique, sociale, environnementale) et intéresse à ce titre de nombreux acteurs régionaux, notamment dans le domaine du numérique et du green. L'enjeu est de s'imprégner de l'écosystème local d'innovation et de constituer un réseau d'entrepreneurs ligériens qui diffusera cette culture en Pays de la Loire. Organisées depuis 2007 par le Mouvement français qualité et management (MFQM) puis Ouest Atlantique, les missions de découverte de la culture d'innovation de la Silicon Valley - *learning expeditions* - ont été reprises en 2012 par la Région. Cette dernière a souhaité aller plus loin en lançant en 2013 une plateforme d'innovation Pays de la Loire / Silicon Valley.

## Actions

La Région a organisé, en octobre 2013, une learning expedition sur la digitalisation de l'industrie. Au-delà de cette action, elle a établi en juillet 2013 une plateforme entre les écosystèmes d'innovation des Pays de la Loire et de la Silicon Valley avec pour principaux objectifs :

- une diffusion et une mise en résonnance sur le territoire ligérien de la culture d'innovation et de façon plus large des bonnes pratiques et de la vision de l'entreprise et de l'économie propres à la Silicon Valley,
- le développement d'échanges et de projets concrets entre les acteurs institutionnels et économiques des Pays de la Loire et de la Silicon Valley.

De nombreux chefs d'entreprises ont fait part, lors des premières réunions de la plateforme, de leur intérêt pour le projet et beaucoup ont déjà proposé des actions pour le faire vivre et développer l'innovation sur le territoire.



## Chiffres clés

**60 entreprises régionales actives** dans la plateforme.

**25 entrepreneurs et acteurs institutionnels** ont participé à la *learning expedition* d'octobre 2013.

# « Pays de la Loire Financement », une boîte à outils au service des entreprises

Pour faire face à la crise, développer les activités de demain et ancrer durablement l'emploi et les compétences sur le territoire régional, la Région a fait le choix d'un partenariat avec la place financière et les acteurs du financement. L'objectif est d'atteindre collectivement et d'ici trois ans la mobilisation de trois milliards d'euros au bénéfice des entreprises ligériennes.

## Présentation

En partenariat étroit avec la place bancaire, et avec l'appui technique d'Oséo, la Région a développé au fil de ces dernières années de nombreux outils au service du financement des entreprises. La création de bpifrance Pays de la Loire, effective depuis juillet 2013, a été l'occasion de créer encore de nouveaux outils, toujours en adéquation avec les besoins des entreprises et les enjeux du territoire régional, renforçant la palette offerte par les Pays de la Loire.

## Actions

Clé de voûte de la plupart des dispositifs, le fonds régional de garantie « Pays de la Loire Garantie » est doté de plus de 25 M€. Son objet consiste à garantir les concours bancaires octroyés aux entreprises à hauteur de 70 % maximum pour sécuriser l'intervention des banques et favoriser la prise de risque.

En réponse aux problèmes conjoncturels liés à la crise économique, « Pays de la Loire Trésorerie » permet de garantir les crédits de renforcement de trésorerie pour les TPE et PME.

Le **Prêt régional de redéploiement industriel (P2RI)** engage conjointement les banques et la Région dans un prêt de sept ans, avec un différé de remboursement du capital de trois ans. Le P2RI permet ainsi aux entreprises soit de passer un creux de charge, soit de financer un projet de développement qui ne pourrait l'être aux seules conditions de marché.

Les **prêts d'honneur** (prêt au dirigeant, sans intérêt ni garantie) et le microcrédit permettent de renforcer les fonds propres des entreprises en création. Ils sont octroyés par des associations de prêts d'honneur et cofinancés par la Région.

En matière de **capital investissement**, la Région est historiquement présente, de manière minoritaire, dans plusieurs fonds d'investissement, qu'ils soient territoriaux tels que Pays de la Loire développement, Pays de la Loire Solidaire, Ouest Venture II, SODERO Participations... ou thématiques comme Atalaya-mer ou Aerofund II. 2013 a été l'occasion de lancer Grand Ouest Capital Amorçage, nouveau fonds de capital-risque interrégional dédié aux entreprises innovantes en phase de pré-amorçage, mais aussi de confirmer le succès d'Idee Pays de la Loire, fonds de co-investissement permettant de conforter le haut de bilan d'entreprises à potentiel.

**Pays de la Loire RSE** est un nouvel outil de quasi-fonds propres (prêts participatifs assortis d'un différé de deux ans) destiné à favoriser le développement économique de PME ligériennes dans le cadre de pratiques de gestion et de production responsables (critères du référentiel régional RSE).

## Acteurs

La spécificité de la démarche régionale d'appui financier des entreprises est d'être construite en partenariat étroit avec la place bancaire (banques et leurs représentants - Fédération Bancaire Française (FBF) et Nantes Atlantique Place Financière (NAPF), les chambres consulaires et désormais bpifrance Pays de la Loire

## Chiffres clés

(Chiffres au 30/10/2013)

Pays de la Loire Trésorerie : **271 garanties** pour **41,3 M€** de prêts bancaires.

**165 P2RI** au total depuis la création du dispositif en 2009.

# Renforcer les fonds propres des entreprises : une priorité régionale

Les entreprises françaises sont souvent sous-capitalisées, ce qui les rend d'autant plus vulnérables en période de crise économique. Les entreprises ligériennes n'échappent pas à ce constat. La Région des Pays de la Loire a décidé de poursuivre, en partenariat avec les acteurs financiers du territoire, le développement et l'adaptation de ses outils de capital-investissement.

## Présentation

La Région est actionnaire de sept fonds de capital-investissement, intervenant sur les différentes phases de maturité des entreprises (de l'amorçage, au développement) et sur tous les secteurs d'activité.

## Actions

### Deux fonds nationaux thématiques :

- le fonds AEROFUND II : intervention dans des PME de rang deux du secteur de l'aéronautique (dont le chiffre d'affaires est supérieur à 10 M€).
- le fonds ATALAYA : intervention dans une quinzaine de sociétés françaises et européennes de premier plan du secteur maritime.

### Cinq fonds régionaux généralistes :

- Ouest Ventures 2 : intervention au profit de sociétés technologiques et/ou industrielles ayant déjà atteint une certaine taille et dont les potentiels de développement nécessitent une recapitalisation.
- SODERO Participations : intervention auprès des entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 M€ pour des projets de développement, de transmission ou de réorganisation de capital dans tous les secteurs d'activité.
- Pays de la Loire Développement : intervention dans des entreprises régionales réalisant moins de 4 M€ de chiffre d'affaires, en phase de création, de développement et de transmission.
- Grand Ouest Capital Amorçage (GOCA) : premier fonds interrégional d'amorçage soutenu par le Fonds national d'amorçage (FNA) ayant pour vocation de financer les sociétés technologiques en phase de pré-amorçage sur des secteurs à fort potentiel de développement (TIC, santé, alimentation et Biotechs, éco-technologies et nanotechnologies essentiellement). Compte tenu de la défaillance constatée du marché, des besoins des entreprises et de la nécessité de soutenir le développement des start-up en région, les Régions des Pays de la Loire, Bretagne et Haute et Basse-Normandie ont décidé d'augmenter la capacité du fonds de 4 M€ (1 M€ chacune) et le FNA de 6,55 M€. Et pour la première fois, le Fonds européen d'investissement (FEI) a décidé de souscrire 15 M€ dans un fonds interrégional, portant ainsi à 57 M€

la dotation globale du fonds et faisant de GOCA le fonds d'amorçage interrégional le plus important en France.

- le fonds Idee : outil de capital-investissement doté d'un capital de 6 M€ entièrement financé par la Région. Son objectif : aux côtés d'autres partenaires investisseurs, intervenir au capital des PME et TPE ligériennes pour les soutenir dans leur phase de création et de développement, et accompagner ainsi des entreprises ayant une activité présentant un potentiel de développement et créateur de richesses en Pays de la Loire. Sur 2013, 11 entreprises ont bénéficié d'une prise de participation du fonds Idee pour un montant de 1,7 M€.

## Chiffres clés

L'action de la Région en matière de capital investissement représente une dotation globale de **23,4 M€**.

**57 M€**, c'est la **dotation du fonds Grand Ouest Capital Amorçage**. L'équipe du financement des Pays de la Loire compte **15 co-investisseurs** agréés auprès du fonds Idee.

### PLAN DES MUTATIONS

#### Mesure 3 « Un nouveau fonds Grand Ouest Amorçage »

En à peine 18 mois, neuf prises de participation ont été effectuées pour un montant global de plus de 2 M€ dont près de 1 M€ dans 3 entreprises ligériennes. L'augmentation de la taille du fonds est une opportunité pour les Pays de la Loire qui dispose d'un vivier important d'entreprises innovantes.

#### Mesure 4 « Premières mobilisations du fonds Idee »

En seulement deux ans, la Région est parvenue à créer, autour d'Idee, une équipe Pays de la Loire du financement, qui a au total injecté 8,8 M€, dont 3 M€ apportés par Idee dans dix-sept PME.

# Favoriser l'accès au financement bancaire par le renforcement des dispositifs régionaux de garantie

Parce qu'il n'est pas toujours facile pour les PME de décrocher le financement nécessaire à leur développement, la Région des Pays de la Loire a très fortement investi dans le Fonds régional de Garantie, mis en place en partenariat avec bpifrance Pays de la Loire, faisant de ce fonds le fonds régional de garantie le plus doté de France.

## Présentation

De nombreuses entreprises confrontées aux soubresauts de la crise économique, en difficulté ou subissant une cotation dégradée de la part de la Banque de France, expriment des besoins et des carences sur le marché bancaire.

De la même manière, la Région a maintenu son partenariat avec la société de caution mutuelle pour les entreprises artisanales (SIAGI) et la société de caution du groupe Banque Populaire (SOCAMA), permettant ainsi de faciliter la reprise de fonds de commerce et le financement des investissements des TPE artisanales, en particulier les investissements respectueux de l'environnement.

## Actions

Consciente des difficultés rencontrées par les entreprises, la Région s'est associée à bpifrance et a renforcé, à hauteur de 15 M€, le Fonds régional de Garantie des Pays de la Loire doté dès lors de plus de 25 M€. Cette nouvelle dotation a permis d'élargir le champ d'intervention du fonds qui peut désormais intervenir, en plus de ses interventions classiques (en soutien à la création d'entreprises innovantes, aux projets de développement et aux opérations de reprise / transmission), sur les besoins en trésorerie et en fonds de roulement.

Afin d'aller plus loin encore, la Région, en partenariat avec bpifrance Pays de la Loire, a négocié avec la place bancaire la mise en place d'un nouveau produit bancaire, « Pays de la Loire financement court terme » : un prêt de trésorerie sur une durée de trente-six à quarante-huit mois, assorti d'un différé de dix-huit mois et d'une possibilité de remboursement anticipé pendant cette période de franchise sans pénalité ; prêt garanti à hauteur de 70 % par le Fonds régional de Garantie et bpifrance.

15 M€ supplémentaires ont été votés pour élargir une nouvelle fois « Pays de la Loire - Garantie » aux garanties d'actions collectives permettant de soutenir le regroupement d'entreprises souhaitant répondre en commun aux appels d'offres des donneurs d'ordre. Des réflexions restent également en cours autour de la mise en place de garanties des interventions en fonds propres avec ces mêmes partenaires.

## Chiffres clés

Sur les dix premiers mois de l'année 2013, plus de **270 entreprises** (dont 60 % de moins de 10 salariés) ont pu bénéficier d'une garantie pour l'octroi de nouveaux concours bancaires permettant le renforcement de leur trésorerie ; cela correspond à un montant de plus de **40 M€**.

Plus globalement, « Pays de la Loire - Garantie » a permis de débloquer **86,7 M€** de **concours bancaires** pour **538 dossiers**.

### PLAN DES MUTATIONS

#### Mesure 7

**« Établissement d'un « schéma général de garantie » pour les collectifs d'entreprises »**

**La mise en place d'un tel outil est complexe ; un travail juridique important a d'ores et déjà été mené conjointement avec bpifrance et le groupement Néopolia de Saint-Nazaire devant permettre d'aboutir dans les prochains mois à une mise en œuvre concrète de cette nouvelle garantie.**

# La Région renforce son soutien à la création / reprise d'entreprise

**La Région a poursuivi son soutien en ré-abondant les fonds des associations de prêt d'honneur et de garantie bancaire. Pour répondre aux besoins des entreprises, elle a complété sa boîte à outils par le soutien à deux nouveaux dispositifs, dédiés au primo-développement et à l'innovation.**

## Présentation

Depuis 2006, l'action de la Région en faveur de la création / reprise d'entreprise se construit autour d'un objectif unique : renforcer la structure financière des entreprises. Pour ce faire, la Région a choisi de privilégier le principe de subsidiarité en s'appuyant sur les réseaux régionaux de financement à la création et reprise d'entreprise afin de renforcer l'effet levier de son intervention et de couvrir l'ensemble du territoire. Dans son Schéma régional de l'économie et de l'emploi durables adopté le 21 octobre 2011, la Région des Pays de la Loire s'engage à poursuivre la mise en place d'un environnement favorable à l'entrepreneuriat pour tous et de consentir un effort particulier en faveur des publics pour lesquels le pas de la création d'entreprise est parfois plus difficile à franchir, à savoir les femmes, les jeunes et les entrepreneurs des quartiers prioritaires.

## Actions

Après les périodes 2006-2008 et 2009-2011, la Région a décidé de procéder à une troisième vague d'abondement, sur la période 2012-2014, des fonds des associations de prêt d'honneur et de garantie. 2013 s'inscrit dans la continuité avec l'attribution de nouvelles dotations, conformément au partenariat pluriannuel signé avec ces structures. À noter que la Région a engagé, en 2013, un partenariat avec l'association Réseau Entreprendre Mayenne nouvellement implantée sur ce département.

À cela s'ajoute une aide apportée à chacune des têtes de réseau (Adie, Réseau Entreprendre Pays de la Loire, Initiative Pays de la Loire, Fondes) pour développer des actions d'animation de leur réseau. Ce sont d'ailleurs ces actions d'animation qui ont permis la création de deux nouveaux outils :

- Les prêts d'honneur croissance, portés par les plateformes d'initiative locale, dont l'objectif est de soutenir les TPE de moins de dix salariés quelques années après leur démarrage, dans leurs premières phases de développement. Sur cette phase dite de primo-développement ou de première croissance, les TPE rencontrent en effet parfois des difficultés à obtenir les financements bancaires nécessaires, faute de pouvoir justifier d'une rentabilité et de fonds propres suffisants. Ce dispositif est désormais opérationnel dans l'ensemble des plateformes d'initiative locale du territoire. Pour les PME de plus de dix salariés, ce soutien prend la forme d'une avance remboursable. À ce stade, trois plateformes, en Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Mayenne, se sont dotées d'un fonds d'avances remboursables en plus d'un fonds de prêts d'honneur croissance.
- Les prêts d'honneur Pays de la Loire Territoire d'Innovation, portés par le Réseau Entreprendre Pays de la Loire, dont l'objectif est de soutenir la création des entreprises innovantes par une intervention en phase amont (avant la mise sur le marché du nouveau produit / service). Les TPE innovantes présentent en effet très souvent, sur cette phase particulière de finalisation de leur produit / service, des besoins, en fonds propres ou quasi fonds propres, difficiles à financer. Ce nouveau dispositif, qui vient en complément des outils de financement disponibles dans le fonds Pays de la Loire Territoires d'innovation, vise aussi bien les innovations technologiques que non technologiques.

Pour ces deux nouveaux dispositifs, et au-delà du financement apporté pour leur mise en place, la Région, aux côtés de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), a accompagné la réflexion des têtes de réseau et facilité le déploiement de ces dispositifs sur l'ensemble du territoire et leur coordination avec les autres dispositifs existants.

Enfin, après le soutien à la structuration des réseaux d'accompagnement sur les Pays de Loire, l'abondement des fonds

de prêts et de garantie, la Région a décidé de passer à une nouvelle étape en renforçant son rôle d'animation et en élargissant son comité de pilotage à l'ensemble des acteurs (les services de l'État, la CDC, les réseaux consulaires) pour une meilleure articulation des actions sur le territoire. L'objectif est d'encourager les synergies entre les acteurs et d'améliorer l'efficience des dispositifs.

## Acteurs

Fondes (réseau France Active), les plateformes d'Initiative locale du Réseau Initiative France (Initiative Loire-atlantique Nord, Initiative Pays d'Ancenis, Initiative Mayenne, Initiative Vendée Bocage, Initiative Loire-Océan, Initiative Sud Vendée, Initiative Nord et Ouest Vendée, Carrefour Entreprise Sarthe), Réseau Entreprendre Maine-et-Loire, Réseau Entreprendre Atlantique, Réseau Entreprendre Mayenne, l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie), le réseau des boutiques de gestion pour Entreprendre (BGE).

## Chiffres clés

Au titre de 2013, **2 700 000 €** ont été consacrés au soutien de **2 000 créations / reprises d'entreprise** dont **875 000 €** au titre du **ré-abondement** des divers fonds de prêts d'honneur (création, croissance, innovation) et de garantie, et **1 300 000 €** au titre de **primes régionales à la création d'entreprises jeunes et solidaires et des dernières primes régionales à la création d'entreprises industrielles** ; ainsi que **300 000 €** au titre du **soutien aux actions des têtes de réseau** et **190 000 €** pour **l'organisation du Salon des entrepreneurs du Grand Ouest**.

### PLAN DES MUTATIONS

#### Mesure 30

#### « Un centre régional pour l'étudiant entrepreneur ou repreneur »

Les actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat auprès des jeunes se sont poursuivies à travers les actions du pôle CREER (Centre régional pour l'étudiant entrepreneur ou repreneur Pays de la Loire) porté par L'UNAM (Université Nantes Angers Le Mans) et du programme « Les Entrepreneuriales » porté par le Réseau Entreprendre.

# L'économie sociale et solidaire en réponse aux besoins des territoires

Dans un contexte national porteur, la Région renforce son soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS) compte tenu de son potentiel de développement économique et de sa faculté d'innovation sociale. Elle adapte ses dispositifs pour encourager les initiatives structurantes qui naissent au niveau local.

## Présentation

Le secteur de l'ESS comptait, en 2011, 13 680 établissements employeurs privés, 151 100 salariés et 3,1 M€ de masse salariale.

## Actions

Le contexte national est favorable à l'ESS. Ainsi, pour la première fois, une loi qui lui est consacrée a été adoptée. Bpi France lui réserve une enveloppe de 500 M€ pour cinq ans. Précurseur en la matière, la Région poursuit son soutien au travers d'aides directes (dont Capital SCOP) et de partenariats, notamment avec la Chambre régionale de l'ESS et l'Union régionale des sociétés coopératives et participatives (URSCOP) de l'Ouest.

À l'initiative de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire des Pays de la Loire, les « dialogues territoriaux » ont permis aux acteurs locaux l'ébauche des bases de Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) en Pays d'Ancenis, Pays du Mans et sur l'agglomération de La-Roche-sur-Yon. Ces nouvelles formes de coopération visant le développement d'activités économiques attendues et ancrées localement, la Région a donc contribué au soutien de leur expérimentation, et à leur démarrage.

Les conclusions de l'étude sur l'accompagnement du développement économique des entreprises de l'ESS ont fait l'objet d'un plan d'actions visant, entre autres, à une meilleure lisibilité du système d'accompagnement, au renforcement de l'interconnaissance entre acteurs de l'ESS et acteurs généralistes de l'accompagnement, au développement des fonctions « innovation » et « R&D », au développement des compétences.

Par ses valeurs et ses objectifs, l'ESS est « le » secteur de l'innovation sociale. L'ancre local des activités, leur finalité sociale et l'implication des acteurs en font le plus à même de détecter des besoins sociaux et d'y répondre par la mise en œuvre de projets innovants adaptés.

S'appuyant sur une définition partagée de l'innovation sociale, la Région soutient ainsi la coopérative WISSE pour le repérage d'initiatives innovantes émergeant en Pays de la Loire. Une centaine ont été recensées dans des thématiques aussi variées que celles du travail, de l'aide à la personne, de l'éducation, de l'environnement...

## Acteurs

En réponse à la volonté de la Région de soutenir les structures d'insertion par l'activité économique de publics en difficulté, la CRESS, la Coordination des organismes d'aide aux chômeurs par l'emploi Pays de la Loire et la délégation régionale de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS) ont construit ensemble un plan d'actions pour sensibiliser structures et donneurs d'ordre aux marchés publics et pour développer l'activité économique des structures.

## Chiffres clés

Fonds régional d'aide au conseil (FRAC ESS) : **6 entreprises aidées pour 39 757 €**. Fonds régional d'aide à l'investissement (FRAI ESS) : **9 entreprises aidées pour 98 927 €**. Fonds expérimental innovation sociale : **119 000 €**. Soutien à l'Insertion pour l'Activité Économique (IAE) : **93 421 €**. 11 projets pour 141 salariés coopérateurs ont été accompagnés par Capital SCOP en 2013.

### PLAN DES MUTATIONS

#### Mesure 31 « Un fonds régional Capital SCOP »

Le fonds Capital SCOP est opérationnel : **180 salariés coopérateurs ont été aidés depuis 2011 dans le cadre de ce dispositif.**

# Aider les hommes et les femmes à réussir leur vie professionnelle



# Du service public de l'orientation au service public régional de l'orientation

La Charte SPO et les dix-sept territoires labellisés en 2013 ont structuré un réseau d'acteurs de l'orientation sur lequel s'appuyer pour réaliser le service public régional de l'orientation que les Pays de la Loire expérimentent en préfiguration de la décentralisation du Service public de l'orientation.

© Stockbyte



## Présentation

Dans le cadre de la loi de 2009 relative au service public de l'orientation, la Charte du SPO en Pays de la Loire a été signée et dix-sept territoires ont été labellisés « SPO » en 2013. Cette démarche a structuré un réseau d'acteurs de l'orientation sur lequel s'appuyer pour mettre en œuvre le

service public régional de l'orientation que les Pays de la Loire expérimentent aux côtés de sept autres Régions et de l'État, en préfiguration de la décentralisation sur ce champs. Le conseil en évolution professionnelle (CEP), expérimenté en Pays de la Loire avec les partenaires sociaux, et repris dans la loi relative à la sécurisation de l'emploi, y apparaît comme le principal outil d'orientation des actifs en emploi.

# Actions

L'expérimentation du service public régional de l'orientation vise à répondre aux besoins de chaque citoyen en matière d'orientation tout au long de la vie.

L'État définit et met en œuvre la politique d'orientation des élèves et des étudiants ; la Région organise désormais le service public régional d'orientation (SPRO) tout au long de la vie et coordonne, sur son territoire, les acteurs qui y concourent.

L'objectif est d'organiser un service tenant compte des évolutions du contexte économique et social, des usages, des comportements et des besoins des personnes, ainsi que des objectifs de développement des territoires.

La démarche de labellisation des territoires ligériens a structuré un réseau de coopérations locales. Il s'agit désormais, dans le cadre de la préfiguration du SPRO, de poursuivre le travail en enrichissant la professionnalisation des acteurs, ce qui sera source de lisibilité, d'efficience et de qualité de service pour les usagers.

La professionnalisation, animée par le GIP Carif-Oref, s'articule à deux niveaux, régional et local, et se structure en quatre axes :

- des portraits territoriaux, économiques et sociaux,
- des actions et réflexions sur les métiers en tension dans les territoires,
- l'analyse des trajectoires formation-emploi,
- l'analyse des métiers des acteurs du SPRO.

Par ailleurs, né d'une réflexion des partenaires sociaux et de la Région sur les mobilités des salariés, le service du conseil en évolution professionnelle se déroule en deux phases :

- un entretien initial d'environ quinze minutes pour clarifier la demande du bénéficiaire et y répondre immédiatement ou l'orienter vers un entretien de suivi,
- un entretien de suivi en face-à-face de quarante-cinq minutes pour situer et objectiver la situation professionnelle et/ou faire avancer la personne dans l'élaboration, la validation, la réalisation de son projet professionnel.

Le CEP est un service gratuit universel qui s'adresse à tous les actifs en emploi.

Entre 2010 et 2013, le CEP a été expérimenté sur dix territoires dans le cadre d'un groupement de commande entre la collectivité et le Fongecif : Ancenis, Sud Loire Atlantique, Angers, Saumur, Sud Mayenne, Nord Mayenne, Nord Sarthe, Le Mans, Fontenay-le-Comte et Littoral vendéen.

Un numéro de téléphone unique : 02 40 20 28 00 est désormais opérationnel et le service est déployé sur le territoire ligérien.

# Acteurs

Le Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP) est l'instance de pilotage tripartite (État - Région - partenaires sociaux) du service public régional de l'orientation.

Les huit réseaux régionaux de l'orientation signataires de la Charte (Centres d'information et d'orientation, Pôle emploi, Missions locales, Cap Emploi, Services universitaires d'information et d'orientation, Maisons de l'information sur la formation et l'emploi, Centre régional d'information jeunesse et Fongecif Pays de la Loire) contribuent à sa mise en œuvre.

## Chiffres clés

En 2013, **1 008 salariés ont bénéficié du conseil en évolution professionnelle** depuis son lancement et **17 territoires labellisés** proposent un service d'orientation pour tous les ligériens.

### PLAN DES MUTATIONS

#### Mesure 32

**« Le conseil en évolution professionnelle sur trois nouveaux bassins d'emploi »**

#### Mesure 41

**« Une charte régionale du service public de l'orientation »**

**Avec la labellisation SPO de l'ensemble des territoires et le déploiement du CEP sur la moitié d'entre eux, les partenariats se renforcent pour dépasser les objectifs.**

# Des nouveaux parcours de réussite pour les jeunes sans qualification

**Les « nouveaux parcours de réussite » ont pour finalité de permettre à des jeunes demandeurs d'emploi non qualifiés de se préparer à accéder à une formation qualifiante, à un contrat de professionnalisation, à un contrat d'apprentissage ou à un emploi d'avenir.**

## Présentation

Les nouveaux parcours de réussite s'adressent aux jeunes demandeurs d'emploi pas ou peu qualifiés (inférieur ou égal au niveau IV) souffrant de sérieuses lacunes en compétences clés et rencontrant des difficultés d'insertion mais volontaires pour s'inscrire dans un processus d'accès à la qualification. Leurs objectifs sont la construction d'un projet professionnel via la connaissance de soi, la remobilisation, la remédiation des savoirs de base, la découverte des métiers et des formations. Il est prévu au minimum le déploiement d'un dispositif « nouveaux parcours » par département.

Pour offrir une réponse globale à des publics divers, ces parcours de formation ont un triple objectif :

- l'acquisition, la réactualisation ou le développement des compétences clés,
- la découverte des métiers et de l'entreprise par une alternance renforcée : la moitié du temps de parcours doit se dérouler en entreprise, ce qui nécessite un partenariat avec un réseau d'entreprises développé, une forte implication dans l'accompagnement du stagiaire par l'entreprise dans le cadre d'un tutorat,
- la construction d'un projet professionnel réaliste : les stagiaires sont amenés à travailler la connaissance de soi, la santé, la mobilité, la remédiation cognitive, la remobilisation, le travail sur les comportements en situation professionnelle, la découverte de métiers dans des secteurs qui recrutent, la formalisation d'un projet professionnel visant, à terme, l'acquisition d'une certification.

L'action de formation, d'une durée maximale de sept à huit mois, est centrée sur la personne, avec un parcours personnalisé et contractualisé, ainsi qu'un accompagnement individualisé par un formateur référent unique.

## Actions

L'école de la deuxième chance pour la Loire-Atlantique a démarré en septembre 2012 et accueille environ 120 stagiaires par an. Pour les autres départements, les projets ont démarré au second semestre 2013 et accompagnent actuellement 58 stagiaires. Une enveloppe de 400 000 € pour deux ans est réservée pour chacun d'entre eux.

## Chiffres clés

Il est prévu au minimum le déploiement d'un « nouveau parcours de réussite » par département. En Loire-Atlantique, **l'école de la deuxième chance représente un budget de 960 000 €** pour deux ans (2012-2014). Une enveloppe de **400 000 €** pour deux ans est réservée pour chacun des quatre autres départements, soit **une enveloppe globale de 1.6 M€**.

# Formations d'acquisition et de développement des compétences clés

La Région propose une offre de formations d'acquisition et de développement des compétences clés qui permet à un large public de (ré)acquérir et de développer des compétences générales de façon totalement individualisée afin de concrétiser un projet professionnel ou personnel.

## Présentation

La recommandation du Parlement européen et du Conseil régional du 18 décembre 2006 définit les huit compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. Ces compétences clés doivent permettre de répondre aux besoins d'épanouissement personnel, de citoyenneté active et d'insertion professionnelle de tous les publics dans un objectif de cohésion sociale durable.

La Région met en place et finance une offre de formation adossée à ce cadre de référence européen et à ses huit compétences clés : communication dans la langue maternelle, communication en langues étrangères, compétences mathématiques et compétences de base en sciences et technologies, compétences numériques, apprendre à apprendre, compétences sociales et civiques, esprit d'initiative et d'entreprise, sensibilité et expression culturelles.

Ces formations s'adressent à un large public de demandeurs d'emploi ou de personnes en démarche individuelle n'ayant pas d'autre financement. Elles peuvent intervenir tout au long de la vie, à différents moments d'un parcours : pour préparer une entrée en formation qualifiante, un concours ou un recrutement...

## Actions

Ces formations sont organisées dans un cadre collectif en entrées et sorties permanentes mais les parcours proposés sont totalement individualisés, tenant compte des acquis et des besoins de chaque personne. Suite au positionnement des stagiaires sur les huit compétences clés, un parcours de formation combinant a minima trois compétences leur est

proposé. Les parcours de formation sont le plus souvent à temps partiel par plages de demi-journées. Leur programmation varie en fonction du rythme d'apprentissage de chaque stagiaire et tient compte de leurs contraintes organisationnelles. Certains parcours peuvent déboucher sur le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) délivré par les universités.

## Chiffres clés

Sur l'ensemble de la région, **4 524 stagiaires ont été accueillis** sur le dispositif dont 67 % de femmes, 32 % de jeunes et 23 % de seniors (campagne 2011-2012). Cette **offre de formation bénéficie d'un financement annuel de 2 600 000 €**.



©Thinkstock / iStock

# Consolider les outils de la continuité professionnelle

**Le Plan régional de continuité professionnelle prolonge et amplifie l'action de sécurisation de l'emploi des salariés, par le dispositif de formation mis en œuvre en 2007 pour les licenciés économiques et, en 2009, à travers le plan de lutte contre la crise.**

## Présentation

Le Plan régional de continuité professionnelle s'appuie prioritairement sur les OPCA et affiche trois objectifs :

- favoriser la stabilité de l'emploi d'un salarié, au sein de son entreprise, en accompagnant son évolution professionnelle par l'adaptation de sa qualification,
- protéger les mobilités du salarié dans des entreprises différentes, en évitant les ruptures professionnelles,
- favoriser l'insertion durable des salariés précaires dans des emplois stables et sécurisés.

Il se décline en trois axes structurants : « filières économiques stratégiques », « gestion territoriale des emplois et des compétences », « salariés en évolution » et mobilise comme principaux outils : l'appui aux filières économiques et aux territoires (pour anticiper les besoins de compétences), le conseil aux entreprises (pour repérer les besoins et construire des plans de formation), le conseil individuel aux salariés (pour favoriser l'évolution professionnelle), la formation des salariés (pour faire progresser leurs qualifications et accompagner les parcours).

- accompagner les parcours de formation des jeunes en emplois d'avenir au sein des associations prioritairement de moins de cinquante salariés.

Pour l'axe 1, « filières économiques stratégiques », les difficultés rencontrées par certaines filières économiques régionales ont conduit, dans une logique défensive de l'emploi, à privilégier l'accompagnement de plans de formation d'entreprises dont les salariés sont en chômage partiel. L'année 2013 fut marquée par le lancement, en co-pilotage avec l'État et les partenaires sociaux, de la démarche régionale de GPEC de filières « Compétences 2020 », ainsi que par la conclusion d'un partenariat avec un nouvel OPCA : l'OPCA transports.

La Région a décidé de renforcer l'axe 2, « gestion territoriale des emplois et des compétences », en capitalisant sur l'expérience initiée sur le Pays d'Ancenis. Le travail est aujourd'hui bien engagé sur le territoire du Grand Saumurois. De nouvelles démarches de GTEC sur les territoires de la Haute-Mayenne, du Sud Vendée et du Sud Sarthe ont été lancées sur le deuxième semestre 2013.

Enfin, au titre de l'axe 3, « salariés en évolution », l'accompagnement de la formation qualifiante des salariés précaires (CDD, intérimaires, CDDI en entreprises d'insertion, licenciés économiques) a été renforcé, dans un contexte de progression du chômage.

## Actions

Les actions réalisées par la Région, en 2013, pour sa politique de continuité professionnelle des salariés :

- donner la priorité au financement de la formation des salariés en chômage partiel,
- lancer de la démarche de GPEC de filières « Compétences 2020 »<sup>1</sup>,
- installer trois nouvelles démarches de GTEC,
- faire évoluer les interventions pour les salariés licenciés économiques en privilégiant un soutien aux formations de reconversion vers des métiers en tension,

<sup>1</sup> (Voir fiche : « Compétences 2020 », aéronautique, navale, EMR et automobile en première ligne - p. 35, dédiée à ce programme)



## Acteurs

En 2013, troisième année de mise en œuvre du Plan régional de continuité professionnelle, quatorze conventions de partenariat avec les OPCA / OPACIF sont en œuvre, couvrant de nombreuses filières :

OPCAIM : industrie métallurgique ; Constructys (ex AREF-BTP) ; BTP ; Agefos PME : interprofessionnel ; OPCALIA : interprofessionnel, OPCA DEFI : industrie pétrochimique et plasturgie ; UNIFORMATION : économie sociale ; FAFIEC : ingénierie et bureaux d'étude ; Fongecif : OPACIF interprofessionnel ; FAFTT : OPCA et OPACIF du travail temporaire ; Fafsea : OPCA et OPACIF de l'agriculture ; Unifaf : OPCA et OPACIF du secteur santé-social à but non lucratif ; OPCALIM : industries agro-alimentaires et coopération agricole ; Forco : commerce et recyclage, OPCA transports.

## Chiffres clés

En 2013, **1 207 salariés** issus de **113 entreprises ligériennes** ont vu leur formation qualifiante cofinancée par la Région aux côtés des OPCA et de l'État. Parallèlement, **3 nouvelles démarches de GTEC** ont été initiées en 2013 : Sud Sarthe, Sud Vendée, Haute-Mayenne au bénéfice de personnes licenciées économiques. Enfin, **151 Contrats de sécurisation professionnelle** ont été cofinancés de janvier à novembre 2013.

# Une nouvelle offre régionale de formation professionnelle continue au service ses métiers d'aujourd'hui et de demain

Dans le champ de la formation des demandeurs d'emploi qui constitue son cœur de compétences, la Région fait évoluer son offre afin d'améliorer sa lisibilité et son efficacité et permettre ainsi une meilleure appropriation de l'offre par les prescripteurs et par les usagers. La Région fait le choix de recentrer sa commande en faveur des publics qui en ont le plus besoin et des secteurs stratégiques de l'économie des Pays de la Loire.

## Présentation

L'offre régionale de formation professionnelle continue est désormais construite dans une logique de construction de « parcours d'accès à la qualification ». Elle se décline ainsi autour de quatre objectifs :

- je m'oriente, je me prépare,
- j'acquiers ou je développe des compétences clés,
- je me qualifie,
- je crée ou je reprends une entreprise.

## Actions

### Je m'oriente, je me prépare

Les actions mises en œuvre visent à permettre aux publics concernés de se préparer à accéder à une formation qualifiante, à un contrat de professionnalisation, à un contrat d'apprentissage ou à un emploi aidé (CAE, emploi d'avenir) via la remobilisation, la remédiation dans les savoirs de base, la découverte des métiers et la construction d'un projet professionnel.

Pour les publics les plus fragiles et notamment les jeunes, la Région développe un accompagnement renforcé. Ces nouveaux parcours de réussite permettent à des demandeurs d'emploi non qualifiés (jeunes majoritairement) souffrant de sérieuses lacunes en compétences clés et rencontrant des difficultés d'insertion, de s'inscrire dans un processus d'accès à la qualification, notamment en s'appuyant sur des parcours d'immersion en entreprise plus importants. Les publics visés par cette offre de formation sont les demandeurs d'emploi (jeunes majoritairement) pas ou peu qualifiés (inférieur ou égal au niveau 4), les jeunes

en formation initiale en risque de décrochage scolaire, les personnes placées sous main de justice et les bénéficiaires du RSA engagés dans un contrat aidé au sein d'une association.

### J'acquiers ou je développe mes compétences clés

L'acquisition des compétences clés fait partie intégrante des actions de formation préparatoires et qualifiantes financées par la Région.

Ce dispositif s'adresse à un public (de niveau III maximum) de demandeurs d'emploi sur prescription, de salariés en démarche individuelle ou en emploi d'avenir, de personnes adressées par des travailleurs sociaux, par des associations à vocation sociale qui souhaitent acquérir, actualiser ou développer des compétences transversales (connaissances, attitudes ou aptitudes) nécessaires à leur évolution professionnelle ou personnelle.

Ces formations s'appuient sur le cadre de référence issu de la recommandation du Parlement et du Conseil européen du 18 décembre 2006 qui définit les huit compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.

Les formations « d'acquisition et de développement des compétences clés », réparties sur l'ensemble du territoire régional, sont entièrement individualisées.

### Je me qualifie :

Cet objectif a vocation à proposer l'intégralité des actions collectives qualifiantes financées par la Région. Elles se déclinent en trois sous-ensembles :

- « Socle » : composé de lots sectoriels construits dans une logique de parcours intégré, il articule des formations de pré qualification (acquisition des premiers gestes professionnels) et de qualification. Ces actions s'adressent aux publics les moins qualifiés et les plus éloignés de l'emploi. Commandées à l'échelon départemental ou régional, elles



visent prioritairement des qualifications de niveaux V et IV répondant à des besoins repérés sur l'ensemble du territoire régional.

- « Plateformes spécialisées de territoires » : composé de lots construits dans une logique de parcours intégré, il articule des formations de pré qualification et de qualification. Ces actions s'adressent aux publics les moins qualifiés et les plus éloignés de l'emploi. Commandées à l'échelon départemental voire infra départemental, elles visent des qualifications de niveaux V et IV, voire III, répondant aux besoins spécifiques d'un territoire concerné et au-delà.
- « Qualifications métiers » : il est constitué de lots visant uniquement des actions qualifiantes qui s'adressent à des publics plus autonomes, ayant les prérequis pour une entrée directe en formation qualifiante. Les qualifications visées relèvent de secteurs économiques ou métiers considérés comme stratégiques par la Région et offrant de réels débouchés en termes d'emploi.

#### Je crée ou je reprends une entreprise :

Cet objectif vise à permettre aux demandeurs d'emploi d'être accompagnés et appuyés dans la construction et la validation de leur projet de création ou de reprise et dans l'acquisition des compétences nécessaires à ce projet.

**Niveau I : bac + 5, Niveau II : licence, maîtrise,  
Niveau III : bac + 2, Niveau IV : bac,  
Niveau V : CAP, BEP**

## Acteurs

Environ deux cent opérateurs de formation et trois principaux réseaux prescripteurs (Pôle emploi, Missions locales et Cap emploi) sont mobilisés dans la mise en œuvre de cette nouvelle offre régionale de formation professionnelle continue.

## Chiffres clés

Une offre régionale 2013-2015 recentrée autour de **4 objectifs d'action** mis en œuvre dans des marchés de deux ans renouvelables une fois dont la volumétrie se décline comme suit :

- « Je m'oriente, je me prépare » : **28 M€, 176 lots, 2 500 sessions, 11 000 stagiaires.**
- « J'acquiers ou développe des compétences clés » : **6 M€, 22 lots et autant d'actions à l'année, 10 000 stagiaires.**
- « Je me qualifie » : **110 M€, 131 lots, 1 400 sessions, 18 000 stagiaires.**
- « Je crée ou je reprends une entreprise » : **2 M€, 5 lots, 10 actions, 1 600 stagiaires.**

# Une offre de formations sanitaires et sociales originale étendue

Face aux défis démographiques de la région (+ 900 000 habitants en 2040) et à son vieillissement, le Schéma régional formations, santé, social et territoires adopté en octobre 2011 affiche l'ambition d'augmenter de cinq cents places l'appareil de formation sanitaire et sociale sur la période 2011/2016. Ce secteur d'activité est caractérisé par des emplois non délocalisables et une insertion très importante à la sortie des formations.

## Présentation

La Région met en œuvre progressivement cet objectif. C'est ainsi que sur l'année 2013, le nombre de places de formation a évolué de cette façon :

- ouverture de cinquante-huit nouvelles places de formation en première année en soins infirmiers à Saint-Jean-de-Monts (Vendée) et en Mayenne,
- ouverture d'un nouvel institut de formation d'aides-soignants à Evron (Mayenne) avec vingt-six places à compter de septembre 2013,
- ouverture d'un nouvel institut de formation d'ergothérapeutes à Laval avec l'accueil d'une première promotion de vingt étudiants (durée de la formation : trois ans),
- poursuite du déploiement des places de formation décidé les années antérieures (accueil d'une troisième promotion d'étudiants masseurs-kinésithérapeutes en septembre 2013 à Laval, accueil d'étudiants en deuxième année en soins infirmiers suite à l'extension de quota en 2011 et 2012...)

## Chiffres clés

Plus de **40 M€** consacrés annuellement par la Région aux **formations sanitaires et sociales**.

Des taux de réussite au diplôme à l'issue de la formation de l'ordre de 80 %.

Des taux d'insertion à l'issue des formations importantes (généralement plus de 85%).

### PLAN DES MUTATIONS

#### Mesure 17

**« De nouvelles formations autour des métiers de demain »**

## Actions

Pour février 2014, vingt-neuf places de formation en première année en soins infirmiers sont ouvertes au Mans.

767 candidats aux épreuves écrites du concours d'entrée se sont présentés en novembre 2013 pour une entrée en formation sur les sites de Saint-Jean-de-Monts, Mayenne et le Mans.

# La Charte de confiance de l'hôtellerie restauration

Le recrutement dans les métiers de l'hôtellerie-restauration demeure encore compliqué pour les nombreuses petites entreprises de cette filière. Pour améliorer l'attractivité de leurs emplois et mieux communiquer auprès des demandeurs d'emplois, ces entreprises ont créé une Charte de confiance visant à garantir la qualité d'embauche.

## Présentation

Mise en œuvre à l'échelle régionale depuis 2006, la Charte de confiance « hôtellerie-restauration » vise à faciliter le recrutement, l'accueil, l'intégration et la fidélisation des salariés dans les entreprises de cette filière. Initiée avec succès en Loire-Atlantique avec différents partenaires (les professionnels du littoral, Pôle emploi et les Missions locales, Logis de France, le Comité départemental du tourisme de la Loire-Atlantique et les Chambres de commerce et d'industrie de Nantes et Saint-Nazaire) avec la mise en place d'un groupement d'employeurs, la 1<sup>re</sup> Charte de confiance a été signée en Loire-Atlantique en 2004.

Pour un salarié, choisir un hôtelier ou un restaurateur signataire assure d'un effort d'intégration (livret d'accueil...), d'une écoute lors d'un entretien professionnel, d'une présentation précise de ses missions grâce à une fiche de poste, de la possibilité d'évoluer dans le parcours professionnel via la formation, et de la participation active à la vie de l'entreprise. Une mention sur les offres de Pôle emploi permet de les repérer.

En signant cette Charte, l'employeur s'engage à renforcer le dialogue et la confiance avec ses salariés. Un conseiller, lors d'un entretien gratuit dans chaque établissement, propose des outils pour faciliter la gestion des ressources humaines. La « boîte à outils » de la Charte met à disposition une sélection de documents-types (contrat de travail, organigramme, document unique sur la prévention des risques...), mis en place par des professionnels, validés et actualisés par la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, les syndicats professionnels et les syndicats de salariés.

Cette démarche innovante est en cours de reprise par d'autres régions françaises, en Basse-Normandie et Provence-Alpes-Côte d'Azur.



## Acteurs

La Charte de confiance « hôtellerie-restauration » est gérée par la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale des Pays de la Loire en étroite relation avec l'ensemble des acteurs concernés (Préfecture, Pôle emploi...). La Région accompagne cette démarche depuis 2006 et a participé à son extension sur l'ensemble du territoire régional ainsi qu'à la filière de l'hôtellerie de plein air.

## Chiffres clés

**259 entreprises** des Pays de la Loire ont déjà intégré la démarche (59 hôtels, 81 restaurants, 66 hôtels-restaurants, 53 campings).

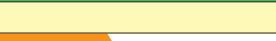


# Annexes

# SCHÉMA RÉGIONAL DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI DURABLES

## État d'avancement des actions

Janvier 2014

PARTIE 1 : UNE STRATÉGIE COLLECTIVE ET SOLIDAIRE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES ET DES TERRITOIRES	
<b>1</b>	<b>Renforcer les dynamiques collectives dans les filières et dans les territoires</b>
	<b>A - Approfondir et élargir la dynamique de filières</b>
Promouvoir et multiplier les DINAMIC collaboratifs	
Assurer un suivi des grands projets structurants : IRT Jules Verne, Quartier de la Création...	
Contribuer à la structuration des différentes filières relevant des produits de l'eau douce ou de la mer	
Élargir les missions du syndicat mixte pour le développement de l'aquaculture et de la pêche en Pays de la Loire	
Renforcer les signes de qualité et d'origine ou structurations professionnelles d'aval en amont	
Contribuer à identifier des projets collectifs et structurer de nouvelles filières au sein des services, notamment dans le champ des services aux entreprises liés aux fonctions de conception	
Structurer et développer les filières liées au bio, aux circuits de proximité et la reconnaissance des productions agricoles de qualité via des signes d'identification	
BTP/écoconstruction : élaborer un plan régional d'appui à la conversion du secteur selon un objectif 3X30 %	
Soutenir les projets collectifs liés au développement des énergies nouvelles :	
- maîtrise de l'énergie : groupe de travail technique pour définir une politique incitative et pro-active	
- éolien : soutien à la R&D et à la production industrielle	
Mettre en œuvre les états généraux de l'énergie	
Faire connaître et mobiliser la boîte à outils régionale en soutien aux éco-projets	
Mieux connaître les éco-filières émergentes à potentiel d'emplois et soutenir leur structuration et des expérimentations territoriales. Mobiliser les réseaux du développement économique sur l'économie de la fonctionnalité	
Mettre en place des diagnostics énergie ou un système de management environnemental	
<b>B - Soutenir la performance régionale et ancrer la valeur et l'emploi dans le territoire</b>	
100 Plateformes régionales d'innovation opérationnelles en 2016	
Favoriser le développement de thématiques transverses (TIC, Design, PI, marketing de l'innovation, économie de la fonctionnalité)	
Contribuer à la ScORAN et au déploiement par Gigalis d'un réseau structurant régional de très haut débit	
Généraliser le dispositif DINAMIC collaboratif aux entreprises donneurs d'ordres	
Soutenir la diversification des donneurs d'ordres pour les sous-traitants	
Faciliter l'acquisition de moyens d'ingénierie et de forces commerciales au profit des collectifs de sous-traitants pour les impliquer dans les démarches d'innovation et de diversification	
Faciliter le recours aux dispositifs de garanties bancaires pour les groupements d'entreprises	

*Suite >>>*

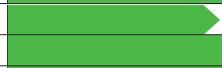
<b>PARTIE 1 (suite)</b>	
<b>C - Appuyer les stratégies de proximité au service de l'économie régionale</b>	
Accentuer la dimension stratégique des contrats territoriaux uniques	
Mettre en place un fonds régional d'études stratégiques permettant de cofinancer les démarches de diagnostic et la définition du plan d'actions en matière d'économie, d'emploi et de formation	
Développer avec les OPCA, auprès des TPE, des actions de prospection de leurs besoins en compétences et d'appui-conseil en ressources humaines	
Développer des partenariats entre agriculteurs locaux, artisans, commerçants, professionnels de l'hôtellerie et de la restauration...	
Favoriser l'acquisition par un groupement de producteurs de moyens de première transformation et de conditionnement	
Accompagner les IAA de la région dans un approvisionnement de proximité et les marchés de la restauration hors domicile	
Appuyer les démarches locales d'innovation à travers le soutien à des PRI jouant un rôle de démonstrateur et susceptibles de rayonner au-delà de leur territoire d'implantation	
Réfléchir autour de l'élaboration d'une marque régionale	
<b>2 Une équipe Pays de la Loire qui, autour du Conseil régional, partage une stratégie, se répartit les rôles et est solidaire dans la mise en œuvre</b>	
<b>A - Pour une stratégie régionale partagée en matière d'économie et d'emploi</b>	
Mettre en place dès 2012 des instances stratégiques et opérationnelles de pilotage de l'internalisation de l'économie en région	
Mettre en place une conférence régionale annuelle de l'économie et de l'emploi durables	
Mettre en place et animer un Bureau de la conférence	
Créer un comité régional des développeurs économiques	
Saisir l'assemblée des territoires sur les questions de développement économique, d'innovation et d'emploi et faire en sorte que chaque année une conférence des exécutifs soit consacrée à ces questions	
Construire une carte régionale de l'offre de formation professionnelle prenant en compte l'approche par filière	
<b>B - Un contrat de confiance avec les Ligériens</b>	
Dresser un état des lieux annuel de la mise en œuvre du schéma	
Conformément à l'agenda 21, étendre la conditionnalité à l'ensemble des politiques publiques régionales donnant lieu au versement d'une aide	
Adopter une nouvelle charte de conditionnalité à partir de l'automne 2011	
Établir, à partir d'un certain niveau d'aides, un contrat de progrès partagé pouvant être évalué	

<b>PARTIE 2 : PROPOSER AUX ENTREPRISES UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ POUR LES AIDER À INNOVER DANS UNE ÉCONOMIE EN MUTATION</b>	
<b>1 Accompagner les entreprises pour faire face avec succès aux mutations</b>	
<b>A - Accompagner les entreprises dans la définition de leur projet stratégique</b>	
Assouplir le dispositif DINAMIC afin de permettre à des entreprises de secteurs et de statuts plus divers et de taille plus réduite de construire un projet stratégique avec l'appui du Conseil régional	
Étendre l'accès au FRAC à l'ensemble du secteur des services ainsi qu'à la filière agroalimentaire	
<b>B - Des priorités et une cible au cœur du projet stratégique des entreprises</b>	
Associer les OPCA à la mise en œuvre des dispositifs tels que DINAMIC pour qu'ils apportent leur concours à la GPEC	
Mobiliser tous les dispositifs permettant la diversification des marchés (Dinamic, clusters...)	
Sensibiliser / former / accompagner les entreprises et leurs groupements au développement durable	
Orienter certains dispositifs tels que le FRAC industrie « développement durable » ou, dans un second temps, le FRAC bio et proximité (pour l'agriculture et l'alimentation) vers les éco-projets des entreprises	
Créer un référentiel RSE consultable par les entreprises	

## PARTIE 2 (suite)

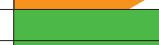
### 2 Des outils et des parcours individualisés pour les entreprises afin de les aider à innover et se développer

#### A - Déclencher une pandémie de l'innovation

Sensibiliser les réseaux, les clusters, les pôles, les entreprises à l'innovation élargie, grâce à des journées d'information	
Mobiliser les outils financiers dédiés à cette approche élargie	
Faire en sorte que le « Fonds Pays de la Loire Territoires d'innovation » et les « Premiers Pas Territoires d'innovation » puissent dorénavant accompagner les projets d'innovation non technologiques et les pôles de compétitivité cherchant à mobiliser des collectifs d'entreprise	
Lancer le chèque « Territoires innovation »	
Mettre en place une PRI design positionnée au sein du futur quartier de la création	
Mettre en place un parcours « design pour tous » regroupant des actions de formation sensibilisation	
Faire déployer par l'équipe Pays de la Loire innovation et de manière concertée un parcours d'accès à l'innovation ouvert à l'ensemble des entrepreneurs	
Pour les entreprises primo-accédantes, soutenir la mise en place de projets communs avec des étudiants de l'enseignement supérieur, l'embauche par les PME d'un premier apprenti préparant un diplôme de niveau L ou M ou celle d'un premier cadre formé à ce niveau à travers la création d'un dispositif « objectif performance innovation »	
Soutenir le recours à des doctorants, ingénieurs... à travers le dispositif « Objectif performance innovation » et le développement des thèses en alternance	
Accroître l'effort en faveur de la détection des travaux de recherche susceptibles de donner lieu à terme à une innovation économique ou sociale que la collectivité soutient déjà à travers le CPER	
Continuer à soutenir le PRES et la SATT Grand Ouest	
Créer en 2012 un fonds régional de maturation complémentaire avec la SATT	
Poursuivre le soutien aux projets collaboratifs de R&D promus par les pôles de compétitivité au profit de leurs entreprises adhérentes	
Soutenir le développement de la culture scientifique et technique	
Contribuer à l'aménagement numérique du territoire et au développement de nouvelles pratiques numériques	
Structurer une gouvernance de l'innovation	
Mettre en place un nouveau réseau de diffusion de l'innovation	
Élaborer une marque régionale valorisant l'esprit d'équipe autour de l'innovation dans notre région	
Mettre en place un programme d'animation centré notamment sur des événements et outils structurants : une journée régionale de l'innovation, la création d'un site internet régional de l'innovation	
<b>B - Renforcer l'internationalisation de l'économie ligérienne</b>	
Mettre en place un parcours de l'export pour tous	
Mettre en place un programme régional de promotion des filières à l'international	
S'appuyer sur deux dispositifs : Pacte Séniior et Stag'export	
Mettre en place des outils d'accompagnement des entreprises avec les chambres économiques consulaires dans la définition de leur stratégie export	
Faire en sorte que la CCIR, l'agence de développement de l'intelligence économique, l'agence régionale et Ouest Atlantique mobilisent leurs réseaux à l'étranger au service des projets des acteurs économiques ligériens, et en premier lieu les filières, pôles et clusters	
Demander à la Conférence régionale pour l'innovation d'établir les cohérences nécessaires entre les stratégies régionales relatives à l'innovation et à l'internationalisation	
Mettre en place un comité de pilotage technique mensuel de gouvernance des acteurs régionaux agissant pour l'internationalisation de l'économie	
Mettre en place un comité de pilotage stratégique annuel de gouvernance des acteurs régionaux agissant pour l'internationalisation de l'économie	

[Suite >>>](#)

#### LÉGENDE

Action à lancer	
Action engagée	
Action en cours d'achèvement	
Action achevée ou récurrente	

## PARTIE 2 (suite)

### C - Faire de la formation un levier du développement des entreprises

Co-financer les plans de formation concernés dans le cadre de conventions de partenariat avec les OPCA déclinant la nouvelle ambition régionale en matière de continuité professionnelle	
Rechercher des articulations avec l'appui aux projets collaboratifs de R&D et les outils d'accompagnement export, et inciter les OPCA à développer deux types d'offres de formation aux entreprises (sensibilisation et qualifiante)	
Outre l'appui à l'embauche au sein des PME d'un premier apprenti de l'enseignement supérieur, dialoguer avec les universités et les écoles pour l'émergence d'une offre de formation de niveau Master portant sur les champs de l'innovation et de l'international	
Employeurs de l'économie sociale et solidaire : initier un travail concerté afin de mettre en place une plate-forme régionale assurant à la fois la complémentarité, l'exhaustivité et la notoriété de la boîte à outils disponible	
Employeurs de l'économie sociale et solidaire : envisager dans le cadre de la plate-forme ci-dessus une formation de niveau supérieur pour les dirigeants d'associations	

### D - Des outils financier pour accompagner les entrepreneurs au service de l'emploi régional

Appuyer le réseau des associations de prêts d'honneur	
Abonder les fonds de prêts d'honneur, octroyer une prime régionale à la création d'entreprise, organiser des formations professionnelles à la création et la reprise d'entreprise	
Améliorer l'information de proximité sur les dispositifs existants auprès des jeunes et des entrepreneurs des quartiers prioritaires	
Organiser avec les associations de prêt d'honneur un accès facilité à des prêts soutenant les projets de primo-développement des TPE	
Gestion d'un fonds régional public de co-investissement	
S'engager aux côtés de la Caisse des dépôts et consignations et d'autres Régions du Grand ouest pour participer à un fonds d'amorçage spécifique	
Doubler le montant accordé par la Région au fonds de réserve et de garantie adossé à « Pays de la Loire solidaire 2 » devant générer le doublement de la dotation en capital du fonds par France active	
Élargir l'éligibilité à « Pays de la Loire Solidaire 2 » au-delà des seules entreprises réalisant au moins 50 % de leur chiffre d'affaires grâce à des recettes commerciales	
En cas de reprise d'une entreprise par ses salariés sous forme coopérative, octroyer une aide aux salariés de 1 Euro pour 1 Euro apporté • Dispositif CAPITAL SCOP	
Expérimenter avec le FONDES les conditions de la mobilisation et de la traçabilité de l'épargne solidaire et sociale régionale au profit de projets de territoire	
Inciter à la création de nouveaux produits d'épargne dont l'alimentation comme la mobilisation devront répondre aux enjeux du développement de l'emploi en région	

## PARTIE 3 : AIDER LES HOMMES ET LES FEMMES A REUSSIR LEUR VIE PROFESSIONNELLE

### 1 Vers un service public régional de la continuité professionnelle

Établir une nouvelle charte d'engagement des partenaires sociaux, de l'Etat et du Conseil régional pour la continuité professionnelle des salariés par le développement de la formation en Pays de la Loire	
<b>A - Contribuer à la possibilité pour chacun de s'informer et de s'orienter tout au long de la vie</b>	
Développer une animation commune des 8 réseaux de l'AIO à travers une charte régionale	
<b>B - Un effort accru en faveur de la formation et de l'insertion professionnelles des personnes les plus éloignées de l'emploi</b>	
Déployer sur le territoire des dispositifs « nouveaux parcours de réussite » susceptibles d'être contractualisés avec les agglomérations et les Conseils généraux	
Poursuivre l'engagement régional en faveur de la formation des bénéficiaires du RSA socle titulaires d'un contrat unique d'insertion	
Renouveler les contractualisations déjà engagées dans la perspective ci-dessus, en évoquant le soutien aux structures d'insertion par l'économie	
Consolider l'engagement régional au profit des chantiers d'insertion, entreprises d'insertion et autres entreprises intermédiaires	
Former, en lien avec les OPCA concernés, des salariés et permanents de l'IAE	
S'engager dans une convention avec l'AGEFIPH sur la période 2010-2012	
Expérimenter avec la Région Aquitaine, sur la période 2011-2013, la décentralisation du financement de la formation professionnelle des personnes sous main de justice	

### PARTIE 3 (suite)

<b>C - Un pacte scellé avec les partenaires sociaux en faveur de la continuité du parcours professionnel des salariés</b>	
Mobiliser de façon plus réactive encore le fonds de formation pour les salariés licenciés pour motif économique, en permettant qu'il soit désormais mobilisé de manière anticipée en amont de l'élaboration du plan de sauvegarde de l'emploi, dès lors que la fermeture de l'entreprise est officiellement actée	
Renouveler l'engagement contractuel avec les deux OPACIF Fongecif et FAF-TT	
Développer une nouvelle génération de conventions à finaliser courant 2011 entre le Conseil régional et les OPCA professionnels et interprofessionnels, combinant deux approches, offensive (permettre aux salariés de diversifier leurs compétences) et défensive (actions de formation dans des entreprises en sous-activité)	
<b>2 Construire une offre de formation qui aide chacun à se projeter dans l'avenir</b>	
<b>A - Une offre de formation au service des métiers d'aujourd'hui et de demain</b>	
Tenir régulièrement dans chaque zone emploi formation des comités de pilotage locaux articulés avec les nouveaux contrats de territoire	
Entreprendre avec chaque OPCA avec lequel le Conseil régional s'apprête à conventionner un travail de veille et d'analyse prospective pour anticiper les besoins de compétences dans les différentes filières économiques	
Financer dans un cadre expérimental des formations continues nouvelles qui ne seraient pas d'emblée certifiantes	
<b>B - Une offre de formation dont l'organisation et le contenu doivent aider le stagiaire à se projeter dans l'avenir</b>	
Assurer pour l'ensemble des demandeurs d'emploi la gratuité des formations de niveau IV (niveau Bac) et limiter le coût à la charge des stagiaires du suivi des formations de niveau III, II et I.	
Donner la possibilité aux stagiaires qui en ont le plus besoin de bénéficier d'un bouquet de services sécurisant leur parcours de formation	
Étendre le dispositif permettant aux stagiaires d'acquérir une ou plusieurs des huit compétences-clés référencées au niveau européen : communication dans la langue maternelle, communication en langues étrangères, compétences mathématiques et compétences numériques, apprendre à apprendre, compétences sociales et civiques, esprit d'initiative et d'entreprise, sensibilité et expression culturelles	
<b>3 Contribuer à la qualité de l'emploi et au bien-être au travail</b>	
<b>A - L'égalité des droits et la lutte contre les discriminations</b>	
Contractualiser avec les organismes employeurs et les organismes de responsables de la gestion des ressources humaines afin de développer des formations de sensibilisation à la lutte contre les discriminations	
Dans le cadre de la revisite de la politique de conditionnalité des aides, mobiliser sur cette thématique des contrats de progrès partagés avec les entreprises les incitant à négocier sur une période donnée des accords sociaux sur des thématiques énumérées dans le Code du travail et ayant directement ou indirectement trait à la lutte contre les discriminations	
<b>B - Contribuer à l'amélioration des conditions de travail</b>	
Conclure avant la fin de l'année 2011 une convention triennale globale liant notre collectivité à l'association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT), centrée sur la question des âges	
Créer au profit des PME une prestation d'amélioration des conditions de travail (PACT) via laquelle le Conseil régional viendra co-financez avec l'entreprise l'accompagnement de la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration dès lors que celle-ci vise des objectifs situés au delà des contraintes réglementaires	

[Suite >>>](#)

### LÉGENDE

Action à lancer	
Action engagée	
Action en cours d'achèvement	
Action achevée ou récurrente	

### PARTIE 3 (suite)

#### C - Contribuer à une articulation bénéfique des différents temps sociaux du salarié

Étendre aux secteurs de l'hôtellerie de plein air et des sites touristiques l'applicabilité de la charte de confiance auparavant limitée au domaine de l'hôtellerie-restauration et au sein de laquelle sont énoncés des engagements en faveur de la qualité de l'emploi, notamment pour les jeunes salariés	
Mettre en place une tarification à un euro maximum du trajet domicile-travail, sous réserve que l'employeur ait élaboré un plan de déplacement de l'entreprise	
Favoriser pour les salariés le développement des crèches au sein des zones d'activité dans le cadre de contrats régionaux	
Accompagner au titre de la politique culturelle les initiatives innovantes et collectives qui se développent au sein des comités d'entreprise	
Soutenir la constitution d'un comité d'œuvres sociales pour les TPE et PME mis en place par l'Union des professions de l'artisanat	
Amplifier la démarche de soutien à un accès durable à la culture en expérimentant la mise en place d'une aide au premier abonnement dans les lieux culturels avec les regroupements de comités d'entreprise	
Poursuivre le soutien conditionné aux investissements immobiliers et mobiliers des structures d'hébergement relevant du tourisme social et solidaire	
Prolonger la convention entre le Conseil régional et la représentation régionale de l'Union nationale des associations de tourisme prévoyant un travail d'animation locale dans l'aide au départ en vacances ainsi que le renforcement de la connaissance des offres existantes	
Soutenir le développement des partenariats entre l'hôtellerie ligérienne, dans sa diversité, et l'ANCV ou encore certains programmes de soutien à l'accès aux vacances pour des publics fragilisés	

### PARTIE 4 - CHAPITRES COMPLÉMENTAIRES :

#### TOURISME, ALIMENTATION ET AGRICULTURE, ÉCONOMIE MARITIME, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

##### TOURISME

###### 1 Soutenir l'innovation de tous les acteurs du tourisme

> Accompagner des démarches collectives misant sur la recherche et l'innovation au profit des filières du tourisme	
Amplifier l'accompagnement des actions collectives d'entreprises touristiques régionales, notamment suite aux Ateliers d'Innovation du Comité régional du tourisme	
Poursuivre l'accompagnement des professionnels du tourisme pour l'innovation dans leurs équipements et services portant sur leur adaptation aux nouveaux contextes et sur leur capacité à innover dans leurs produits	
Poursuivre les projets de court et moyen terme pour le lancement de PRI thématiques	
Favoriser la création d'un outil de développement intégré de la recherche, de la formation et des services dans le secteur du tourisme	

Reconduire les dispositifs relatifs au soutien direct des investissements touristiques avec une revisite de leurs conditionnalités et une priorité fixée sur l'innovation

###### > Accélérer l'internationalisation de la commercialisation touristique des Pays de la Loire

Renforcer la politique de communication touristique à l'international

Développer les partenariats avec l'ensemble des acteurs institutionnels et privés aux échelles infrarégionales et interrégionales

###### 2 Accompagner entreprises et territoires touristiques face aux mutations de l'économie touristique de manière innovante

Adapter et mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement individuel des entreprises et des territoires

Soutenir les territoires dans la définition de leurs stratégies touristiques et dans la réalisation de leur projet

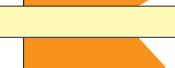
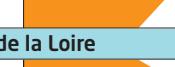
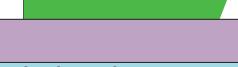
Structurer et consolider l'aménagement, l'ingénierie, l'étude des clientèles et les actions de marketing pour chacune des filières prioritaires

###### 3 Inciter les acteurs du tourisme en Pays de la Loire à intégrer la révolution numérique

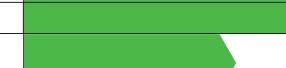
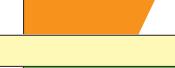
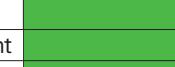
Poursuivre et développer la dynamique de l'Académie e-tourisme jusqu'en 2014

Soutenir les démarches collectives de territoires ou d'acteurs visant la meilleure appropriation d'internet

#### PARTIE 4 - TOURISME (suite)

<b>4</b>	<b>Une nouvelle stratégie de communication basée sur les marques, les thématiques et les territoires touristiques</b>	
	Définir une nouvelle stratégie de communication basée sur les principales marques touristiques régionales	
	Développer des actions de promotion spécifiques pour accompagner les acteurs et les territoires sur les thématiques régionales prioritaires	
	Mettre en place des indicateurs de fréquentation, assurer une veille sur les thématiques régionales prioritaires, réaliser des études thématiques	
	Renforcer les partenariats et la complémentarité pour la promotion et la communication touristique	
<b>5</b>	<b>Contribuer à l'accès aux loisirs pour tous : « Vacances pour tous et tourisme social et associatif »</b>	
	<b>&gt; Développer l'économie du tourisme social</b>	
	Accompagner la modernisation et la rénovation des centres	
	Concevoir et mettre en œuvre une politique de communication et de valorisation de ces offres	
	Étudier avec l'UNAT des initiatives innovantes	
	<b>&gt; Favoriser l'accès aux loisirs et au tourisme pour les Ligériens</b>	
	Initier une réflexion sur une nouvelle politique régionale d'aide au départ des publics défavorisés en vacances pour les Ligériens en Pays de la Loire	
<b>6</b>	<b>Vers une stratégie collective et solidaire pour la gouvernance du tourisme en Pays de la Loire</b>	
	Réactualiser les conventions entre la Région et ses partenaires	
	Animer le Comité régional du tourisme et coordonner la concertation avec les acteurs du tourisme	
	Aménagement, développement, promotion et communication : aller vers plus de complémentarité	
<b>7</b>	<b>Valoriser la formation initiale et continue dans le tourisme</b>	
	Poursuivre l'accompagnement des formations initiales et des formations professionnelles continues pour l'ensemble des métiers	
	Cibler la commande de formations continues concernant prioritairement la valorisation environnementale des équipements touristiques et l'accueil des publics de personnes handicapées	

#### ALIMENTATION ET AGRICULTURE

<b>1</b>	<b>Pour une agriculture durable et plurielle, ancrée sur le territoire, et soucieuse des aspirations citoyennes</b>	
	<b>&gt; Renforcer l'ancrage de l'agriculture sur le territoire</b>	
	Établir une charte régionale clarifiant les référentiels	
	Favoriser la construction de projets collectifs conduits par des producteurs et des transformateurs	
	Développer l'économie de proximité en incitant à investir le marché de la restauration hors domicile et à mettre en place des circuits de proximité	
	Lancer une expérimentation au sein de lycées et CFA ligériens	
	Établir des diagnostics et des plans d'action en faveur de l'alimentation de proximité dans le cadre des nouveaux contrats régionaux	
	Réfléchir à la création d'une marque régionale	
	Appuyer et avoir une action coordonnée avec les autres collectivités territoriales qui mènent des actions de préservation des terres agricoles et d'installation (étudier en particulier avec Terre de liens et la SAFER du moyen de favoriser l'installation de jeunes agriculteurs, notamment biologiques sur ces espaces)	
	<b>&gt; Développer la filière agrobiologique</b>	
	Appuyer la structuration des filières	
	Développer des actions de soutien au conseil stratégique. Maximiser l'aide à l'investissement	
	Appuyer l'émergence et la structuration d'une PRI filière bio	
	Promouvoir les produits régionaux	
	Poursuivre le soutien à la production : conseil technique et financier, accompagnement collectif des agriculteurs sur les bassins versants sensibles, incitation des coopératives et des transformateurs à promouvoir la conversion, expérimentation agricole	
	<b>&gt; Promouvoir l'autonomie énergétique des exploitations agricoles</b>	
	Favoriser des opérations de démonstration innovantes : mettre en œuvre de nouveaux dispositifs de garanties d'emprunts pour le plus grand nombre	
	<b>&gt; L'autonomie protéique au service de la souveraineté alimentaire</b>	
	Étudier un plan protéine articulant des projets d'expérimentation agricole, de recherche et développement en alimentation animale et de développement des filières correspondantes	

[Suite >>>](#)

## PARTIE 4 - ALIMENTATION ET AGRICULTURE (suite)

### > La biodiversité au cœur de la politique agricole

Soutenir les actions collectives, expérimentales notamment, ayant pour finalité l'amélioration de la biodiversité des sols

Poursuivre l'action en faveur de la conservation et de la valorisation des races patrimoniales à faibles effectifs (soutien au CRAPAL et au CREGENE)

Poursuivre les actions offensives et défensives sur la mortalité : action sanitaire contre la varroase (acarien), amélioration du potentiel pollinisateur

### > Favoriser l'évolution des pratiques dans l'agriculture conventionnelle

Accentuer le passage à l'agriculture écologique et performante à travers la poursuite des actions collectives mises en œuvre par les différents réseaux agricoles porteurs de ce type de développement

### > L'innovation et l'expérimentation au service de l'agriculture durable

Organiser un appel à projets ouvert

Encourager le développement de PRI

Soutenir de nouveaux modèles d'installation susceptibles notamment de proposer des solutions innovantes à la question du foncier

## 2 Entrainer l'agriculture dans une dynamique de filière fondée sur la qualité, l'innovation, la performance et les compétences

### > Contribuer à la structuration et à la performance de la filière agroalimentaire (et végétale)

Ouvrir les outils aux PME du secteur agroalimentaire (FRAC et DINAMIC) et appuyer les initiatives des organisations professionnelles

Promouvoir la bonne articulation et contribuer au pilotage des outils régionaux et interrégionaux au service de l'innovation des IAA et du végétal : Pôle agronomique ouest, pôles de compétitivité Valorial et Végépolys

Soutenir les projets des pôles de compétitivité Valorial et Végépolys, du cluster Nova Child

Encourager le développement de PRI

Soutenir et contribuer aux actions de PONAN'Tech

Faire émerger et accompagner des actions collectives

Poursuivre l'aide aux investissements (ARIAA) en la bonifiant sur les axes prioritaires de la politique régionale (SIQO, bio, proximité)

Promouvoir les compétences régionales et favoriser le rapprochement avec les entreprises (colloques, salons, journées techniques, site internet agrobiotis...)

Soutenir et développer les actions de LIGERIAA, Coop de France Ouest, Végépolys...

Réaliser une étude stratégique « alimentation et agroalimentaire » et soutenir la gouvernance de la filière agroalimentaire

Mettre en place la PRI Cap Aliment en tant que tête de réseau agroalimentaire régional

Consolider les filières du végétal à travers le campus du végétal et Végépolys

### > Une dynamique de filière orientée vers l'enjeu de la qualité de l'alimentation

Encourager les signes de qualité certifiés et les démarches d'origine

Faire émerger des actions collectives et des projets collaboratifs en Nutrition Santé.

Promouvoir les compétences et les acteurs régionaux (JAS...)

Renforcer la sécurité des aliments, la traçabilité et une meilleure prise en compte des risques émergents

Organiser l'information des entreprises sur les risques et les évolutions technologiques en matière d'analyses

Promouvoir les produits ligériens à l'occasion de salons et d'évènementiels

### > Renouveler et enrichir les compétences dans le monde agricole

Conforter l'action collective LIGERIAA - Coop de France Ouest sur l'attractivité des métiers en mettant l'accent sur la qualité de l'emploi et la GPEC

Lancer une analyse des certifications existantes

Faire aboutir l'appel à projets spécifique aux métiers de l'économie verte

## ECONOMIE MARITIME

### 1 Les activités liées aux ressources aquatiques

#### A - La pêche maritime

##### > L'avenir des métiers à assurer par l'installation de jeunes

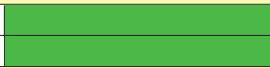
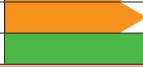
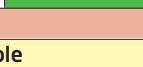
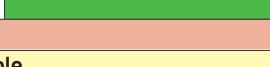
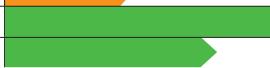
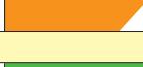
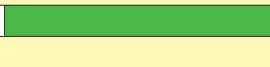
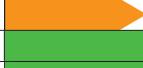
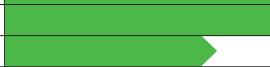
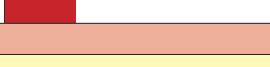
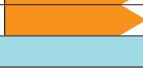
Développer une communication positive autour du métier de marin-pêcheur

Aider à l'acquisition d'un navire d'occasion

Mettre en place un système de couveuse d'entreprises de pêche et un dispositif de parrainage

Maintenir l'effort de formation des patrons et envisager une analyse partagée avec le FAF PCM (Fonds d'assurance formation pêche et cultures marines) sur la formation des conjoints de collaborateur

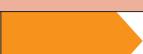
## PARTIE 4 - ÉCONOMIE MARITIME (suite)

<b>&gt; Une approche durable via l'utilisation de nouvelles technologies</b>	
Encourager la recherche et la transversalité entre les unités de recherche et les différents secteurs économiques	
Faire perdurer les aides régionales à la modernisation de la flotille	
Étudier la possibilité d'une mise en place de fonds d'investissement qui pallierait l'arrêt des subventions européennes pour la construction de bateaux neufs	
<b>&gt; Vers une connaissance partagée</b>	
Maintenir les structures d'interface entre chercheurs et professionnels	
Favoriser les coopérations interrégionales	
<b>&gt; La valorisation des produits régionaux, un levier pour améliorer la rentabilité</b>	
Valoriser et promouvoir les produits régionaux	
Développer de nouveaux débouchés	
Transformer localement ou régionalement les produits débarqués	
Favoriser les démarches améliorant la qualité des poissons et leur traçabilité	
<b>B - La conchyliculture</b>	
<b>&gt; La recherche appliquée : une réponse aux enjeux actuels de la surmortalité ostréicole</b>	
Soutenir des projets de recherche appliqués nationaux s'intéressant à la production de souches résistantes	
Aménager la station IFREMER de Bouin et compléter le dispositif existant	
Développer la production de nouvelles espèces	
Tester de nouvelles pratiques	
<b>&gt; Le volet environnemental</b>	
Développer la concertation entre les acteurs concernés dans l'amélioration de la qualité des eaux dans les bassins versants et milieux conchyliques	
<b>&gt; Aide à l'investissement</b>	
Subventionner les investissements des entreprises conchyliques	
<b>&gt; Un nécessaire soutien régional pour développer des labels produits</b>	
Soutenir l'élaboration des démarches qualité et promouvoir les produits certifiés	
<b>&gt; Les conflits d'usage : un enjeu de demain</b>	
Soutenir une concertation interprofessionnelle pour prendre en compte les activités économiques de l'espace maritime et littoral	
<b>C - La pisciculture</b>	
<b>&gt; La pisciculture en étangs : un potentiel à développer</b>	
Poursuivre les aides régionales aux piscicultures extensives en étangs	
<b>&gt; Un travail nécessaire sur la promotion des produits et des filières</b>	
Structurer et organiser la filière régionale	
<b>&gt; Développer les liens avec la formation et la recherche</b>	
Intervenir sur des formations autour de la commercialisation et de la transformation	
<b>D - La saliculture</b>	
<b>&gt; Permettre le renouvellement des salicultrices</b>	
Développer un programme de formation continue à l'échelle de la filière	
Favoriser la transmission des exploitations salicoles	
Poursuivre l'aide régionale à l'installation des salicultrices	
Financer de façon durable une formation unique en Europe pour l'installation en saliculture	
<b>&gt; Le renforcement de la filière</b>	
Promouvoir les produits salicoles régionaux	
Aider à l'investissement via le dispositif ARIAA	
Initier un fonctionnement en interprofession	
<b>E - Les micro-algues</b>	
<b>&gt; L'émergence de projets structurants</b>	
Accompagner les projets R&D micro-algues	
Accompagner la PRI portée par le lycée de Guérande	
<b>2 Les industries de la mer : une profonde mutation en marche</b>	
<b>A - La construction navale et nautique : innover pour maintenir et développer notre positionnement mondial</b>	
<b>&gt; L'émergence d'un réseau nautique atlantique</b>	
Structurer un réseau nautique atlantique	

[Suite >>>](#)

#### PARTIE 4 - ÉCONOMIE MARITIME (suite)

##### > L'ingénierie maritime : construire le navire du futur et tirer parti des savoir-faire et des outils industriels pour se diversifier

Investir significativement dans le projet d'IRT Jules Verne et en particulier la PRI Technocampus Océan	
Accompagner la mise en place de stratégies d'innovation de la filière navale	
Lancer une initiative européenne de lobbying	
Accompagner la plateforme régionale d'innovation métallique Technocampus Océan	
Travailler sur les principales composantes de l'innovation que sont le design, l'énergie et le cycle de vie	
Adapter l'ensemble du territoire aux besoins de diverses natures de cette industrie émergente	
<b>B - Les énergies marines renouvelables : secteur d'avenir pour notre territoire à fort potentiel industriel</b>	
Créer les outils maritimes pour la pose et la maintenance des champs d'éoliennes	
Poursuivre la constitution en cours d'un centre d'excellence au sein de différents lycées professionnels de l'agglomération mancelle	
Poursuivre la constitution en cours du pôle portuaire de Montoir	
<b>C - Le grand port maritime Nantes Saint-Nazaire : une chance pour le territoire, une pièce maîtresse pour le développement des EMR</b>	
Développer le grand port maritime dans toutes ses composantes : zone du carnet, zone du grand tourteau, construction d'une plateforme bord à quai	
Explorer le développement de nouvelles sources de carburants renouvelables via la production de micro-algues	

##### **3 Vers une mise en réseau des organismes de recherche, des centres de formation et des professionnels de la mer**

###### > Adapter les formations aux besoins des entreprises

Mettre en place une communication forte sur les métiers	
Réaliser un annuaire des formations ainsi que la création d'un forum des métiers de la mer	
Poursuivre la réflexion autour de la création d'un campus maritime	
> Conforter les forces de recherche et développer les synergies entre acteurs	

###### Promouvoir les collaborations pluridisciplinaires entre chercheurs

#### ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

##### **1 L'ESS : un potentiel économique, un impact qualitatif et quantitatif d'emploi déterminant, un ancrage territorial fort**

Continuer à soutenir l'ESS en élargissant, si les études montrent que c'est possible, le périmètre pour y inclure les acteurs qui s'inscrivent dans une démarche de plus grande autonomie financière et dont les perspectives de développement en termes d'activités et d'emploi sont fortement pressenties

##### **2 Des enjeux de structuration, de développement et de professionnalisation**

Poursuivre le soutien à la CRESS (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire)

Accorder une attention particulière aux éco-filières

Promouvoir l'ESS, communiquer

Améliorer la qualité des emplois au sein de l'ESS / Action CRESS

##### **3 Accélérer la structuration collective de l'ESS en région**

Informier les entreprises de l'ESS collectivement via la CRESS et/ou leurs têtes de réseau sur la pratique des marchés publics en mettant à leur disposition un service d'assistance à maîtrise d'ouvrage insertion

Sensibiliser au-delà de l'ESS l'ensemble des acteurs économiques à la responsabilité globale de l'entreprise (cf. parlement des entrepreneurs d'avenir, etc.)

Doter les Pays de la Loire d'un pôle d'expertise de la RGE pouvant devenir à terme un pôle d'excellence en matière d'innovation sociale / constitution équipe RSE

Mener avec Audencia des actions permettant de valoriser les démarches RSE et de faire en sorte que ceux qui veulent s'y engager se les approprient • Diffusion du référentiel RSE

Repérer les initiatives innovantes pour les capitaliser et les dupliquer

Aider les entreprises à conquérir de nouveaux marchés et à les conserver au-delà de l'expérimentation CRESS + COORACE + FNARS

##### **5 Financer le développement des entreprises**

Poursuivre le soutien à l'association nationale FINANSOL, et à la diffusion d'un guide et être plus offensif sur la promotion de ces outils en général

Promouvoir cet outil auprès de l'ensemble des associations

Poursuivre le soutien à la CPC (Conférence permanente des coordinations associatives), aux dispositifs locaux d'accompagnement...

Adapter les outils financiers existants ou en créer de nouveaux en tenant compte de l'effet d'aubaine que cela pourrait provoquer • Fonds PDL RSE

# Aides aux entreprises en lien avec le Schéma de l'économie et de l'emploi durables attribuées en 2013

Dispositifs	Nombre de dossiers	Montants attribués en 2013	Modalités
<b>DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET INNOVATION</b>			
<b>FONDS D'INTERVENTION TERRITORIAL (FIT)</b>			
AFR	4	474 000 €	Montant déterminé au cas par cas
Aide de Minimis	5	340 166 €	200 000 euros sur 3 ans
Prime Aménagement du Territoire (PAT)	4	1 097 500 €	Abondement de PAT
Soutien à l'investissement et à l'emploi	7	545 000 €	L'intensité de l'aide ne peut dépasser : • 20 % pour les petites entreprises; • 10 % pour les entreprises de taille moyenne
Soutien aux projets de R&D	2	200 000 €	Taux et plafonds variable selon la nature du projet et la taille de l'entreprise
<b>ENVIRONNEMENT ÉNERGIE (ADEME - RÉGION)</b>			
Actions Collectives	3	154 204 €	Subvention au taux de 50 % pouvant aller jusqu'à 70 %
Études	11	47 773 €	Subvention au taux de 50 % à 80 %
Soutien aux projets de R&D	0	0 €	Taux et plafonds selon la nature du projet
<b>FONDS D'APPUI AUX FILIÈRES</b>			
Actions Collectives	10	1 962 695 €	Subvention publique de maximum 50 % du montant du projet
ARIBOIS	1	400 000 €	Entreprises de moins de 50 salariés et chiffre d'affaires inférieur à 10 millions d'euros : taux maximal d'aide 15 % des dépenses éligibles Entreprises comprises entre 50 et 250 salariés et chiffre d'affaires compris entre 10 millions d'euros et 50 millions d'euros : taux maximal d'aide 7,5 %
Aide de minimis	2	475 000 €	200 000 euros sur 3 ans
Soutien aux projets de R&D	25	12 462 697 €	Taux et plafonds selon la nature du projet
<b>FONDS PAYS DE LA LOIRE TERRITOIRES D'INNOVATION</b>			
Fonds Pays de la loire Territoires d'innovation Région/OSEO <sup>(1)</sup>	120	3 462 000 €	Aides indirectes Taux et plafonds selon la nature du projet
<b>FONDS D'APPUI À LA PERFORMANCE</b>			
DINAMIC Entreprises	0	0 €	Prise en charge d'environ 75 %
Objectif Performance	44	1 731 900 €	Taux et plafond selon la nature du projet
FRAC Industrie	52	347 940 €	Études courtes (5 jours ou moins) : 80 % Études longues : 50 % Le cumul des aides FRAC ne doit pas dépasser 30 000 euros sur 3 ans
<b>FONDS D'INVESTISSEMENT DES PAYS DE LA LOIRE</b>			
Soutien aux projets de R&D	2	2 200 000 €	Prêt : taux et plafonds selon la nature du projet
Aide de minimis	3	380 000 €	Prêt : 200 000 euros sur 3 ans

## Régime des aides

Régime cadre exempté de notification XR 68-2008 relatif aux aides publiques à finalité régionale pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 800/2008 adopté par la Commission européenne

Règlement d'exemption n° 1998/2006 du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis

Règlement d'exemption de la Commission européenne n° 800/2008 du 6 août 2008 déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 107 et 108 du traité - décret n° 2007-809 du 11 mai 2007 relatif à la prime d'aménagement du territoire pour l'industrie et les services

Régime cadre n° X65/2008 relatif aux aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME

Régime d'aide n° 520a/2007 de la Commission européenne du 16 juillet 2008 relatif aux aides des collectivités territoriales en faveur des projets de recherche, de développement et d'innovation

Régime d'aide notifié n° E1/90 - NN120/90 relatif aux actions collectives en faveur des PMI du 3 juillet 1991

FRAC long : régime cadre exempté de notification n° X 66/2008 relatif aux aides aux services de conseil en faveur des PME

FRAC court : règlement d'exemption n° 1998/2006 du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis

FRAC court agricole : régime 1857/2007 et régime N 520a/2007 relatifs aux aides à la recherche et à l'innovation

Régime d'aide n° 520a/2007 de la Commission européenne du 16 juillet 2008 relatif aux aides des collectivités territoriales en faveur des projets de recherche, de développement et d'innovation

Régime d'aide notifié n° E1/90 - NN120/90 relatif aux actions collectives en faveur des PMI du 3 juillet 1991

Règlement n° 0/2001 de la Commission européenne du 12 janvier 2001 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité CE aux aides d'État en faveur des PME et recommandation 2003/361/CE du 6 mai 2003 concernant la définition des PME

Règlement d'exemption n° 1998/2006 du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis

Régime d'aide n° 520a/2007 de la Commission européenne du 16 juillet 2008 relatif aux aides des collectivités territoriales en faveur des projets de recherche, de développement et d'innovation

Régime d'aide n° 520a/2007 de la Commission Européenne du 16 juillet 2008 relatif aux aides des collectivités territoriales en faveur des projets de recherche, de développement et d'innovation

Régime communautaire n° E1/90 - NN120/90 en date du 3 juillet 1991 relatif aux actions collectives en faveur des PMI + Régime d'aide notifié à finalité agricole et agroalimentaire + le Régime cadre exempté de notification n° X66/2008, relatif aux aides aux services de conseil en faveur des PME + le Régime cadre exempté de notification n° X64/2008, relatif aux aides à la formation

Règlement n° 1998/2006 de la Commission européenne du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis,

Règlement n° 800/2008 de la Commission européenne du 6 août 2008 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché commun en application des articles 107 et 108 du traité (Règlement général d'exemption par catégorie)

Régime cadre exempté de notification n° X 66/2008 relatif aux aides aux services de conseil en faveur des PME

Règlement n° 800/2008 de la Commission européenne du 6 août 2008 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché commun en application des articles 107 et 108 du traité (Règlement général d'exemption par catégorie)

le régime cadre exempté de notification n° X66/2008, relatif aux aides aux services de conseil en faveur des PME,

le régime d'aide notifié à finalité environnement, intitulé régime cadre des aides à l'environnement, n° N862/96, adopté par la Commission européenne en date du 23 décembre 1996

Régime d'aide n° 520a/2007 de la Commission européenne du 16 juillet 2008 relatif aux aides des collectivités territoriales en faveur des projets de recherche, de développement et d'innovation

Règlement d'exemption n° 1998/2006 du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis

Dispositifs	Nombre de dossiers	Montants attribués en 2013	Modalités
Prêt régional de développement de l'emploi	1	2 000 000 €	Prêt ou avance remboursable selon la nature du projet
Prêt régional de développement de l'emploi - ARI	2	3 700 000 €	Prêt ou avance remboursable selon la nature du projet
Prêt régional de redéploiement industriel	30	5 031 250 €	Taux du soutien régional (avance remboursable) Pour les entreprises de moins de 250 salariés : 25 % du montant total du prêt Pour les entreprises de plus de 250 salariés : 50 % du montant total du prêt
<b>DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE</b>			
Actions Collectives	0	0 €	Subvention au taux de 50 %
Soutien aux projets de R&D	0	0 €	Taux et plafonds selon la nature du projet
<b>INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES</b>			
V.I.E (volontariat international en entreprise)	32	873 321 €	100 % de l'indemnité des jeunes (hors charges)
Init'export <sup>(2)</sup>	111	189 265 €	50 % des dépenses de marketing et communication, études de marché, prospection sous réserve d'un plafond de 2 000 euros
Prim'Export <sup>(2)</sup>	599	2 213 414 €	100 % du coût de réservation de l'espace du salon, dans la mesure de respect du plafond de 6 000 euros
<b>ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ ET CRÉATION D'ENTREPRISES</b>			
500 projets de développement économique pour les territoires	64	1 112 402 €	Aide accordée sous la forme d'une subvention pour des projets dont le coût total est inférieur à 50 000 euros HT : le montant de l'aide est égal à 50 % du coût HT du projet et plafonné à 25 000 euros
<b>REPRISE ET CRÉATION D'ENTREPRISE</b>			
Prime Régionale à la création d'entreprise groupements d'employeurs (PRCE GE)	4	111 000 €	3 000 euros par emploi de cadre créé, 1 500 euros pour les autres emplois à concurrence de 15 emplois sur 3 ans
Prime Régionale à la création d'entreprise Jeunes et Solidaires (PRCE-Jeunes et Solidaires)	557	1 320 000 €	Prime de 1 500 à 6 000 euros
Prime Régionale à la création d'entreprise de services à la personne (PRCE-SP)	4	151 500 €	Prime de 1 500 euros par emploi, à partir de 10 emplois et à concurrence de 30 emplois
Prime Régionale à la création d'entreprise industrielle (PRCE-Industrie)	33	1 123 500 €	5 000 euros par emploi à concurrence de 10 emplois
<b>ARTISANAT</b>			
Cycle d'appui à la performance des entreprises artisanales (CAPEA) - Chambre Régionale des Métiers et la Chambre Départementale des Métiers	114	562 160 €	La Région finance de 50 % à 80 % du coût des diagnostics et conseils apportés aux entreprises
FRAC Artisanat Commerce	39	185 671 €	Si l'étude dure 5 jours ou moins, l'aide calculée au titre du FRAC correspond à 80 % du montant du coût HT retenu pour l'étude Si l'étude dure plus de 5 jours, l'aide calculée au titre du FRAC correspond à 50 % du montant du coût HT retenu pour l'étude Si l'étude dure 5 jours ou moins, l'aide calculée au titre du FRAC correspond à 80 % du montant du coût HT retenu pour l'étude Si l'étude dure plus de 5 jours, l'aide calculée au titre du FRAC correspond à 50 % du montant du coût HT retenu pour l'étude Si l'étude dure 5 jours ou moins, l'aide calculée au titre du FRAC correspond à 80 % du montant du coût HT retenu pour l'étude Si l'étude dure plus de 5 jours, l'aide calculée au titre du FRAC correspond à 50 % du montant du coût HT retenu pour l'étude

## Régime des aides

Règlement d'exemption n° 1998/2006 du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis

Régime cadre n° X65/2008 relatif aux aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME

Règlement d'exemption n° 1998/2006 du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis

Régime d'aide notifié n° E1/90 - NN120/90 relatif aux actions collectives en faveur des PMI du 3 juillet 1991

Régime d'aide n° 520a/2007 de la Commission européenne du 16 juillet 2008 relatif aux aides des collectivités territoriales en faveur des projets de recherche, de développement et d'innovation

Règlement d'exemption n° 1998/2006 du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis

Règlement d'exemption n° 1998/2006 du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis

Règlement d'exemption n° 1998/2006 du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis

Règlement n° 1998/2006 de la Commission européenne du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis

Règlement n° 1535/2007 de la Commission européenne du 20 décembre 2007 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis dans le secteur de la production de produits agricoles

Règlement n° 875/2007 de la Commission européenne du 24 juillet 2007 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis dans le secteur de la pêche

Règlement n° 1998/2006 de la Commission européenne du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis

Règlement n° 1535/2007 de la Commission européenne du 20 décembre 2007 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis dans le secteur de la production de produits agricoles

Règlement n° 875/2007 de la Commission européenne du 24 juillet 2007 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis dans le secteur de la pêche

Règlement n° 1998/2006 de la Commission européenne du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis

Règlement n° 1535/2007 de la Commission européenne du 20 décembre 2007 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis dans le secteur de la production de produits agricoles

Règlement n° 875/2007 de la Commission européenne du 24 juillet 2007 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis dans le secteur de la pêche

Règlement d'exemption n° 1998/2006 du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis

Règlement d'exemption n° 1998/2006 du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis

Règlement d'exemption n° 1998/2006 du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis

Règlement d'exemption n° 1998/2006 du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis

Règlement d'exemption n° 1998/2006 du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis

Régime d'aide notifié à finalité des PME/PMI, Fonds régional d'aide au conseil, n° N2/99, adopté par la Commission européenne en date du 5 janvier 2000 - Régime d'aide notifié à finalité des PME/PMI, FRAC Court, n° N662/99, adopté par la Commission européenne en date du 5 janvier 2000 - Régime d'aide notifié à finalité des PME/PMI, FRAC Court agricole, n° 458/00, adopté par la Commission Européenne en date du 14 août 2000

Dispositifs	Nombre de dossiers	Montants attribués en 2013	Modalités
<b>ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE</b>			
CAPITAL SCOP	8	528 200 €	Apport au capital de la SCOP ou SCIC à hauteur de l'apport de chaque salarié-coopérateur à partir de 1 000 € et jusqu'à 5 000 € maximum
Fonds d'aide au conseil des entreprises de l'économie sociale et solidaire	6	39 757 €	Subvention à hauteur de 80 %
Aides à l'investissement des entreprises de l'économie sociale et solidaire	9	98 927 €	Subvention à hauteur de 30 %
<b>TOURISME</b>			
Appel à projets Innovation et modernisation des centres nautiques	3	61 532 €	De 25 à 40 % sur les actions matérielles et 50 % sur les actions immatérielles (dont 1 dossier concernant une collectivité locale pour un montant de 6 116 euros) De 25 à 40 % sur les actions matérielles et 50 % sur les actions immatérielles (dont 1 dossier concernant une collectivité locale pour un montant de 6 116 euros)
Appel à projets Accueil vélo	4	8 373 €	De 30 à 40 % sur les actions matérielles (dont 1 dossier concernant une collectivité locale pour un montant de 2 558 euros) De 30 à 40 % sur les actions matérielles (dont 1 dossier concernant une collectivité locale pour un montant de 2 558 euros)
Appel à projets Caves touristiques	6	104 924 €	De 30 à 40 % sur les actions matérielles et 50 % sur les actions immatérielles
CAP tourisme Fluvial	0	0 €	De 20 % 40 % selon la taille de l'établissement et la nature de l'action (matérielle ou immatérielle) les taux d'aide aux actions matérielles sont bonifiés de 10 % pour l'obtention d'un label "tourisme et handicap" De 20 % 40 % selon la taille de l'établissement et la nature de l'action (matérielle ou immatérielle) les taux d'aide aux actions matérielles sont bonifiés de 10 % pour l'obtention d'un label "tourisme et handicap"
CAP Hôtellerie de Plein Air	12	619 978 €	De 25 % 40 % selon la nature de l'établissement et la nature de l'action Tous les taux d'aide aux actions matérielles sont bonifiés de 5 % pour l'Adhésion à la Charte de Confiance Hôtellerie de Plein Air Tous les taux d'aide aux actions matérielles sont bonifiés de 10 % pour l'intégration de l'établissement dans une démarche de labellisation environnementale les taux d'aide aux actions matérielles de modernisation sont bonifiés de 10 % pour l'obtention d'un label "tourisme et handicap" (dont 7 dossiers concernent des collectivités territoriales pour un montant de 374 687 euros) De 25 % 40 % selon la nature de l'établissement et la nature de l'action Tous les taux d'aide aux actions matérielles sont bonifiés de 5 % pour l'Adhésion à la Charte de Confiance Hôtellerie de Plein Air Tous les taux d'aide aux actions matérielles sont bonifiés de 10 % pour l'intégration de l'établissement dans une démarche de labellisation environnementale les taux d'aide aux actions matérielles de modernisation sont bonifiés de 10 % pour l'obtention d'un label "tourisme et handicap" (dont 7 dossiers concernent des collectivités territoriales pour un montant de 374 687 euros)
CAP Entreprises d'hébergement touristique	25	1 282 698 €	De 15 à 40 % selon la taille de l'établissement et la nature des actions Tous les taux d'aide aux actions matérielles sont bonifiés de 5 % pour l'Adhésion à la Charte de Confiance Hôtellerie-Restauration ou pour l'intégration de l'établissement dans une démarche de labellisation environnementale les taux d'aide aux actions matérielles sont bonifiés de 10 % pour l'obtention d'un label "tourisme et handicap" De 15 à 40 % selon la taille de l'établissement et la nature des actions Tous les taux d'aide aux actions matérielles sont bonifiés de 5 % pour l'Adhésion à la Charte de Confiance Hôtellerie-Restauration ou pour l'intégration de l'établissement dans une démarche de labellisation environnementale les taux d'aide aux actions matérielles sont bonifiés de 10 % pour l'obtention d'un label "tourisme et handicap"
CAP Tourisme Gastronomie Régionale d'Excellence	2	18 000 €	De 15 à 40 % selon la nature des investissements Les taux d'aide aux actions matérielles sont bonifiés de 10 % pour l'obtention d'un label "tourisme et handicap" Les taux d'aide aux actions matérielles sont bonifiés de 5 % pour l'Adhésion à la Charte de Confiance Hôtellerie-Restauration De 15 à 40 % selon la nature des investissements Les taux d'aide aux actions matérielles sont bonifiés de 10 % pour l'obtention d'un label "tourisme et handicap" Les taux d'aide aux actions matérielles sont bonifiés de 5 % pour l'Adhésion à la Charte de Confiance Hôtellerie-Restauration

## Régime des aides

Règlement d'exemption n° 1998/2006 du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis

Règlement d'exemption n° 1998/2006 du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis

Règlement d'exemption n° 1998/2006 du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis

Règlement n° 1998/2006 de la Commission européenne du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis

Règlement n° 1998/2006 de la Commission européenne du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis

Règlement n° 1998/2006 de la Commission européenne du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 107 et 108 du Traité aux aides de minimis

Règlement d'exemption n° 1998/2006 du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis

Règlement n° 1998/2006 de la Commission européenne du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis

Règlement d'exemption n° 1998/2006 du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis

Dispositifs	Nombre de dossiers	Montants attribués en 2013	Modalités
CAP sites de visites	2	102 000 €	De 30 à 40 % selon la taille de l'établissement et la nature de l'action (matérielle ou immatérielle) Tous les taux d'aide sont bonifiés de 10 % pour l'obtention d'un label "tourisme et handicap" De 30 à 40 % selon la taille de l'établissement et la nature de l'action (matérielle ou immatérielle) Tous les taux d'aide sont bonifiés de 10 % pour l'obtention d'un label "tourisme et handicap"
Aides aux investissements matériels "tourisme pour tous"	6	2 435 105 €	Taux modulable en fonction du projet, de 20 à 35 %. (dont 1 dossier concernant une collectivité locale pour un montant de 516 815 euros) Taux modulable en fonction du projet, de 20 à 35 %. (dont 1 dossier concernant une collectivité locale pour un montant de 516 815 euros)
Aide au conseil "Tourisme pour tous"	1	4 000 €	Étude stratégique et étude de faisabilité technique et étude de faisabilité économique, juridique et financière , démarche qualité, développement durable : 50 % Diagnostics, expertises rapides : 80 % Étude stratégique et étude de faisabilité technique et étude de faisabilité économique, juridique et financière , démarche qualité, développement durable : 50 % Diagnostics, expertises rapides : 80 %
Aide au conseil aux opérateurs de filières touristiques	20	147 320 €	Diagnostic, expertises rapides : 80 % Étude stratégique et Études de faisabilité technique : 50 % (dont 6 dossiers concernant des collectivités territoriales pour un montant de 62 973 euros) Diagnostic, expertises rapides : 80 % Étude stratégique et Études de faisabilité technique : 50 % (dont 6 dossiers concernant des collectivités territoriales pour un montant de 62 973 euros)
Aide au conseil aux opérateurs de filières touristiques - première labellisation environnementale	19	19 039 €	Première labellisation ou certification environnementale : 80 %
<b>DÉVELOPPEMENT AGRICOLE</b>			
ARIAA	10	1 839 196 €	Entreprises de moins de 250 salariés et de moins de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires : taux d'aide maximal : 10 % (+ 10 % FEADER ou FEP) Entreprises comprises entre 250 et 750 salariés et dont le chiffre d'affaires est compris entre 50 millions d'euros et 200 millions d'euros : taux d'aide maximal : 5 % (+ 5 % FEADER ou FEP)
Soutien aux projets de R&D	15	3 523 619 €	Taux et plafonds selon la nature du projet
Aide à l'installation des jeunes entraîneurs de chevaux de courses	12	72 000 €	Aide forfaitaire de 6 000 euros
Installation en agriculture biologique	25	150 000 €	Aide forfaitaire de 6 000 euros
Stages de parrainage et pré-installation (*estimation 2013 calculée sur le nombre de mois de stages effectués en 2013. Les stages peuvent se prolonger sur l'année suivante ou avoir débuté l'année précédente)	135	855 427 €	Rémunération du stage à hauteur de 667 euros/mois (durée moyenne du stage = 9,5 mois à titre indicatif)
Aide à l'acquisition de part de CUMA	131	108 869 €	50 % du coût de souscription des parts de CUMA
Reconstitution du cheptel apicole	25	59 781 €	Base de 90 % des pertes de la colonie
Aide à l'amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles	10	22 560 €	Subvention calculée sur la base de 17 euros par ruche et par an pour au moins 100 ruches situées dans les zones remarquables au titre de la biodiversité
Aide au maintien des races menacées	48	13 330 €	106 euros par Unité G Bovine par an
Aide à la modernisation des hippodromes	3	149 478 €	20 % maximum du montant éligible hors taxe, plafonné à 100 000 euros
Soutien au séchage en grange (bâtiment)	3	35 333 €	Taux d'aide maximal de la Région et de l'ADEME 30 %

## Régime des aides

Règlement d'exemption n° 1998/2006 du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis

Règlement d'exemption n° 1998/2006 du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 107 et 108 du Traité aux aides de minimis

Règlement d'exemption n° 1998/2006 du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis

Règlement d'exemption n° 1998/2006 du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis

Programme de Développement Rural Hexagonal 2007-2013

Décret n° 2009-1452 du 24 novembre 2009 fixant les règles d'éligibilité des dépenses des programmes de développement rural,  
Règlement CE N° 11898/2006 du 27 juillet 2006 relatif au Fonds Européen pour la Pêche (FEP),  
Programme opérationnel du FEP approuvé le 18 décembre 2007 par la Commission européenne

Régime d'aide n° 520/a/2007 de la Commission européenne du 16 juillet 2008 relatif aux aides des collectivités territoriales en faveur des projets de recherche, de développement et d'innovation,  
Régime d'aide n° 520/b/2007 - art. L2313, art.4221-1 et suivants du CGCT

Plan de Développement Rural Hexagonal 2007- 2013 (PDRH).

Programme pour l'installation et le développement des initiatives locales (PIDIL) pour la période 2007-2013

Programme pour l'installation et le développement des initiatives locales (PIDIL) pour la période 2007-2013

Programme pour l'installation et le développement des initiatives locales (PIDIL) pour la période 2007-2013

Règlement n° 1998/2006 de la Commission européenne du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis

Règlement européen n° 1234/2007

Régime d'aide PDRH du 19 juillet 2007 (mesure 214H)

Régime d'aide PDRH du 19 juillet 2007 (mesure 214F)

Articles, L2313\_1 , L4221\_1 du CGCT

Convention ADEME Région 2007-2013. PDRH 2007-2013 (arrêté pref 2011DRAAF39 relatif à la mise en œuvre du plan performance énergétique)

Dispositifs	Nombre de dossiers	Montants attribués en 2013	Modalités
Griffe à fourrage	3	25 050 €	Aide à l'acquisition de la griffe hydraulique à fourrage associée à son dispositif d'installation pour des installations de séchage solaire de fourrage en grange dans des exploitations agricoles sous Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) ou en conversion en agriculture biologique. Aide 25 % des Coûts éligibles plafonnée à 10 000 euros
Aide à la méthanisation	2	311 489 €	Taux d'aide maximal de la Région 40 %
Aide à l'acquisition de paille et de fourrage pour les agriculteurs touchés par la sécheresse en 2011	0	0 €	Aide régionale de 8 €/tonne de paille ou de fourrage achetée en dehors des Pays de la Loire et livrée aux exploitations agricoles touchées par la sécheresse
Plan végétal environnement	127	524 983 €	Règlement régional PVE (arrêté préfectoral) • Mesure 121B1 : Plan Végétal pour l'environnement (PDRH) (engagement régional = 160 000 € en 2013)
Plan de performance énergétique (PPE) des bâtiments avicoles et porcins	81	391 720 €	Règlement régional PPE (arrêté préfectoral)- Régime d'aide PDRH (mesure 121C1.1 "développement des énergies renouvelables et économie d'énergie")
Programme de modernisation des bâtiments avicoles (PMBE)	64	575 048 €	Volailles de chair (jeune agriculteurs) aide 10 000 euros Volailles de chair (autres) aide 6000 euros Poules pondeuses (jeune agriculteur) aide 22 400 euros Poules pondeuses (autres) aide 16 800 euros Volailles de chair (jeune agriculteur) aide 10 000 euros Volailles de chair (autres) aide 6000 euros Poules pondeuses (jeune agriculteur) aide 22 400 euros Poules pondeuses (autres) aide 16 800 euros
FIT Agro-alimentaire	2	550 000 €	Montant déterminé au cas par cas
Appel à manifestation d'intérêt pour le développement des circuits alimentaires de proximité.	6	126 590 €	Aides au cas par cas
FRAC ARIAA	0	0 €	Entreprises implantées dans la région Pays de la Loire : • répondant à la définition communautaire de la PME (recommandation 2003/361/CE de la commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises), • constituée sous forme sociétaire, • en situation financière saine et à jour de ses obligations fiscales, sociales, environnementales et sanitaires  Entreprises implantées dans la région Pays de la Loire : • répondant à la définition communautaire de la PME (recommandation 2003/361/CE de la commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises), • constituée sous forme sociétaire, • en situation financière saine et à jour de ses obligations fiscales, sociales, environnementales et sanitaires
FRAC CUMA	5	12 792 €	Entreprises implantées dans la région Pays de la Loire : • répondant à la définition communautaire de la PME (recommandation 2003/361/CE de la commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises), • constituée sous forme sociétaire, • en situation financière saine et à jour de ses obligations fiscales, sociales, environnementales et sanitaires  Entreprises implantées dans la région Pays de la Loire : • répondant à la définition communautaire de la PME (recommandation 2003/361/CE de la commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises), • constituée sous forme sociétaire, • en situation financière saine et à jour de ses obligations fiscales, sociales, environnementales et sanitaires
Actions collectives agro-alimentaire	5	448 942 €	Montant déterminé au cas par cas

## Régime des aides

Arrêté préfectoral n° 2011/DRAAF/39 relatif à la mise en œuvre du volet « exploitations agricoles » du plan de performance énergétique

Convention ADEME Région 2007-2013. Régime d'aide 584/2008

Règlement n° 1535/2007 de la Commission européenne du 20/12/2007 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité CE aux aides de minimis dans le secteur de la production de produits agricoles

Règlement n° 65/2011 de la Commission européenne du 27 janvier 2011 portant modalités du règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil en ce qui concerne l'application de procédures de contrôle et de conditionnalité pour les mesures de soutien au développement rural modifié Circulaire DGFA/SDEA/C2008-5015 du 1er avril 2008

Circulaire DGPAAT/SDEA/C2010-3072 du 20 juillet 2010 relative au Plan Végétal pour l'Environnement (Convention d'application du 18/12/2007 modifiée - Convention cadre du 20 novembre 2007)

Règlement n° 1974/2006 de la Commission européenne du 15 décembre 2006 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil concernant le soutien au développement rural par le FEADER modifié Règlement (CE) n° 65/2011 du 27 janvier 2011 portant modalités du règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil en ce qui concerne l'application de procédures de contrôle et de conditionnalité pour les mesures de soutien au développement rural modifié

Programme de Développement Rural Hexagonal 2007-2013 (PDHR) et plus précisément sa mesure 121 A « Plan de modernisation des bâtiments d'élevage »

Régime cadre communautaire n° X65-2008 relatif aux aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME,

Charte votée en Commission permanente de juillet 2012

Règlement n° 1998/2006 de la Commission européenne du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis,

Règlement n° 800/2008 de la Commission européenne du 6 août 2008 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché commun en application des articles 107 et 108 du traité (règlement général d'exemption par catégorie),

Régime cadre exempté de notification n° X 66/2008 relatif aux aides aux services de conseil en faveur des PME

Règlement n° 1998/2006 de la Commission européenne du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis,

Règlement n° 800/2008 de la Commission européenne du 6 août 2008 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché commun en application des articles 107 et 108 du traité (règlement général d'exemption par catégorie),

Régime cadre exempté de notification n° X 66/2008 relatif aux aides aux services de conseil en faveur des PME

Règlement n° 1998/2006 de la Commission européenne du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis

Règlement n° 800/2008 de la Commission européenne du 6 août 2008 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché commun en application des articles 107 et 108 du traité (règlement général d'exemption par catégorie)

Régime cadre exempté de notification n° X 66/2008 relatif aux aides aux services de conseil en faveur des PME

Règlement n° 1998/2006 de la Commission européenne du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis

Règlement n° 800/2008 de la Commission européenne du 6 août 2008 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché commun en application des articles 107 et 108 du traité (règlement général d'exemption par catégorie)

Régime cadre exempté de notification n° X 66/2008 relatif aux aides aux services de conseil en faveur des PME

Régime communautaire n° E1/90 - NN120/90 du 3 juillet 1991 relatif aux actions collectives en faveur des PMI,

Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1511-1, L1611- 4 et L4221-1 et suivants

Régime communautaire n° E1/90 - NN120/90 du 3 juillet 1991 relatif aux actions collectives en faveur des PMI,

Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1511-1, L1611- 4 et L4221-1 et suivants

Dispositifs	Nombre de dossiers	Montants attribués en 2013	Modalités
<b>PÊCHE MARITIME - AQUACULTURE</b>			
Modernisation de la flottille	25	251 535 €	<p>Petite pêche côtière (navire de moins de 12 mètres et pratiquant les arts dormants) : 20 % des dépenses subventionnables par la Région</p> <p>Hors "Petite Pêche Côtière" : 5 % des dépenses subventionnables par la Région</p> <p>Petite pêche côtière (navire de moins de 12 mètres et pratiquant les arts dormants) : 20 % des dépenses subventionnables par la Région</p> <p>Hors "Petite Pêche Côtière" : 5 % des dépenses subventionnables par la Région</p>
Aide à la formation des jeunes pêcheurs (*estimation 2013 calculée sur le nombre de mois de stages effectués en 2013. Les stages peuvent se prolonger sur l'année suivante ou avoir débuté l'année précédente)	4	4 303 €	240 euros par mois pour les personnes seules et 400 euros par mois pour les chargés de famille
Aide à l'installation des jeunes pêcheurs	8	121 971 €	7,5 % du montant HT du coût d'acquisition du navire pour la part Région
Modernisation des entreprises aquacoles	102	1 278 801 €	20 % du montant HT de la dépense éligible.
Soutien à la pisciculture régionale extensive en étangs	28	74 658 €	Taux et plafond selon la nature du projet (7 actions possible, dont un pré-diagnostic d'état au préalable de l'étang obligatoire)
Installation des jeunes salicultreurs	9	54 000 €	Aide forfaitaire de 6 000 euros
Reconstitution du cheptel ostréicole - volet ostréiculteurs	3	22 483 €	<p>30 % du coût d'achat du naissain selon un forfait prédéterminé : 7 euros le mille de naissain de captage naturel, 11,5 euros le mille de naissain d'écloserie</p> <p>35 % du coût d'achat du naissain pour les jeunes installés (installation datant de moins de 5 ans) avec les mêmes forfaits que ci-dessus</p> <p>30 % du coût d'achat du naissain selon un forfait prédéterminé : 7 euros le mille de naissain de captage naturel, 11,5 euros le mille de naissain d'écloserie</p> <p>35 % du coût d'achat du naissain pour les jeunes installés (installation datant de moins de 5 ans) avec les mêmes forfaits que ci-dessus</p>
Reconstitution du cheptel ostréicole - volet nurseries	0	0 €	<p>30 % du coût d'achat du naissain selon un forfait prédéterminé : 5 euros le mille de naissain</p> <p>35 % du coût d'achat du naissain pour les jeunes installés (installation datant de moins de 5 ans) avec les mêmes forfaits que ci-dessus</p> <p>30 % du coût d'achat du naissain selon un forfait prédéterminé : 5 euros le mille de naissain</p> <p>35 % du coût d'achat du naissain pour les jeunes installés (installation datant de moins de 5 ans) avec les mêmes forfaits que ci-dessus</p>
<b>ORAC</b>			
Aides aux commerçants, artisans et activités de services	45	831 284 €	Intervention conjointe de l'État de la Région et éventuellement d'une autre collectivité. Sur 50 dossiers passés au titre des ORAC en 2013, 45 ont reçu un financement régional à hauteur de 831 284 euros
<b>FORMATION</b>			
Aides attribuées pour la formation aux entreprises via les OPCA	98	860 086 €	Base de l'aide : 12 euros par heure de formation

## Régime des aides

Règlement n° 1198/2006 de la Commission européenne du 27 juillet 2006 relatif au Fonds Européen pour la Pêche entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2007 pour la période 2007-2013, Règlement n° 498/2007 de la Commission européenne du 26 mars 2007 portant modalités d'exécution du FEP, Règlement n° 736/2008 de la Commission européenne du 22 juillet 2008 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides d'État accordées aux PME, Règlement n° 1198/2006 de la Commission européenne du 27 juillet 2006 relatif au Fonds Européen pour la Pêche entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2007 pour la période 2007-2013, Règlement n° 498/2007 de la Commission européenne du 26 mars 2007 portant modalités d'exécution du FEP, Règlement n° 736/2008 de la Commission européenne du 22 juillet 2008 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides d'État accordées aux PME

### Convention avec l'Agence de Services et Paiement (ASP)

Règlement n° 1198/2006 de la Commission européenne du 27 juillet 2006 relatif au Fonds Européen pour la Pêche entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2007 pour la période 2007-2013, Règlement n° 498/2007 de la Commission européenne du 26 mars 2007 portant modalités d'exécution du FEP, Règlement n° 736/2008 de la Commission européenne du 22 juillet 2008 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides d'État accordées aux PME, Règlement n° 1198/2006 de la Commission européenne du 27 juillet 2006 relatif au Fonds Européen pour la Pêche entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2007 pour la période 2007-2013, Règlement n° 498/2007 de la Commission européenne du 26 mars 2007 portant modalités d'exécution du FEP, Règlement n° 736/2008 de la Commission européenne du 22 juillet 2008 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides d'État accordées aux PME

Règlement n° 1198/2006 de la Commission européenne du 27 juillet 2006 relatif au Fonds Européen pour la Pêche entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2007 pour la période 2007-2013, Règlement n° 498/2007 de la Commission européenne du 26 mars 2007 portant modalités d'exécution du FEP, Règlement n° 736/2008 de la Commission européenne du 22 juillet 2008 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides d'État accordées aux PME, Règlement n° 1198/2006 de la Commission européenne du 27 juillet 2006 relatif au Fonds Européen pour la Pêche entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2007 pour la période 2007-2013, Règlement n° 498/2007 de la Commission européenne du 26 mars 2007 portant modalités d'exécution du FEP, Règlement n° 736/2008 de la Commission européenne du 22 juillet 2008 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides d'État accordées aux PME

Règlement n° 875/2007 de la Commission européenne du 24 juillet 2007 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis dans le secteur de la pêche

Règlement n° 1857/2006 de la Commission européenne du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides d'État accordées aux PME dans la production de produits agricoles, Règlement n° 1698/2005 de la Commission européenne du 20 septembre 2005 concernant le soutien au développement rural par le FEADER, Règlement n° 1974/2005 de la Commission européenne du 15 décembre 2006 portant modalités d'application du règlement n° 1698/2005 de la Commission européenne - PIDIL (2007-2013) - PDRH (2007-2013), Règlement n° 1857/2006 de la Commission européenne du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides d'État accordées aux PME dans la production de produits agricoles, Règlement n° 1698/2005 de la Commission européenne du 20 septembre 2005 concernant le soutien au développement rural par le FEADER, Règlement n° 1974/2005 de la Commission européenne du 15 décembre 2006 portant modalités d'application du règlement n° 1698/2005 de la Commission européenne - PIDIL (2007-2013) - PDRH (2007-2013)

Règlement n° 875/2007 de la Commission européenne du 24 juillet 2007 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis dans le secteur de la pêche et modifiant le règlement de la Commission européenne n° 1860/2004.

Règlement n° 875/2007 de la Commission européenne du 24 juillet 2007 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis dans le secteur de la pêche et modifiant le règlement de la Commission européenne n° 1860/2004.

Règlement n° 875/2007 de la Commission européenne du 24 juillet 2007 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis

Règlement n° 800/2008 de la Commission européenne

